

# COLLECTION DES RAPPORTS

## RSA, PRESTATIONS FAMILIALES ET AIDES AUX FAMILLES ÉTAT DE L'OPINION EN 2012

Étude réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales

Sandra HOIBIAN  
Régis BIGOT  
Patricia CROUTTE

■ OCTOBRE 2012



## **CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS**

Document pour la CNAF- Caisse Nationale des Allocations Familiales

Les interprétations des résultats de l'enquête et la présente publication relèvent de la responsabilité exclusive du CREDOC.

Le département « Conditions de vie et Aspirations » est composé de Régis Bigot, Patricia Crouette, Emilie Daudey, Isabelle Delakian, Sandra Hoibian et Jörg Müller.

This study was conducted in behalf of the French National Fund for Family Allowances (Caisse Nationale d'Allocations Familiales CNAF) and addresses several themes:

1. **Some perceptions of the minimum living wage (Revenu de Solidarité Active RSA).** The study shows that the population commiserates with the most fragile layers of society, as it happened during the recession period in 1993. The RSA replaces – in the mind of public opinion – what was formerly called the RMI, that is to say a policy device which is seen as being designed to help the most vulnerable households more than being an incentive for the most impoverished to find a job. Simultaneously to this new connotation of the RSA, the fear that public assistance would make people more irresponsible is increasing.
2. **Family allowances.** The public opinion holds the view that family allowances should primarily help the most impoverished families. In second place they should reduce the differences in living standards between families with or without children. Stimulating the birth rate or reducing income inequalities between rich and poor families are seen as less important features. As a matter of fact, the idea of taxing family allowances is rather poorly accepted by the population.
3. **Expectations and needs in terms of family policy.** If both parents work, nursery assistants for babies, childcare facilities for 1 year old children and preschools for children aged over 2 years are seen as the best ways of care taking. Nevertheless, the family model of one parent staying at home and taking care of the children during the first year or longer is still ideal for many. Moreover, the population is quite reluctant to interventionist public policies which seek to encourage families to partition the parental leave between the two parents. It must be said that population still holds the opinion that a career break or a changeover to half time occupation in the year after the childbirth would have no consequences at all in terms of salary after ten years of career. Nevertheless, norms and representations are evolving. Especially young generations claim more often short but good remunerated career breaks at the childbirth. They are also more often open-minded to public incentives when it comes to partition the parental leave between the two parents.
4. **The parental function.** Parent's preoccupations are focused on two major issues: health and school. Adolescence seems to be in the view of many people the most critical period in education. Although parents are sometimes quite reluctant in speaking of educational problems, they deliberately accept any kind of assistance that is offered to them. Four families out of ten who encountered difficulties with the education of their children have already requested the help of a third party (friends, relatives or a professional).

L'enquête menée à la demande de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales aborde plusieurs thématiques.

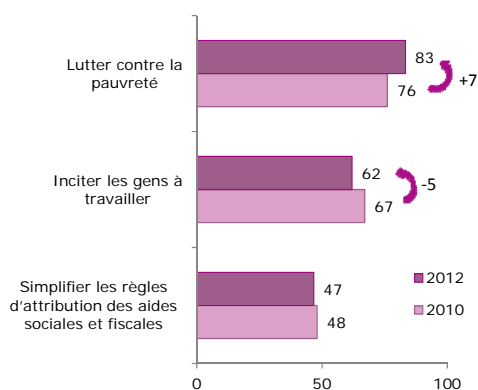
1. **Quelques perceptions associées au Revenu de Solidarité Active.** L'étude met en lumière que, comme lors de la précédente récession de 1993, la population se montre plus compatissante envers les publics fragiles. Le RSA reprend pour ainsi dire, dans l'esprit de l'opinion, la place autrefois dévolue au RMI, à savoir un dispositif destiné avant tout à soutenir les familles les plus pauvres, davantage qu'un moyen d'inciter les plus démunis à trouver un travail. En corolaire, progresse la crainte que l'aide ne déresponsabilise les allocataires.
2. **Les allocations familiales.** Pour l'opinion, les allocations familiales doivent tout d'abord aider les familles les plus démunies. Elles doivent ensuite limiter les différences de niveau de vie entre les familles avec et sans enfants, plutôt que chercher à favoriser la natalité ou limiter les inégalités de revenu entre familles aisées et modestes. L'idée d'imposer les allocations est donc plutôt mal accueillie.
3. **Les attentes et souhaits en matière de politique familiale.** Si les deux parents travaillent, l'assistante maternelle pour les tout-petits, puis la crèche après un an et l'école maternelle après deux ans semblent les modes de garde les plus adaptés. Mais le modèle d'une famille où le jeune enfant serait gardé par ses parents, pour une durée d'un an ou plus reste un idéal pour beaucoup. La population se montre par ailleurs plutôt réticente à l'intervention de l'Etat pour inciter les familles à répartir le congé parental entre les deux parents. Il faut dire que, pour le grand public, l'interruption de carrière ou le passage à mi-temps dans l'année qui suit la naissance de l'enfant est quasiment sans conséquence en termes de salaires au bout de dix ans de carrière. Toutefois, les normes et représentations semblent évoluer. En particulier les jeunes générations valorisent plus souvent des pauses professionnelles courtes à la naissance et mieux indemnisées et se montrent plus disposées à ce que l'Etat intervienne pour favoriser le partage du congé parental entre les deux parents.
4. **La fonction parentale.** Les préoccupations des parents se focalisent autour de deux grands domaines : la santé et la scolarité. L'adolescence semble l'âge le plus critique à la population. Quelque peu réticents à évoquer les problèmes d'éducation de leurs enfants, les parents semblent pourtant réceptifs à toutes les aides proposées. Quatre familles sur dix ayant rencontré des difficultés dans l'éducation de leurs enfants ont d'ailleurs déjà sollicité une aide extérieure au foyer (proche ou professionnel).

## Note de synthèse

### Une plus grande empathie envers les plus démunis

Crise économique, augmentation du chômage, tensions autour du pouvoir d'achat, progression des dépenses contraintes (logement, énergie, etc.), inquiétudes face à l'avenir, le corps social est, au début 2012, en butte à de nombreuses difficultés. Ce contexte économique n'est pas sans effet sur les attitudes de la population à l'égard de la pauvreté. Comme lors de la précédente récession de 1993, les Français ont aujourd'hui tendance à se montrer plus **compatissants** : 64% jugent ainsi que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre (plutôt qu'elle ne leur enlève tout sens des responsabilités), c'est 9 points de plus qu'en 2007. Et si, pour le corps social, il est normal de demander des efforts en matière d'insertion professionnelle aux allocataires du RSA (78%), l'idée que cette allocation est un dispositif de secours, destiné aux personnes les plus en difficulté, et qui ne doit pas être assortie de conditions progresse depuis quatre ans (21%, +6 points par rapport à 2007). La **lutte contre pauvreté** (83%, +7 points par rapport à 2010) est d'ailleurs aujourd'hui le premier objectif associé à l'aide. L'effet incitatif au retour à l'emploi est moins souvent cité qu'il y a deux ans (62%, -5 points), période où le « Revenu de solidarité active » remplaçait l'ex-RMI.

#### Selon vous, quel est l'objectif principal du RSA ? (Cumul des deux réponses)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

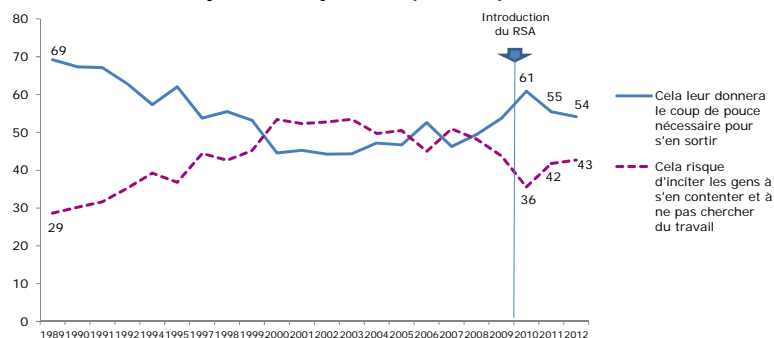
Limiter les effets de la crise sur les plus pauvres apparaît probablement comme un objectif plus urgent mais aussi plus accessible que l'insertion professionnelle, tant le marché de l'emploi semble sinistré : en 2012, 81%

des Français anticipent une augmentation du chômage (contre seulement 47% en 2008).

### Dans les esprits, les différences tendent à s'estomper entre le RSA et l'ancien RMI

Tout se passe comme si le RSA reprenait, dans l'opinion, la place autrefois dévolue au RMI. A son lancement, le RSA avait eu tendance à revaloriser l'image du dispositif notamment en limitant les craintes des effets pervers de l'aide. La période de grâce n'aura été que de courte durée. Les **peurs des effets déresponsabilisants** du dispositif regagnent du terrain.

#### A propos du RSA, la prestation qui a remplacé le RMI, pensez-vous plutôt que ... (en %)



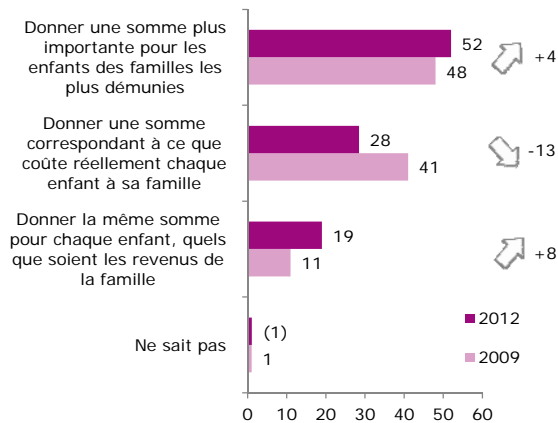
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

Ces inquiétudes sont particulièrement vives à l'égard des jeunes allocataires, aujourd'hui éligibles au RSA s'ils ont travaillé deux ans dans les trois dernières années : 46% des Français craignent que le versement de l'aide incite les jeunes à ne pas chercher de travail et 77% jugent préférable que le mécanisme d'aide soit circonscrit dans le temps. Néanmoins, l'ouverture du mécanisme aux moins de 25 ans est plutôt bien accueillie : 77% considèrent en effet que c'est une mesure nécessaire.

### Les aides aux familles : aider les plus démunies et compenser les charges liées à la présence d'enfants

Les aides aux familles semblent, elles aussi, prises dans le mouvement **d'empathie** constatée au sujet du RSA. La proportion d'individus estimant que les allocations familiales doivent aider en priorité les foyers les plus démunis augmente ainsi de 4 points par rapport à 2009 (52%).

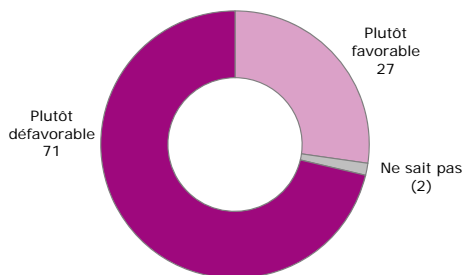
## Pour aider les familles à supporter la charge financière de leurs enfants, doit-on ? (en %)



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

En parallèle, l'idée que les aides aux familles doivent s'inscrire dans une logique de **redistribution horizontale** (en limitant les différences de niveau de vie entre des foyers avec et sans enfants) est très installée. 60% souhaitent qu'elles soient « *versées à toutes les familles dès le premier enfant avec un montant de prestation égal pour tous les enfants* » (60%) plutôt qu'elles tentent de dynamiser la natalité en favorisant les familles nombreuses. Cette logique de redistribution horizontale transparait aussi dans le **rejet du principe d'imposition** : 71% des Français s'opposent à l'idée que les allocations familiales puissent être imposées, comme peuvent l'être d'autres revenus.

## Seriez-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable à ce que des allocations soient imposées comme peuvent l'être d'autres revenus ? (en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

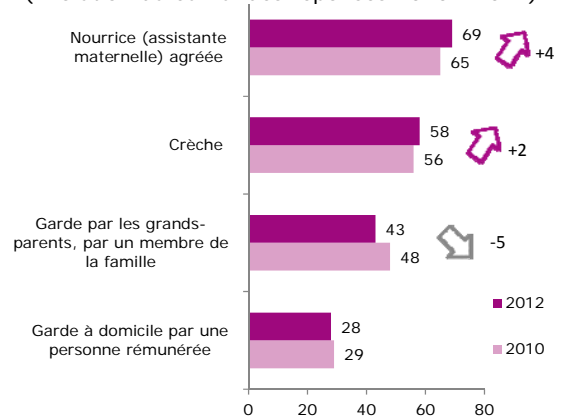
## Une majorité juge souhaitable qu'un des parents s'arrête de travailler un an ou plus à la naissance de l'enfant

Lorsque les deux parents travaillent, un « **parcours de mode de garde** » semble se

dessiner. Avant un an, l'assistance maternelle agréée s'attire les faveurs du plus grand nombre (69%), suivie par la crèche (58%). Pour les enfants âgés d'un à deux ans, la crèche se hisse à un niveau identique à celui de la nourrice (68%). A partir de deux ans, l'accueil dans des structures collectives - école maternelle (57%) et crèche (56%) - tient le haut du pavé. La comparaison des attentes des parents entre 2010 et 2012 fait émerger un souhait de **professionnalisation** : la nourrice et la crèche séduisent davantage, tandis que le cercle familial perd de son aura.

## Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins d'un an, lorsque les parents travaillent ? (en %)

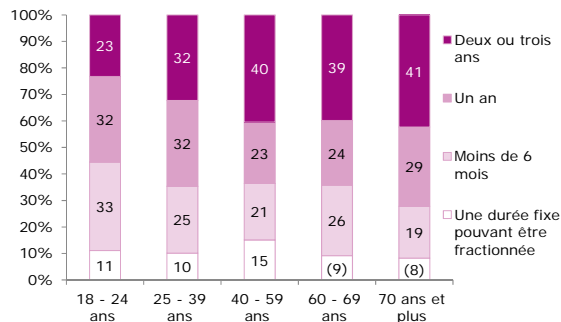
(Evolution du cumul des réponses 2010 - 2012)



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Mais, idéalement, domine dans les représentations l'idée qu'il serait préférable que l'un des parents s'arrête de travailler un temps pour s'occuper de ses enfants en bas âge. Une majorité de la population pense en effet souhaitable qu'**un des parent s'arrête de travailler entre un an (27%) et trois ans (36%) à la naissance**. Cette préférence est particulièrement forte chez les familles à partir du moment où elles ont un deuxième enfant. Rappelons d'ailleurs que dans les faits, un tiers des enfants de moins de trois ans sont gardés exclusivement par leurs parents. Toutefois, les interruptions de carrière supérieures à un an sont moins souvent citées que par le passé (36%, -5 points par rapport à 2010) et les **jeunes** générations se montrent de plus en plus attirées par des pauses professionnelles plus courtes.

## Durée d'interruption souhaitable pour un parent qui s'arrête de travailler à la naissance de son enfant (en %)

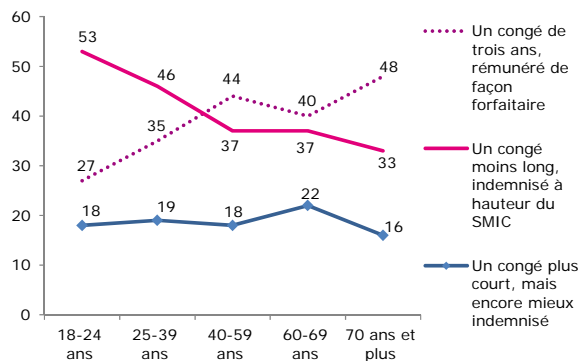


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Si l'opinion est aussi favorable aux arrêts de longue durée, c'est probablement car elle **sous-estime les effets de l'interruption** de carrière sur les évolutions salariales. 58% pensent en effet que la différence de salaire, au bout de dix ans, entre un parent qui s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant, et quelqu'un qui n'a pas interrompu son activité sera négligeable ou faible.

Les opinions concernant **les modalités d'indemnisation** du congé parental diffèrent aussi sensiblement selon l'âge des individus. Alors que les personnes âgées préfèrent l'idée d'un congé long rémunéré de façon forfaitaire, 53% des 18-24 ans privilégient un congé plus court et mieux indemnisé. Si bien que, en moyenne, une proportion identique de la population (40%) penche pour un congé de trois ans rémunéré de façon forfaitaire comme celui qui existe actuellement, ou opte pour un congé moins long mais rémunéré à hauteur du SMIC.

## Préférences sur les modalités d'indemnisation du congé parental (en %)

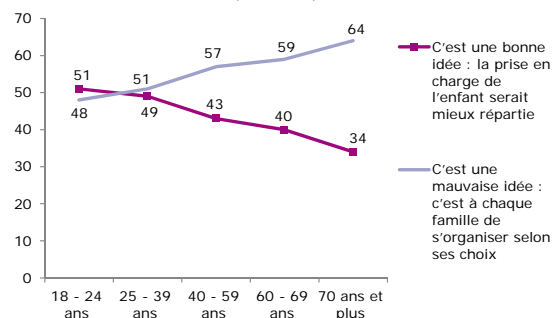


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

## Pour l'opinion, l'Etat ne doit pas influencer les choix des familles

Lorsque l'on se place sur le plan des principes, la population est aujourd'hui majoritairement convaincue du fait que « *En général, les pères sont aussi capables que les mères de s'occuper de leurs enfants* » (55% sont tout à fait d'accord avec cette idée en 2008 contre 42% en 1999 selon l'European Values Study). Pourtant, le congé parental, en théorie ouvert aux hommes et aux femmes, est aujourd'hui essentiellement féminin (94% des cas en 2007). Le principe d'un partage obligatoire du congé parental entre les deux parents est ainsi apparu dans le débat public avec l'idée qu'une meilleure répartition des tâches domestiques et de soin des enfants serait un levier pour limiter les inégalités dans l'enceinte professionnelle. L'opinion se montre plutôt **réticente (56%) à ce que l'Etat cherche à influencer les choix du foyer**. Rappelons que le modèle d'Etat-providence français se situe à mi-chemin entre les pays d'inspiration libérale prônant une intervention minimale des pouvoirs publics dans la sphère personnelle et des pays sociaux-démocrates du Nord de l'Europe s'appuyant sur une forte intervention de l'Etat. L'Hexagone se situe également à un niveau intermédiaire entre des pays où les normes de l'homme pourvoyeur de ressources sont dominantes (Royaume Uni par exemple) et des états où le modèle de foyer avec deux sources de revenus imprègne les représentations (Suède). Mais, là aussi, on constate un **clivage générationnel** : les plus âgés sont très rétifs à cette proposition, alors que les jeunes sont plus partagés et qu'une courte majorité d'entre eux voient même le partage du congé parental d'un bon œil.

## Certains émettent l'idée que, pour bénéficier totalement du congé parental d'éducation, l'autre parent devrait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que ... (en %)

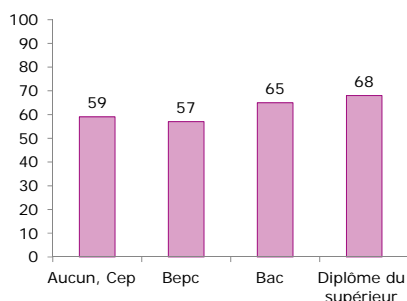


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

## Etre parent : entre réticences à avouer rencontrer des difficultés et désir d'être aidé

Il n'est **pas toujours aisé** de partager avec autrui des difficultés rencontrées dans la sphère familiale. C'est probablement pourquoi seuls 21% des parents reconnaissent avoir souvent rencontré des difficultés dans l'éducation de leurs enfants, 40% préfèrent évoquer des difficultés plus passagères. Les familles nombreuses (78%), les familles monoparentales (73%) et les diplômés du supérieur (68%) semblent plus disposés à évoquer des soucis que la moyenne (61%).

### Proportion de parents déclarant avoir déjà rencontré des difficultés dans l'éducation de leurs enfants



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

Au total, 43% des parents ayant déjà rencontré des difficultés ont **fait appel à une personne extérieure** à la cellule familiale : 31% se sont adressés à un professionnel (psychologue), 29% ont sollicité un proche. Les familles nombreuses, les diplômés, les familles monoparentales, qui sont les plus disposées à faire part de difficultés, sont aussi celles qui signalent le plus souvent le recours à des personnes extérieures au cercle familial en cas de souci. Les préoccupations des parents se focalisent autour de deux grands domaines : **la santé** (31% des réponses), surtout chez familles avec enfants en bas âge, et **la scolarité** (33%). **L'adolescence** est citée comme l'âge le plus critique (63%). Quelque peu réticents à évoquer les problèmes d'éducation de leurs enfants, les parents semblent pourtant **réceptifs à toutes les aides proposées**. Le soutien scolaire suscite un réel intérêt (notamment chez les personnes n'ayant elles-mêmes pas fait d'étude et chez les classes moyennes), mais les familles (et notamment celles avec de jeunes enfants) semblent également en attente d'informations concernant la santé.

## Sommaire

---

<b>Note de synthèse.....</b>	<b>4</b>
<b>1. A propos du RSA.....</b>	<b>10</b>
a) La lutte contre la pauvreté est, plus que jamais, perçue comme la priorité du RSA.....	10
b) Huit personnes sur dix estiment que le RSA est un droit qui appelle des contreparties.....	15
c) Le RSA « jeunes » : une mesure nécessaire, qui devrait être limitée dans le temps.....	17
<b>2. Allocations familiales .....</b>	<b>20</b>
a) Aider en priorité les familles les plus démunies .....	21
b) Augmenter les aides pour les familles ayant un enfant étudiant ou au lycée .....	23
c) Une préférence pour des prestations versées dès le premier enfant .....	27
d) Rejet du principe d'imposition des allocations familiales .....	29
<b>3. Opinions sur les congés parentaux.....</b>	<b>31</b>
a) Souhait d'une pause professionnelle de 1 à 3 ans après la naissance de l'enfant .....	32
b) Pour l'opinion, l'arrêt ou la diminution du temps travaillé a peu d'impact sur le salaire au bout de dix ans .....	35
c) Les préférences quant aux modalités d'indemnisation du congé parental varient selon les générations .....	39
d) Des réticences au partage obligatoire du congé parental entre les deux parents .....	40
e) Les deux-tiers des Français approuvent la prise en charge des cotisations retraites du parent qui s'arrête de travailler pour garder son enfant .....	44
<b>4. L'accueil de la petite enfance .....</b>	<b>46</b>
a) Le parcours de garde idéal lorsque les deux parents travaillent : Nourrice, crèche, puis école maternelle .....	46
b) La CAF est la mieux placée pour verser les prestations familiales, la commune pour organiser l'accueil des jeunes enfants.....	51
<b>5. La fonction parentale .....</b>	<b>54</b>
a) Un parent sur cinq avoue avoir souvent rencontré des difficultés dans l'éducation des enfants.....	54
b) Scolarité et adolescence focalisent l'attention .....	57
<b>6. Annexe .....</b>	<b>62</b>
a) Un bref descriptif des allocataires de prestations familiales.....	62
b) Tableaux complémentaires .....	65
c) données complémentaires.....	108
d) Les questions insérées par la CNAF dans l'enquête en 2012.....	110



## Introduction

---

Ce document présente les résultats détaillés des questions insérées, à la demande de la CNAF, dans la vague de début 2012 de l'enquête du CRÉDOC sur « les Conditions de vie et les Aspirations », en proposant une mise en perspective des réponses, notamment grâce à une analyse spécifique par profil d'enquêtés.

*Précisons que l'enquête a été réalisée en « face à face », en décembre 2011-janvier 2012, auprès d'un échantillon représentatif de 2 003 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge - sexe, PCS) ont été calculés d'après les résultats du dernier recensement général de la population. Un redressement final a été effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population nationale de 18 ans et plus<sup>1</sup>.*

Les questions posées s'organisent autour de trois grands thèmes :

- **Le RSA.** Quels sont, du point de vue de la population, les objectifs du RSA ? Doit-on demander des contreparties en matière d'insertion ou de recherche d'emploi aux bénéficiaires du dispositif ? Depuis l'an dernier les moins de 25 ans peuvent, sous condition, bénéficier du RSA. Quelles sont les perceptions et attentes vis-à-vis du RSA « jeunes » ?
- **La politique familiale.** Quels doivent être les publics prioritaires des aides versées aux familles ? Les allocations familiales doivent-elles être imposées comme les autres ressources du foyer ? Quelle est la durée souhaitable d'une interruption professionnelle suivant la naissance d'un enfant ? Quelles doivent être les modalités d'indemnisation des parents en congé parental ? Plus généralement quelles sont les attentes de la population en matière de mode de garde des jeunes enfants ?
- **La fonction parentale.** Quelle proportion de parents rencontre-t-elle des difficultés dans l'éducation de leurs enfants ? Dans quelle mesure les parents ont-ils recours à d'autres personnes pour les aider à résoudre leurs difficultés ? Quel est l'âge le plus délicat ? Quels types d'aide à la parentalité seraient les plus utiles ?

---

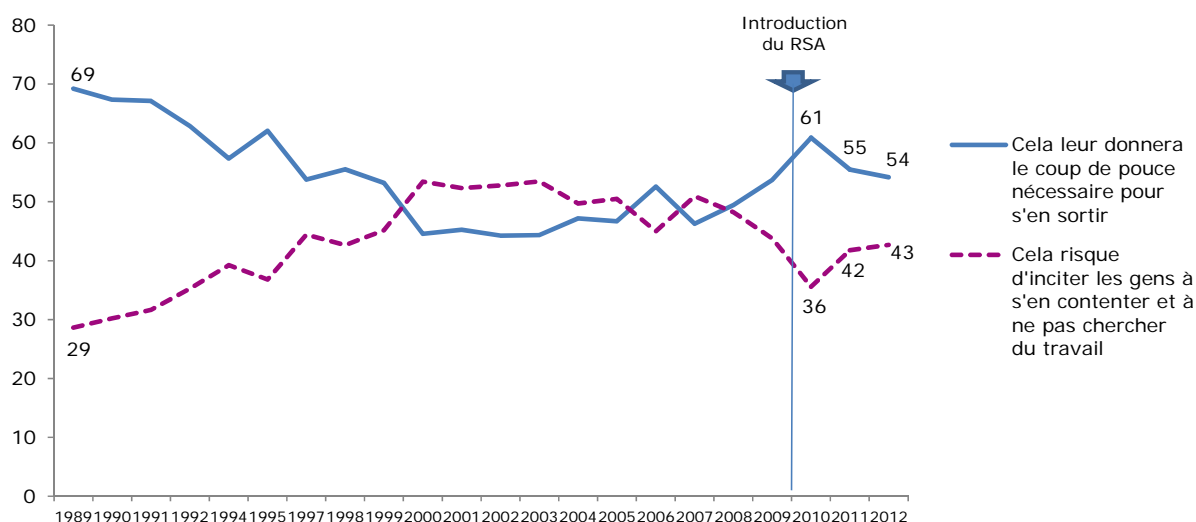
<sup>1</sup> Pour plus de précisions sur les caractéristiques techniques de l'enquête, on pourra se reporter au rapport intitulé « Premiers résultats de la vague de début 2012 » (CRÉDOC, avril 2012).

## 1. A propos du RSA

### a) La lutte contre la pauvreté est, plus que jamais, perçue comme la priorité du RSA

Les opinions à l'égard du RMI, puis du RSA ont beaucoup évolué au cours du temps. Accueilli très favorablement au moment de sa mise en place, fin 1988, le Revenu Minimum d'Insertion avait petit à petit perdu de son aura, si bien qu'en 2009, la population était partagée quasiment en deux parties égales entre les détracteurs et les partisans du mécanisme d'aide. La mise en place du Revenu de Solidarité Active<sup>2</sup> en juin 2009 avait eu tendance à **revaloriser** l'image du dispositif dans l'opinion : les critiques relatives aux effets déresponsabilisants de l'aide (36%) s'atténuèrent tandis que les bénéfices en matière d'insertion semblaient plus probants (61%). La période de grâce semble n'avoir été que de courte durée : en deux ans, les **appréhensions concernant les effets pervers** des politiques sociales ont regagné du terrain (43%, +7 points).

**Graphique 1 - A propos du RSA, la prestation qui a remplacé le RMI, pensez-vous plutôt que ... (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.  
Jusqu'en 2009, la question portait sur le RMI et non pas le RSA.

L'opinion des différents groupes socio-démographiques diverge souvent lorsque l'on aborde la problématique des aides sociales. Depuis près de vingt ans que nous interrogeons la population française au sujet du RMI/RSA, on observe certaines constantes :

- **L'âge est toujours clivant** : les personnes âgées figurent parmi les plus inquiètes des effets déresponsabilisants des aides. Ainsi en 2012, 49% des personnes de 70 ans ou

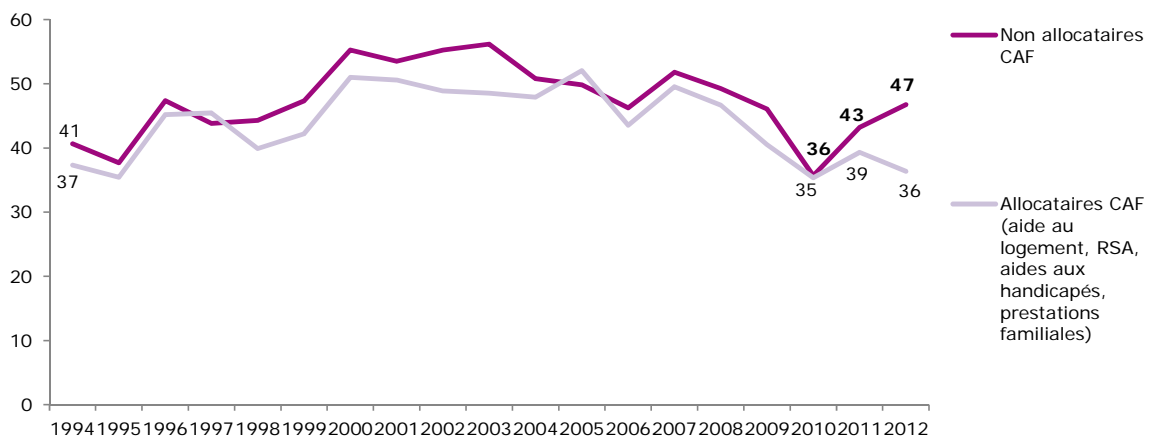
<sup>2</sup> En juin 2009, le Revenu de Solidarité Active (RSA) a remplacé le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation de Parent Isolé (API) pour les personnes privées d'emploi. Versée sans limitation de durée, la prestation complète les ressources de ceux qui tirent de leur emploi des appointements limités et garantit à toute personne retrouvant un travail une augmentation de ses revenus.

plus considèrent que le RSA risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail (contre seulement 40% des moins de 25 ans) et seuls 48% de nos aînés sont d'avis que le mécanisme « donnera le coup de pouce nécessaire à s'en sortir » aux allocataires (quand la proportion s'élève à 56% chez les 18-24 ans).

- **La position sociale** influe également : les diplômés du supérieur (65% en 2012), les cadres (70%) voient, en règle générale, le RSA sous un jour plus favorable.
- **Les bénéficiaires du RSA** (69%) ou des autres allocations versées par la CAF (aides au logement, aides aux handicapés, prestations familiales) en perçoivent davantage les bénéfices (59%).

Toutefois, cette année, **les craintes des effets négatifs de l'aide progressent surtout chez les non-allocataires** (47%, +4 points) tandis que les allocataires semblent moins inquiets de ces risques (36%, -3 points). Si bien que la divergence d'opinion entre ces deux publics (11 points) n'a jamais été aussi forte au cours des vingt dernières années.

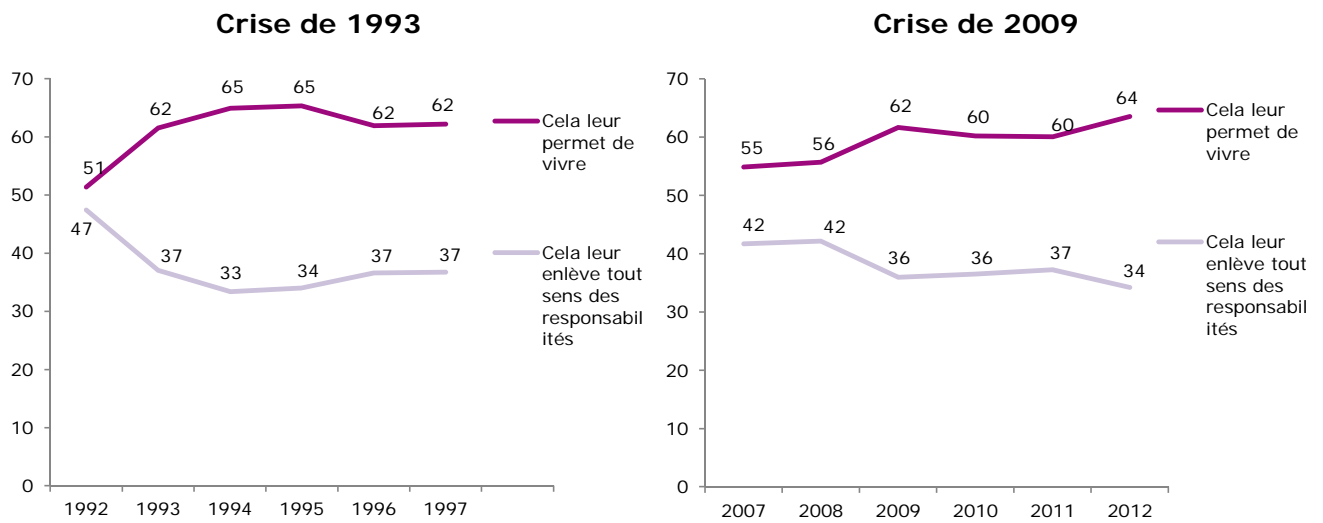
**Graphique 2 – Proportion d'individus estimant que le RSA (RMI avant 2008) risque d'inciter les gens à s'en contenter**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

La progression des inquiétudes quant aux effets négatifs du RSA est d'autant plus notable que, ces dernières années, les Français se sont montrés particulièrement **compassissants** à l'égard des situations de pauvreté et convaincus de l'importance des mécanismes de solidarité : 64% (+9 points par rapport à 2007) considèrent ainsi que la prise en charge des familles défavorisées « leur permet de vivre » et seuls 34% qu'elle leur enlève tout sens des responsabilités. Le taux atteint ainsi cette année un niveau comparable à celui observé lors de la précédente crise économique de 1993.

**Graphique 3 - Faire prendre en charge par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes, selon vous... (en %)**

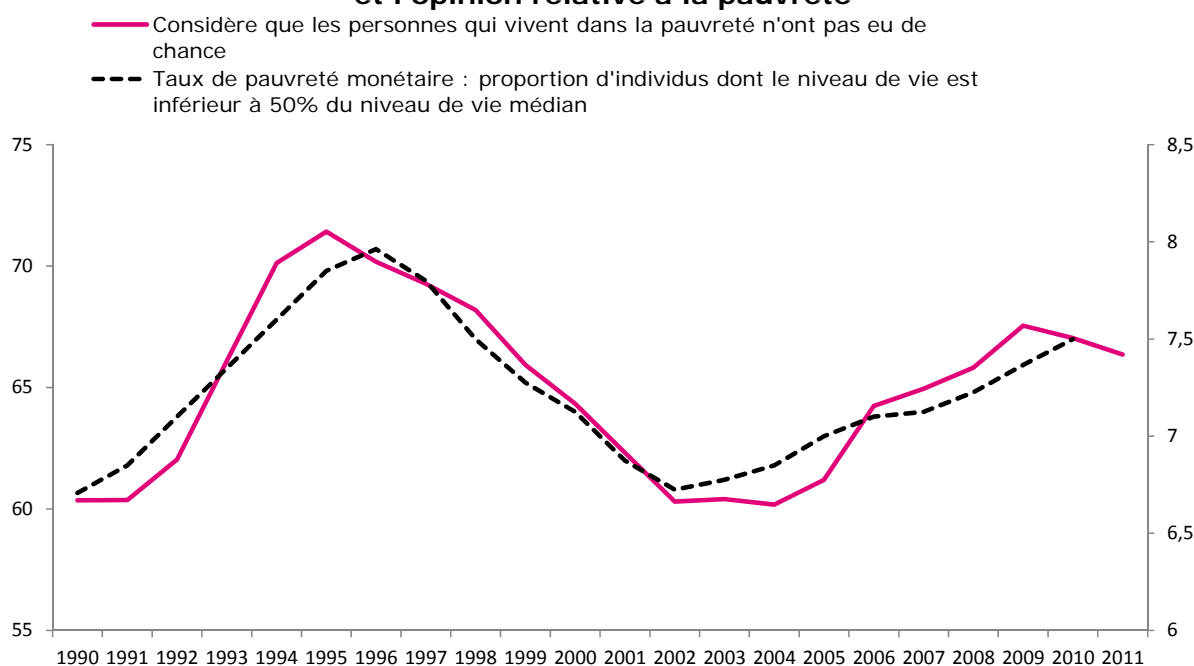


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

L'empathie envers les personnes défavorisées est, sans nul doute, très largement liée à la crise économique et financière qui affecte le pays depuis 2008-2009. Sur longue période, nos travaux<sup>3</sup> ont en effet mis en lumière une forte corrélation entre le taux de **pauvreté et la compassion** de l'opinion à l'égard des plus démunis. Ainsi, au cours des trente dernières années, la proportion d'individus estimant que les personnes en situation financière délicate « n'ont pas eu de chance » suit l'évolution du taux de pauvreté : elle augmente fortement pendant la crise de 1993, baisse pendant la période de forte croissance de la fin des années 1990, puis se retourne après l'éclatement de la bulle internet en 2001. La période de crise actuelle ne fait pas exception à la règle : l'opinion est aujourd'hui plus compréhensive qu'en 2002. Finalement, seuls un tiers des Français estiment que les foyers modestes ne font pas assez d'efforts pour s'en sortir.

<sup>3</sup> BABES Mélanie, BIGOT Régis, CROUTTE Patricia, DAUDEY Emilie et HOIBIAN Sandra, « 2012 : La rechute », *Note de conjoncture sociétale*, CREDOC, avril 2012

#### Graphique 4 - La forte corrélation entre la conjoncture et l'opinion relative à la pauvreté



Sources : CRÉDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations » et INSEE-DGI, Enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, INSEE-DGI, Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétro-polées 1996 à 2004, INSEE-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2009.

Note : les données ont été lissées en moyenne mobile sur 3 années, en donnant un poids de 0.5 à l'année en cours (n), et 0.25 aux années n-1 et n+1.

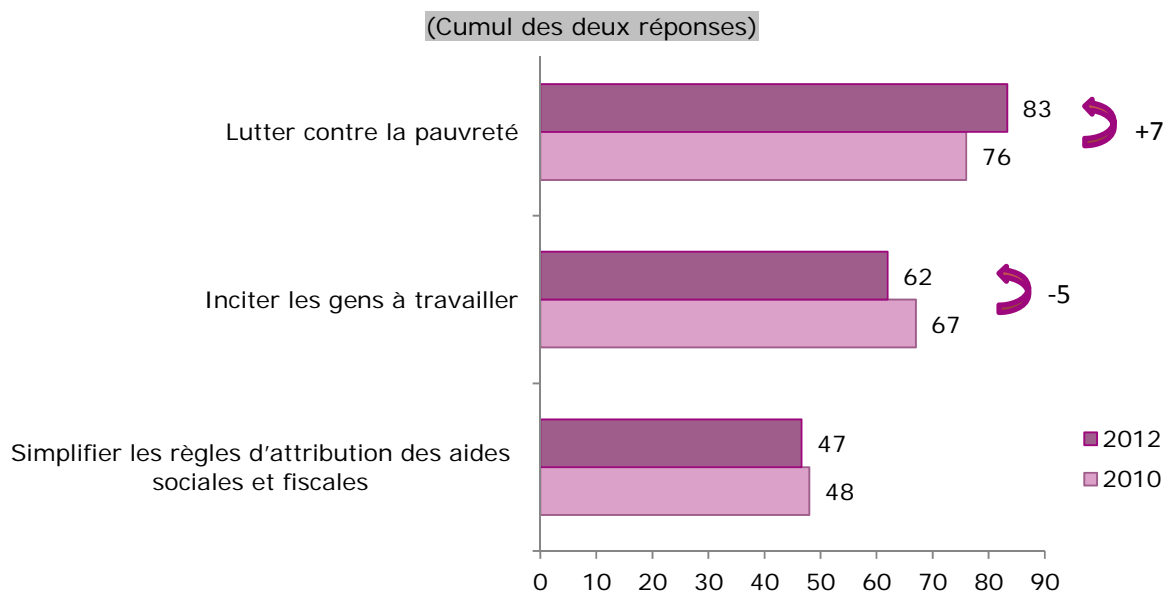
Le RSA se distingue du RMI en ceci qu'il peut continuer à être versé à des personnes ayant retrouvé une activité professionnelle. Ce dispositif cherche ainsi à apporter une réponse au phénomène dit de « trappe d'inactivité »<sup>4</sup>. Il propose également un renforcement de l'accompagnement vers l'emploi à travers un suivi proposé aux bénéficiaires en situation de s'insérer professionnellement. En 2010, 41% des enquêtés pensaient que l'objectif premier du RSA était d'inciter les gens à travailler et 67% le plaçaient dans le duo de tête des objectifs assignés au dispositif. En deux ans, les missions associées au RSA ont sensiblement évolué dans l'esprit du grand public : **la lutte contre la pauvreté** est devenue l'objectif le plus présent à l'esprit des Français (51% des premières réponses, 83% en réponses cumulées). Tout se passe comme si le RSA reprenait, dans l'esprit de l'opinion, **la place qui était autrefois dévolue au RMI**. L'importance et la durée de la crise économique, les différentes secousses qui continuent d'agiter le pays (crise des marchés financiers, crise de la dette, crise de l'euro...), l'augmentation du chômage<sup>5</sup> et de la pauvreté, conduisent peut-être aussi la population à revisiter les priorités assignées au mécanisme d'aide. La lutte contre la pauvreté

<sup>4</sup> La notion de « trappe à inactivité » décrit une situation où la reprise d'un emploi faiblement rémunéré par un allocataire de minimum social conduit à une stagnation, voire une baisse du niveau de vie, de telle sorte que celui-ci pourrait « préférer » demeurer dans le dispositif d'assistance. Voir par exemple : <http://www.senat.fr/rap/r04-334/r04-3349.html>

<sup>5</sup> Selon l'Insee, le taux de chômage au sens du BIT sur le quatrième trimestre 2011 s'établit à 9,8% de la population active en France (y compris Dom).

apparaît probablement comme un objectif plus urgent et peut-être aussi plus accessible que l'insertion sur le marché de l'emploi, tant le **pessimisme quant à l'évolution du chômage** est omniprésent : en 2012, 81% des Français anticipent une augmentation du chômage contre seulement 47% en 2008.

**Graphique 5 - Selon vous, quel est l'objectif principal du RSA ?  
Et le second objectif ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

**Tableau 1 – Evolution des premières réponses (en %)**

	2011	2012	Evolution 2011-2012
. Lutter contre la pauvreté .....	38	<b>51</b>	<b>+13</b>
. Inciter les gens à travailler .....	<b>41</b>	31	-10
. Simplifier les règles d'attribution des aides sociales et fiscales .....	18	16	-2
. <i>Ne sait pas</i> .....	3	2	-1
Total	100	100	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Le consensus autour des missions dévolues au RSA traverse l'ensemble du corps social : dans les 37 groupes étudiés, la lutte contre la pauvreté surpasse l'incitation au travail ou la simplification de l'attribution des aides sociales. Les évolutions constatées au niveau national (plus grande importance de la lutte contre la pauvreté aux dépens des deux autres objectifs) se confirment dans toutes les catégories (cf. tableau A-7 en annexes).

Signalons toutefois quelques nuances :

- **L'objectif de lutte contre la pauvreté** du RSA est plus particulièrement présent à l'esprit des personnes aux revenus modestes (89% des foyers aux revenus inférieurs à 900€ par mois) et **des bénéficiaires du RSA** eux-mêmes, devant largement l'incitation à travailler. De récents travaux menés au CRÉDOC auprès des allocataires du RSA ont en effet montré que la complexité du mode de calcul de l'allocation ne permet pas nécessairement aux bénéficiaires de percevoir l'incitation financière du dispositif dans le cas d'un retour à l'emploi, voire instille le doute sur la réelle garantie d'un soutien à l'effort d'activité. Cette étude mettait également en relief une certaine déception des bénéficiaires du RSA face à l'accompagnement social et professionnel et des doutes sur l'aide apportée dans l'insertion sur le marché de l'emploi<sup>6</sup>.
- Le **caractère incitatif du RSA** sur le retour à l'emploi est davantage mis en relief par les seniors (68% chez les 60-69 ans et les 70 ans et plus) et les indépendants (68%).
- La **simplification des règles d'attribution des aides sociales** est plus fréquemment mentionnée par les classes moyennes supérieures (53% des professions intermédiaires et des personnes dont le foyer totalise des revenus mensuels entre 2300€ et 3100€), par les familles nombreuses (53%) et par les habitants des petites agglomérations (entre 2000 et 20000 habitants : 52%).

*b) Huit personnes sur dix estiment que le RSA est un droit qui appelle des contreparties.*

78% estiment que l'aide apportée aux bénéficiaires du RSA doit **impliquer des contreparties** sous forme d'efforts d'insertion ou de recherche d'emploi. L'adhésion à ce principe est une constante dans l'opinion et prévalait déjà du temps du RMI. Le souhait d'une forme de réciprocité ne semble d'ailleurs pas spécifique au RSA mais touche d'autres dispositifs tels que les allocations chômage par exemple<sup>7</sup>. Il est toutefois intéressant de constater que les tenants de l'absence de contreparties ont tendance à être plus nombreux d'année en année (+6 points depuis 2007).

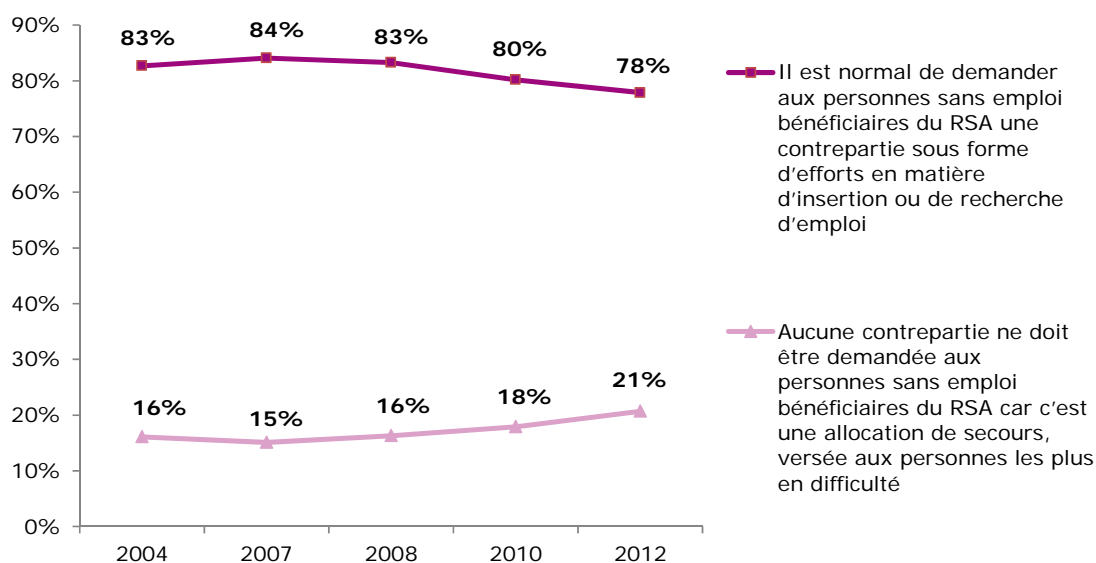
---

<sup>6</sup> ALBEROLA Elodie, GILLES Léopold, TITH Florence, Les effets du RSA peu perceptibles par les bénéficiaires, *Consommation et modes de vie* n° 250, CRÉDOC, avril 2012, <http://www.credoc.fr/pdf/4p/250.pdf>

<sup>7</sup> Une étude menée de 2001 à 2006 par le CRÉDOC pour l'UNEDIC montrait déjà que plus de huit personnes sur dix « trouvaient normal de demander à un chômeur, avant de l'indemniser, de se prêter à une évaluation de ses capacités professionnelles ».

Selon l'enquête barométrique de la DREES, 92 % des Français pensent aujourd'hui que les allocations doivent être un droit soumis à des contreparties, c'est-à-dire une démarche active de recherche d'emploi, de formation, cf. [http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Diaporame\\_Pauvrete\\_et\\_exclusion- Analyse\\_Viavoice- 19\\_01\\_2012\\_01\\_12.pdf](http://www.cnle.gouv.fr/IMG/pdf/Diaporame_Pauvrete_et_exclusion- Analyse_Viavoice- 19_01_2012_01_12.pdf)

**Graphique 6 - Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

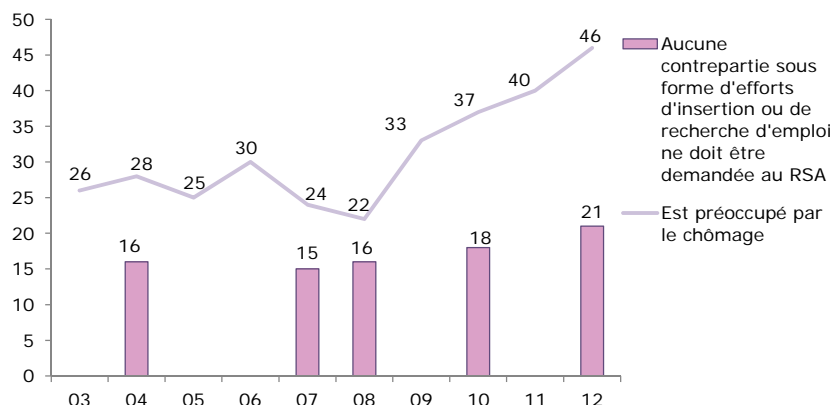
La **demande de contreparties apparaît légitime à l'ensemble du corps social** : elle recueille l'assentiment d'au moins trois quarts des individus dans chacune des catégories étudiées, y compris chez les allocataires du RSA eux-mêmes (tableau A-8). L'adhésion au principe culmine en particulier chez les septuagénaires (86%). Toutefois l'idée que le RSA est avant tout une allocation de secours aux personnes les plus en difficulté, qui ne doit pas s'accompagner de conditions, gagne du terrain dans quasiment tous les groupes sociaux.

L'augmentation du chômage et les inquiétudes qu'il suscite expliquent probablement qu'il semble aujourd'hui plus difficile d'exiger des efforts de retour à l'emploi dans un contexte où les embauches se font rares. Les réserves sur les contreparties ont en effet tendance se diffuser à mesure que les préoccupations du corps social pour le chômage s'intensifient (Graphique 7) et les chômeurs sont les plus convaincus de la difficulté d'imposer des efforts en matière d'insertion ou de recherche d'emploi.



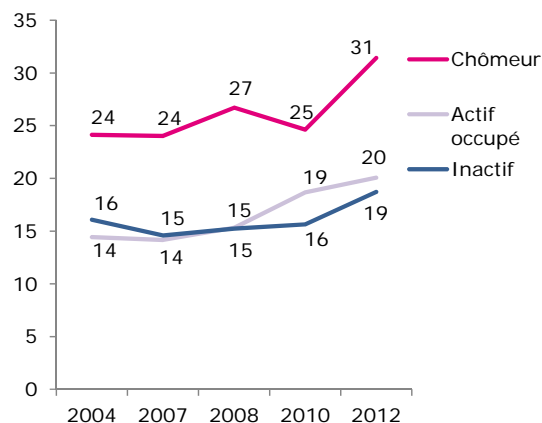
## Graphique 7

La montée des préoccupations vis-à-vis du chômage explique probablement la progression de l'idée qu'aucune contrepartie en termes d'efforts d'insertion professionnelle ne doit être demandée aux allocataires du RSA (en %)



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chômeurs sont de plus en d'accord avec l'idée que « aucune contrepartie ne doit être demandée aux personnes sans emploi bénéficiaires du RSA car c'est une allocation de secours, versée aux personnes les plus en difficulté » (en %)



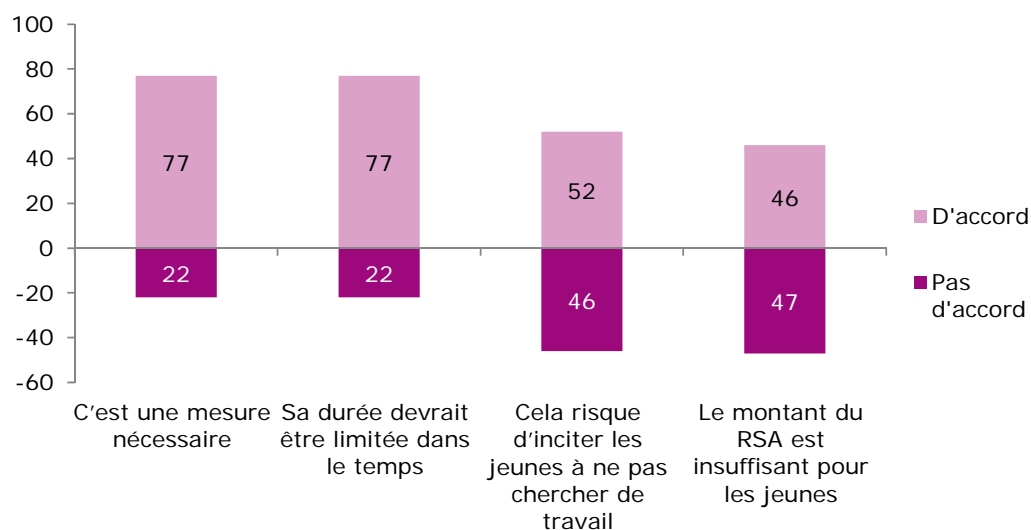
### c) Le RSA « jeunes » : une mesure nécessaire, qui devrait être limitée dans le temps

Depuis le 1er septembre 2010, le RSA est ouvert aux moins de 25 ans qui ont travaillé deux ans dans les trois dernières années. Fin septembre 2011, si l'on comptabilise les allocataires ayant perçu le RSA jeunes au moins un mois entre septembre 2010 et septembre 2011, leur nombre atteint près de 19 000<sup>8</sup>. **77% des interviewés saluent l'ouverture de la prestation aux plus jeunes** (Graphique 8). La mise en place de la mesure pourrait avoir conforté l'idée qu'elle était nécessaire : selon Marie-Thérèse Espinasse et Olivia Sautory « *les deux-tiers des Français étaient favorables à l'accès des jeunes de moins de 25 ans au RMI en 2000, [...] 63 % en 2006* »<sup>9</sup>. Les difficultés rencontrées par les jeunes pour entrer sur le marché du travail ou assumer leurs charges de logement, largement médiatisées, expliquent probablement aussi la progression des opinions favorables à l'élargissement du dispositif à cette tranche d'âge.

<sup>8</sup> CAZAIN Sophie, SIGURET Isabelle, Les allocataires du RSA au 30 septembre 2011, *l'E-sentiel* n°177, Publication électronique de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche, décembre 2011, <http://www.caf.fr>

<sup>9</sup> ESPINASSE Marie-Thérèse et SAUTORY Olivia, « 1. Les opinions des Français sur la pauvreté et le RMI », in Michèle LELIEVRE et Emmanuelle NAUZE-FICHET, *RMI, L'état des lieux*, La Découverte «Recherches», 2008

**Graphique 8 - Depuis l'an dernier, les moins de 25 ans peuvent bénéficier du RSA. A ce sujet, dites-moi si vous êtes d'accord ou pas avec les idées suivantes ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Aujourd'hui le RSA pour les moins de 25 ans est versé sans limitation de durée, tant que le bénéficiaire continue à remplir les conditions. Mais près de huit personnes sur dix considèrent que le RSA jeunes devrait être limité dans le temps. Les Français s'inquiètent-ils des effets pervers que la mesure pourrait avoir sur l'autonomisation des jeunes ? Une majorité des interviewés adhèrent en effet à l'idée que le RSA jeunes pourrait inciter ceux-ci à ne pas chercher du travail. Si la question n'est pas formulée de manière totalement identique, force est de constater que la  **Crainte des effets déresponsabilisants** de l'aide est un peu plus prégnante à l'égard des jeunes (52%) que pour le dispositif « classique » (43%, cf. plus haut). L'opinion est plus partagée sur la nécessité d'augmenter le montant du RSA pour les moins de 25 ans : 46% considèrent que la somme versée est insuffisante, 47% sont d'avis contraire. La difficulté à se prononcer tient peut-être à la méconnaissance du montant de l'allocation. Rappelons en effet que, s'agissant du RSA classique, seules trois personnes sur dix connaissent approximativement les sommes allouées aux bénéficiaires<sup>10</sup>.

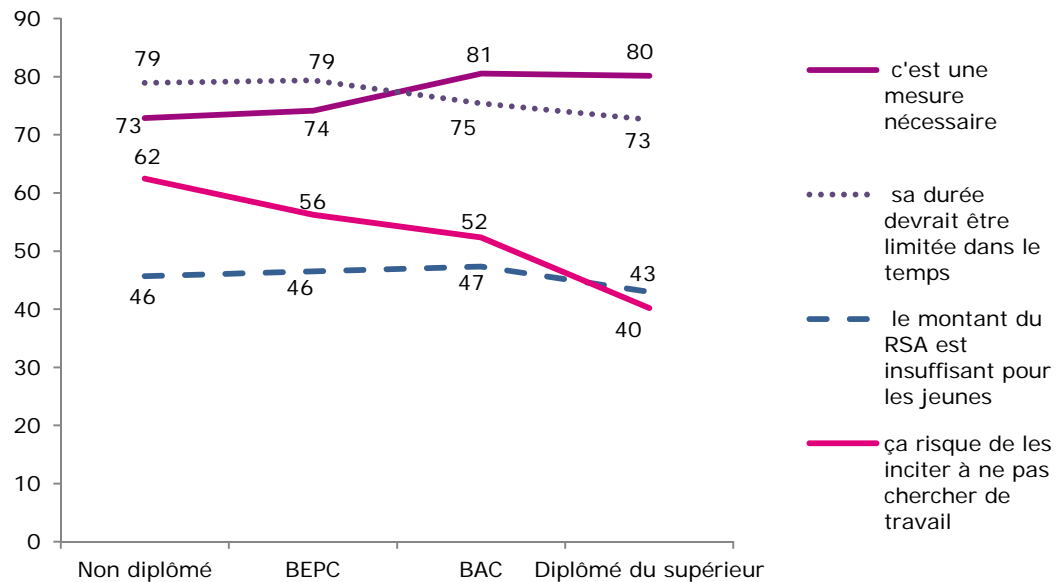
Des opinions quelque peu divergentes se font jour selon les catégories sociales (tableau A-10 en annexes).

- **L'âge** influe tout d'abord sur les opinions. Les jeunes, directement concernés par le dispositif, sont particulièrement persuadés de l'utilité de la mesure (84%). A contrario les personnes âgées de plus de 70 ans mettent davantage en avant le risque que le dispositif incite les moins de 25 ans à ne pas chercher du travail (57% contre 52% en moyenne) et défendent plus souvent l'idée que sa durée devrait être limitée dans le temps (84% contre 77% en moyenne).

<sup>10</sup> ESPINASSE Marie-Thérèse et SAUTORY Olivia, op.cit.

- **La position sociale** clive également les attitudes. Les effets désincitatifs du mécanisme sur l'insertion professionnelle sont d'autant plus mis en avant que l'intervisé est peu diplômé (62% contre 40% chez les diplômés du supérieur), qu'il dispose de revenus modestes ou fait partie de professions peu qualifiées (ouvriers).

**Graphique 9 – Adhésion à différentes idées concernant le RSA jeunes, selon le diplôme (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

- Les **allocataires du RSA** (quel que soit leur âge) sont plus indulgents : ils considèrent plus souvent que l'aide ne devrait pas être limitée dans le temps (42% contre 22% en moyenne) et sont moins inquiets de possibles effets négatifs sur l'insertion professionnelle des jeunes (47% contre 52%).
- Enfin, les employés, plus en prise avec les problèmes de pouvoir d'achat, mettent plus souvent en avant un montant insuffisant du RSA « jeunes » (51%).

## 2. Allocations familiales

---

La France fait partie des pays où le montant des ressources publiques allouées en direction des familles avec enfants est le plus élevé au regard de la richesse nationale (3.7% du PIB en 2007, contre 2.2% en moyenne dans l'OCDE)<sup>11</sup>. **Divers objectifs** (parfois difficilement conciliables) peuvent être assignés à la politique familiale<sup>12</sup> : l'objectif nataliste qui consiste à encourager les naissances, la redistribution «horizontale» qui vise à compenser les charges liées à la présence d'enfants au sein de la famille et ainsi assurer un niveau de vie équivalent aux ménages qu'ils aient ou non des enfants, la redistribution «verticale» destinée à réduire les inégalités de revenu des familles et de leurs enfants, la conciliation de la vie familiale et professionnelle et le soutien de l'activité féminine, etc. A cette multiplicité d'objectifs répond une grande **diversité d'instruments** : des allocations peuvent être versées, des incitations ou compensations fiscales peuvent être mises en place, des équipements ou des services peuvent être proposés. Différentes logiques peuvent également coexister : certaines aides sont forfaitaires, d'autres dépendantes des revenus, certaines sont destinées à des populations spécifiques, d'autres encore peuvent être versées en fonction du rang de l'enfant (premier, deuxième, troisième...).

Les politiques familiales sont d'autant plus complexes qu'elles doivent en permanence **s'adapter aux évolutions de la société** et à la démographie : augmentation des naissances au cours des années 2000, essor des familles dites « recomposées » ou « monoparentales », diminution du nombre de familles nombreuses, développement du travail des femmes, évolution de la place de la femme dans la société, etc.

Quelles sont les attentes de la population par rapport aux politiques familiales ? Qui sont, du point de vue de l'opinion, les publics prioritaires ? Quels sont les mécanismes les plus adaptés aux besoins des familles ? Les dispositifs existants doivent-ils être maintenus en l'état ou évoluer ?

---

<sup>11</sup> cf. THEVENON Olivier, « Pourquoi réformer la politique d'accueil de la petite enfance en France ? Comparaison avec les politiques d'autres pays de l'OCDE », *Revue d'économie politique*, Vol. 121, 2011, [http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/60/76/42/PDF/REP\\_Reformerpolitique\\_d\\_accueil\\_en\\_FranceRev.pdf](http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/60/76/42/PDF/REP_Reformerpolitique_d_accueil_en_FranceRev.pdf)

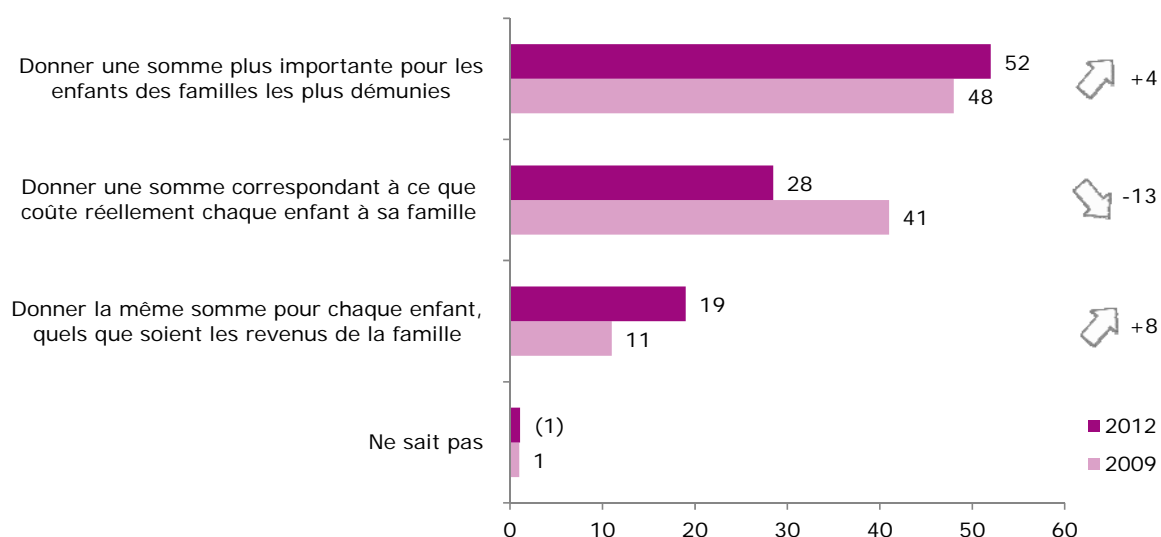
<sup>12</sup> Voir par exemple : Politique familiale et taille de la famille, *Diagnostique Prévisions et Analyses Économiques n° 81*, septembre 2005, <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/324765>, ou l'avis du Haut Conseil de la famille, « Avis sur l'architecture des aides aux familles : quelles évolutions pour les 15 prochaines années ? », avril 2011, [http://www.hcf-famille.fr/IMG/pdf/Avis\\_Hannarchitecture\\_aides\\_aux\\_familles.pdf](http://www.hcf-famille.fr/IMG/pdf/Avis_Hannarchitecture_aides_aux_familles.pdf)

### a) Aider en priorité les familles les plus démunies

En 2009, les Français faisaient preuve d'une certaine hésitation par rapport aux priorités des politiques familiales. La population semble, en 3 ans, s'être forgée une opinion plus assurée. Une personne sur deux (52% exactement) pense aujourd'hui que **les familles les plus démunies** doivent recevoir des aides plus importantes que les autres. L'idée de défrayer les familles en fonction de ce que coûte réellement chaque enfant à sa famille séduit, en revanche, une frange beaucoup moins importante de la population qu'en 2009 (28%, -13 points). La crise économique et ses conséquences pour les ménages modestes, le sentiment d'inégalités grandissantes<sup>13</sup> ne sont probablement pas étrangers à cette évolution. Les débats autour du quotient familial dans la période précédant l'enquête ont peut-être aussi influé sur les opinions. 19% souhaitent enfin qu'une somme identique soit versée pour chaque enfant, quels que soient les revenus de la famille. Cette opinion a fortement augmenté (+8 points en 3 ans).

#### Graphique 10 - Pour aider les familles à supporter la charge financière de leurs enfants, doit-on ? (en %)

(Evolution des réponses 2009 - 2012)

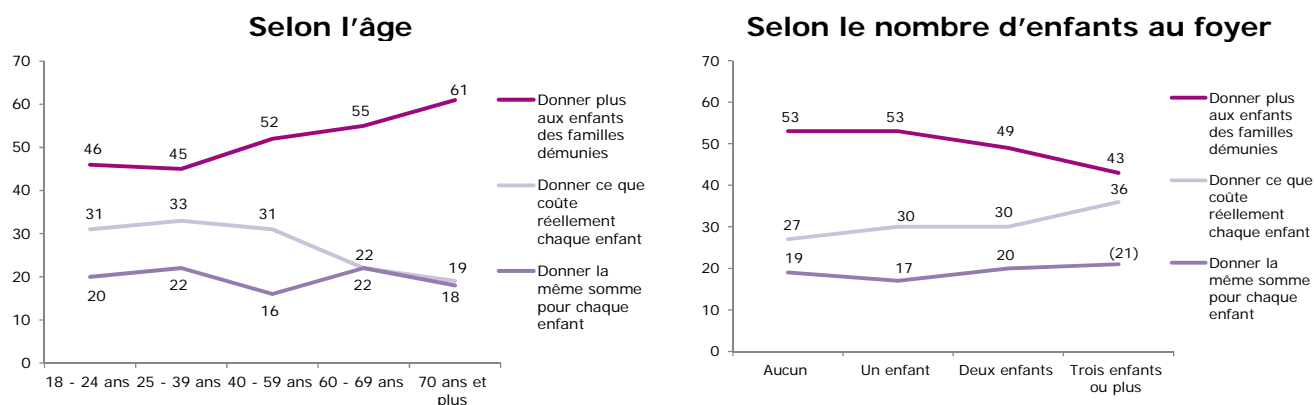


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

La priorité grandissante donnée à l'aide aux plus démunis se retrouve dans tout le corps social (tableau A-11). Subsistent néanmoins quelques lignes de partage : l'attention portée aux familles défavorisées augmente **avec l'âge**, et culmine chez les foyers sans enfant. Les aides aux familles en fonction du coût réel de chaque enfant séduisent davantage les jeunes et les **familles nombreuses**.

<sup>13</sup> Au début 2012, 88% des Français ont le sentiment que les inégalités augmentent.

## Graphique 11- Priorités données aux aides aux familles (en %)



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

La situation personnelle des interviewés influe également quelque peu. En particulier, au sein des couples avec enfants, lorsque les deux parents travaillent, les individus sont plus enclins à attendre que les aides aux familles couvrent réellement les dépenses effectuées pour l'enfant, probablement en liaison avec les frais de garde.

**Tableau 2 - Priorités données aux aides aux familles selon l'activité des parents chez les couples avec enfants (en %)**

	Ensemble de la population	Couple avec enfant, dont au moins un parent inactif ou au chômage	Couple avec enfant, dont deux parents actifs
Donner une somme plus importante aux enfants des familles démunies	52	55	44
Donner une somme correspondant au coût de l'enfant	28	27	<b>37</b>
Donner la même somme pour chaque enfant	19	18	20
Total (y.c nsp)	100	100	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

Nota : les réponses des familles monoparentales n'ont ou être ventilées selon que le parent était en activité ou pas, compte tenu de la faiblesse des effectifs

*b) Augmenter les aides pour les familles ayant un enfant étudiant ou au lycée*

D'année en année, depuis que nous les interrogeons sur le sujet, les Français réclament une augmentation des aides à destination des familles ayant **des enfants étudiants**. L'allongement des études et l'importance grandissante du diplôme dans les parcours professionnels<sup>14</sup> continuent d'alimenter cette demande. La population juge en revanche moins urgent de revaloriser les aides aux familles ayant des enfants qui cherchent un emploi (9%, -5 points par rapport à 2010) ou qui peinent à entrer dans la vie active (8%, -4 points). Cette baisse est d'autant plus notable que le chômage des jeunes atteint aujourd'hui des sommets<sup>15</sup>. Dès que l'enfant débute dans la vie active, ou recherche un emploi, la population tend à considérer qu'il est devenu autonome et que les aides qui lui sont allouées sortent du champ des politiques familiales.

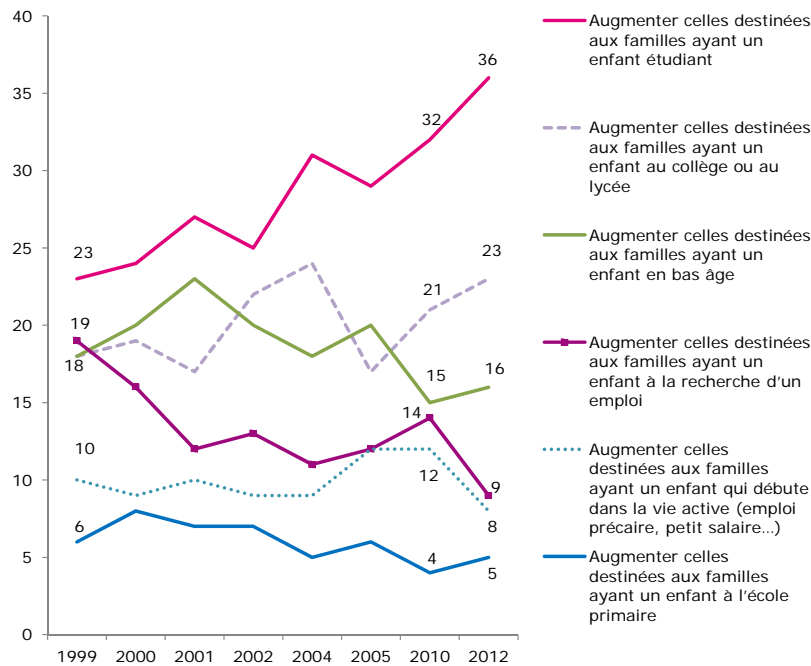
En contrepartie, nos concitoyens se disent de plus en plus disposés à rogner sur les aides destinées aux foyers dont les enfants sont **scolarisés dans le primaire** (23%, +9 points depuis 1999). Les Français consentent également une **baisse des aides accordées aux familles dont les enfants entrent dans la vie active** (22%). Mais ce compromis apparaît de plus en plus difficile : en 2002, alors que la santé économique du pays était plus florissante 32% des individus optaient pour une baisse des aides aux familles avec de jeunes adultes (soit 10 points de plus qu'aujourd'hui).

---

<sup>14</sup> DURU-BELLAT Marie, « *L'inflation scolaire : les désillusions de la méritocratie* », Éd. du Seuil, 2006.

<sup>15</sup> En 2010, le taux de chômage des 18-24 ans s'élève à 22.9%,  
[http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=NATCCF03338](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=NATCCF03338)

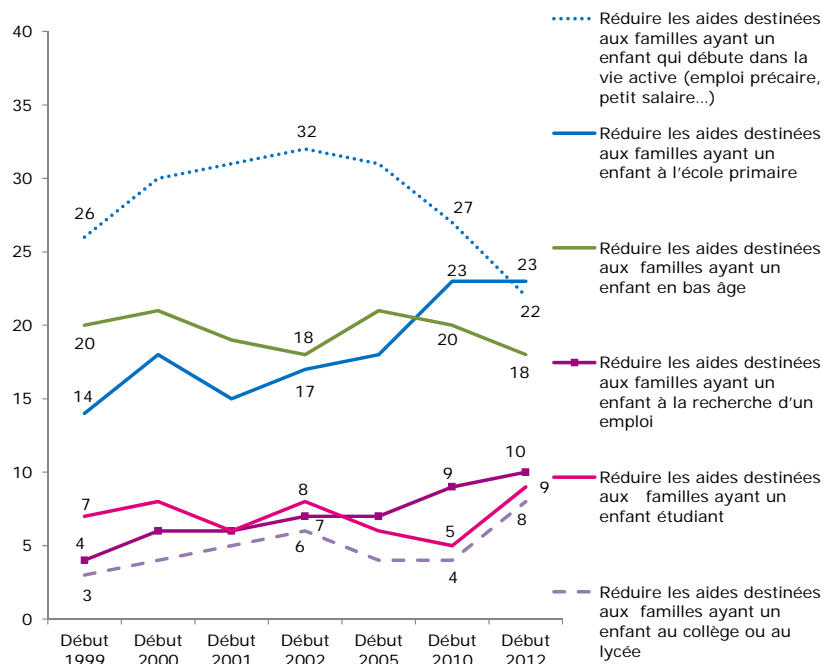
**Graphique 12 - Les politiques familiales ont pour objectif d'apporter une aide aux familles ayant des enfants à charge. Ces charges varient bien sûr en fonction de l'âge des enfants. Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quels types d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Lecture : 36% des Français en 2012 pensent qu'il faudrait augmenter en priorité les aides aux familles avec un enfant étudiant

**Graphique 13 - Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quel type d'aides, en contrepartie, réduiriez-vous en priorité ?**



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».



Le soutien aux familles avec des **enfants étudiants** paraît primordial à quasiment toutes les catégories sociales (tableau A-13). Les personnes ayant elles-mêmes suivi des études longues (diplômés du supérieur : 42%), disposant de hauts revenus (3100€ et plus : 42%) sont les plus convaincues. Les **différences d'opinion selon l'âge** ont tendance à s'estomper avec le temps : même les générations plus âgées (qui en moyenne ont suivi des études moins longues que leurs cadets) sont aujourd'hui persuadées de la nécessité d'aider les familles avec des jeunes poursuivant des études supérieures.

**Graphique 14 – Proportion d'individus estimant qu'il faut augmenter en priorité les aides aux familles ayant un enfant étudiant chez certaines classes d'âge (en %)**

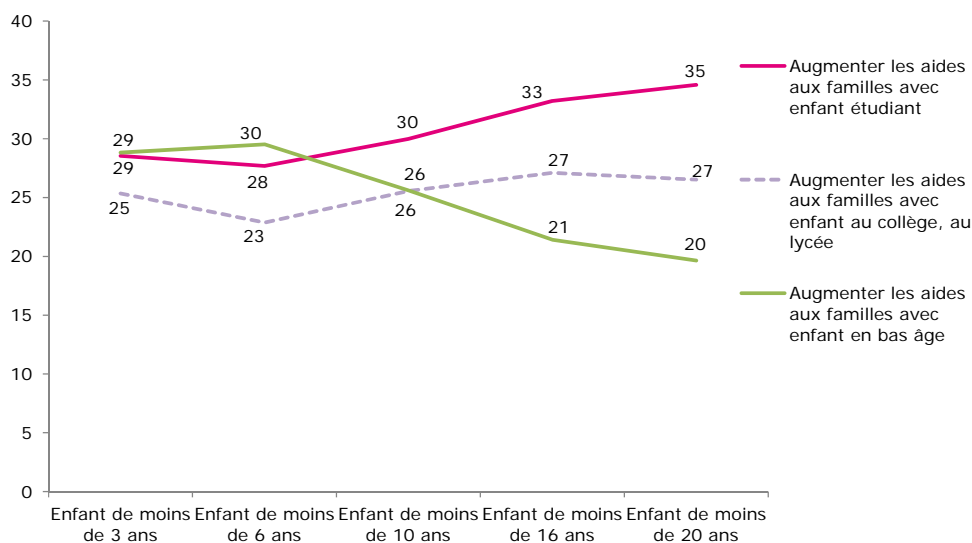


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Les familles optent un peu plus souvent que la moyenne pour des aides qui leur seraient destinées (Graphique 15), même si les variations restent limitées. Signalons toutefois le cas des foyers **avec de jeunes enfants (moins de 6 ans)** où la hiérarchie des priorités est quelque peu bousculée : le souhait de voir augmenter les aides à leur attention (30%) relègue en deuxième place la nécessité d'une hausse des allocations pour les familles avec des étudiants (28%).

Les 25-39 ans (25%) et les Parisiens (23%) sont aussi plus enclins à attendre une augmentation des aides destinées aux familles avec de jeunes enfants que la moyenne nationale (16%).

**Graphique 15 – Les aides qu’il faudrait augmenter en priorité selon l’âge des enfants au foyer en 2012 (en %)**



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

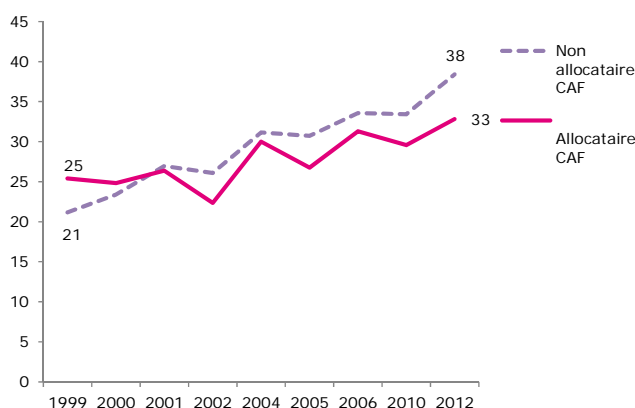
Lecture : En 2012, 35% des familles avec un enfant de moins de 20 ans au foyer donnent la priorité à l'augmentation des aides aux familles avec un enfant étudiant

Nota : les autres aides ne figurent pas car les effectifs de réponse sont insuffisants

Si les **allocataires** des prestations de la CAF rejoignent, dans les grandes lignes, les priorités données par la population dans son ensemble, on pourra toutefois signaler quelques nuances ici ou là. Les allocataires se montrent un peu moins partisans d'une augmentation des aides aux familles avec des étudiants (33% contre 38% chez les non allocataires). Rappelons qu'au début des années 2000, ils manifestaient au contraire un souhait plus grand de hausse des allocations aux familles avec étudiant (Graphique 16). A contrario, les bénéficiaires des allocations CAF semblent aujourd'hui plus motivés par une augmentation des aides aux foyers avec des **enfants en bas âge** (19% contre 15%).

## Graphique 16 – Priorités données aux aides à augmenter selon que le foyer reçoit ou non des allocations de la CAF (en %)

Proportion d'individus souhaitant augmenter les aides aux familles avec un enfant étudiant



Proportion d'individus souhaitant augmenter les aides aux familles avec un enfant en bas âge



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Notons enfin que les familles monoparentales attendent plus particulièrement une augmentation des aides aux foyers ayant des enfants au collège (29% contre 23% en moyenne).

### c) Une préférence pour des prestations versées dès le premier enfant

Historiquement, le premier enfant a été exclu du bénéfice des allocations familiales dans un objectif de soutien de la natalité, avec l'idée « *qu'il n'y a pas lieu d'encourager la naissance du premier enfant car «il vient toujours»*<sup>16</sup> tandis que la naissance du troisième enfant peut-être incitée par ce biais. Une majorité de nos concitoyens (60%) préfèrent pourtant « *un versement des allocations familiales dès le premier enfant avec un montant de prestation égal pour tous les enfants* ». L'opinion est relativement constante sur ce point. Dès 1991, les deux tiers des Français déclaraient préférer que **tous les enfants donnent droit aux mêmes prestations** plutôt qu'un système lié au nombre d'enfants à charge<sup>17</sup>. La place grandissante accordée à chaque enfant dans un contexte de baisse régulière du nombre d'enfants par famille<sup>18</sup>, la hausse du « coût d'opportunité » des enfants<sup>19</sup> (augmentation des coûts d'éducation, progression de la valeur associée au temps consacré aux enfants en liaison avec la hausse de l'activité féminine) expliquent probablement cette préférence. Les difficultés budgétaires rencontrées par nos concitoyens jouent probablement aussi un rôle : les personnes qui

<sup>16</sup> DAMON Julien, « De l'allocation familiale au premier enfant à l'allocation par enfant : la forfaitisation des allocations familiales », *Droit social*, n° 12, 2007, pp. 1270-1277, <http://www.julien-damon.com/IMG/pdf/AllocPremierEnfantDamonDroitSocial.pdf>

<sup>17</sup> Cf. Rappel des résultats à une question portant sur le même thème, avec une formulation différente, en annexe p.61

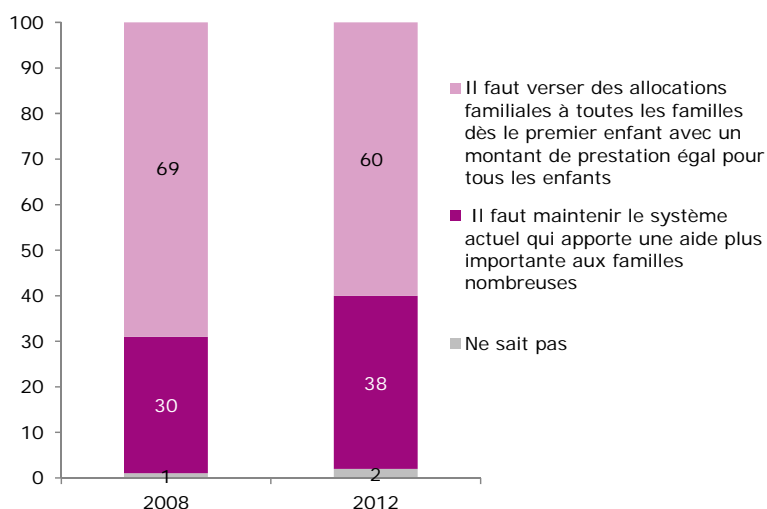
<sup>18</sup> Selon le recensement, 18% des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans ont trois enfants ou plus en 2009 contre 28% en 1975, [http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg\\_id=0&ref\\_id=AMFd4](http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=0&ref_id=AMFd4)

<sup>19</sup> Voir par exemple LANDAIS Camille, Coût de l'enfant et fécondité, L'impact des incitations financières, CNAF, *Informations sociales* n° 137, 2007

déclarent s'astreindre à des restrictions budgétaires privilégient plus souvent une aide ouverte dès le premier enfant (65%) à celles qui se sentent relativement à l'aise financièrement (53%). Rappelons également que l'opinion doute de l'impact des allocations familiales sur la natalité. En 2008, 58% des Français rejetaient l'idée que « si les prestations familiales étaient plus élevées, il y aurait davantage de naissances »<sup>20</sup>. Notons toutefois que le soutien aux familles nombreuses semble un peu plus appuyé cette année qu'en 2008 (+8 points).

**Graphique 17 - Actuellement, les allocations familiales sont versées aux familles d'au moins deux enfants et leur montant augmente avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième.**

**Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ? (en %)**

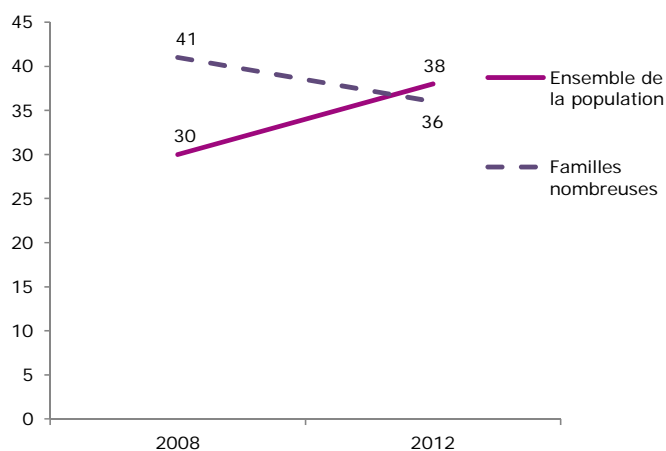


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

L'idée que les allocations familiales doivent avant tout servir la **redistribution horizontale** prédomine dans tous les groupes sociaux étudiés. Les femmes (65%), les personnes au foyer (68%), les allocataires du RSA (65%) et les familles avec un seul enfant (65%) en sont les plus convaincus. Le soutien aux familles nombreuses est plus important chez les personnes âgées (45%), les cadres (45%), les bas revenus (46%), les habitants de l'agglomération parisienne (45%) et progresse dans la quasi-totalité des groupes étudiés (tableau A- 17 et A - 18) mais ne devient jamais majoritaire. Seule l'opinion des familles nombreuses elles-mêmes évolue à contre-courant, pour converger vers l'avis national.

<sup>20</sup> CROUTTE Patricia, sous la direction de G. Hatchuel, *Les prestations sociales, les prestations familiales et les aides aux familles : état de l'opinion 2008*, étude menée pour la CNAF, juillet 2008

**Graphique 18 – Proportion d’individus préférant le maintien du système actuel qui favorise les familles nombreuses (en %)**



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

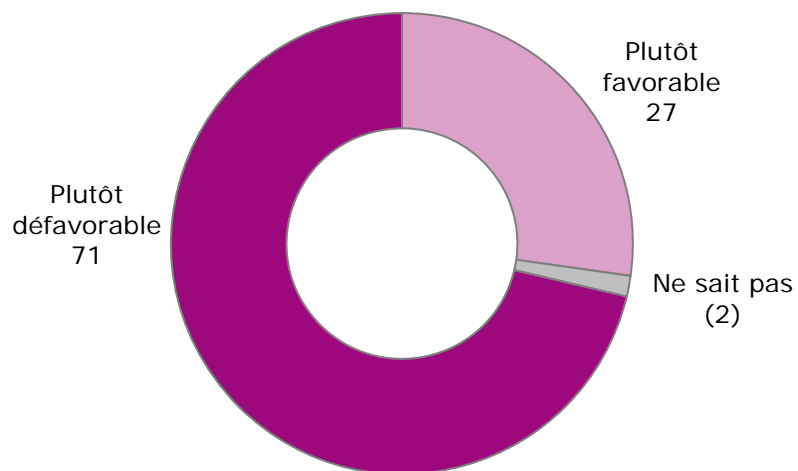
#### *d) Rejet du principe d'imposition des allocations familiales*

71% des Français se disent plutôt **opposés à la taxation des allocations familiales**. On aurait pu penser que l'opinion serait plus favorable à cette idée, dans la mesure où les allocations familiales sont versées à toutes les familles sans condition de ressources et que le désir de redistribution fiscale est important aujourd'hui<sup>21</sup>. En tout état de cause c'est une nouvelle marque du souhait que les allocations familiales visent avant tout à assurer une redistribution horizontale entre ménages avec et sans enfant. Les réticences à tout nouvel effort fiscal, très prégnantes depuis 2008 dans la population, expliquent aussi probablement la nette opposition à cette idée.

Le désaccord est d'autant plus marqué que la famille a d'enfants : 80% des familles nombreuses s'opposent à ce principe, contre 68% des foyers sans enfants. Tandis que l'assentiment à la taxation des allocations familiales est un peu plus marqué chez les cadres et professions intellectuelles supérieures (39%, tableau A -19), mais jamais, dans aucun groupe, l'opinion ne bascule réellement.

<sup>21</sup> Début 2012, 71% des Français pensent que pour rétablir la justice sociale il faudrait « prendre aux riches pour donner aux pauvres ».

**Graphique 19 - Actuellement, quel que soit le niveau de revenu, on ne paie pas d'impôts sur les allocations familiales. Seriez-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable à ce que des allocations soient imposées comme peuvent l'être d'autres revenus ?(en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

### 3. Opinions sur les congés parentaux

---

Les débats relatifs à la prise en charge des jeunes enfants sont nombreux et les pratiques variables dans le temps et d'un pays à l'autre. Rappelons tout d'abord en toile de fond qu'en France, un tiers des enfants de moins de trois ans sont gardés exclusivement par leurs parents<sup>22</sup> et que, dans l'Hexagone, les mères d'enfants de moins de trois ans seraient plutôt plus nombreuses à être en activité que leurs voisines européennes<sup>23</sup>. La proportion de femmes s'arrêtant pour élever leurs enfants a en effet longtemps diminué en liaison avec de nombreux facteurs, parmi lesquels on pourra citer la baisse du nombre de familles nombreuses, la progression du niveau d'éducation, la diffusion de normes favorables à l'activité des mères, etc. La tendance semble s'être renversée toutefois en France pour les générations de mères nées dans les années 70 : l'extension de l'Allocation Parentale d'Education au deuxième enfant en 1994 ayant probablement favorisé l'augmentation sensible du nombre de femmes s'arrêtant de travailler pour élever leurs enfants<sup>24</sup>. La définition des modalités des dispositifs proposés aux parents n'est pas sans **effet sur les pratiques** qui, à leur tour, peuvent rejaillir sur l'égalité dans la sphère professionnelle. Certains travaux montrent en effet que selon la durée ou les mécanismes d'indemnisation proposés, les parents modulent leurs choix professionnels et familiaux : des dispositifs d'indemnisation plus courts mais mieux rémunérés tendent par exemple à augmenter la proportion d'hommes en congé parental<sup>25</sup>. Des recherches menées par le CRÉDOC pour la CNAF montrent par ailleurs que l'interruption d'activité à la naissance du dernier enfant n'est pas sans conséquences sur l'emploi des femmes : elle diminue en effet la probabilité d'être en emploi et augmente la précarité de cet emploi, notamment dans le cadre d'arrêt de longue durée<sup>26</sup>. Nombreuses sont donc aujourd'hui les réflexions et propositions visant à faire **évoluer les modalités du congé parental**<sup>27</sup>. Quelles sont les

---

<sup>22</sup> ANANIAN Sévane, ROBERT-BOBBEE Isabelle, « Modes de garde et d'accueil des enfants de moins de 6 ans en 2007 », *Etudes et Résultats*, Drees, n° 678, février 2009 <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er678.pdf>

<sup>23</sup> Le taux d'emploi des mères d'enfant de moins de 3 ans est de 58,6% en 2009 en France contre 52,2 en moyenne dans l'OCDE. cf. THEVENON Olivier, *op.cit.*

<sup>24</sup> PIKETTY Thomas, L'impact de l'allocation parentale d'éducation sur l'activité féminine et la fécondité en France, 1982-2002, in *Histoires de familles, histoires familiales* (sous la dir. de Lefèvre C. et Filhon A.), *Les Cahiers de l'INED*, n° 156, 2005, [http://www.cepremap.ens.fr/depot/couv\\_orange/co0309.pdf](http://www.cepremap.ens.fr/depot/couv_orange/co0309.pdf)

<sup>25</sup> ANXO Dominique, Les déterminants socio-économiques de l'utilisation des congés parentaux Comparaison des pères français et suédois, *Allocations Familiales, Dossier d'études n°81*, 2006, <http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/VueLien/DOSSIERSETUDES81?opendocument>

<sup>26</sup> Le congé parental dans les trajectoires professionnelles féminines, *l'E-essentiel* n°119, Publication électronique de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, Direction des Statistiques, des Etudes et de la Recherche, février 2012, <http://www.caf.fr/web/WebCnaf.nsf/VueLien/E-SSENTIEL119?opendocument>

JAUNEAU Pauline, OLM Christine et VAN DE WALLE Isabelle, Congé parental et carrière professionnelle des mères, enquête auprès de 3 000 femmes ayant au moins deux enfants et le dernier né en 1998, *Dossier d'études*, n° 147, 2011, [http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier\\_etudes/Dossier%20147%20-%20Cong%20parental.pdf](http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/dossier_etudes/Dossier%20147%20-%20Cong%20parental.pdf)

<sup>27</sup> Citons par exemple la proposition récente de l'Inspection Générale des Affaires Sociales qui propose de « créer, en plus d'un congé maternité de 12 semaines, un congé d'accueil de l'enfant de huit semaines, à partager également entre les deux parents, non transférable, devant être pris à la suite du congé de maternité, avec un bonus d'une semaine, en cas de prise intégrale de son congé par le père, à prendre indifféremment entre les deux parents jusqu'à un an de l'enfant », cf. Rapport sur l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités et familiales dans le monde du travail, Rapport tome 1, IGAS, juin 2011, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//114000300/0000.pdf>

aspirations de la population dans le domaine : les parents doivent-ils s'arrêter un temps de travailler pour s'occuper de leur(s) enfant(s) ? Quelle est la durée optimale de cette interruption ? Quelles sont les modalités « idéales » du congé parental (durée, indemnisation, répartition entre les deux parents) ?

*a) Souhait d'une pause professionnelle de 1 à 3 ans après la naissance de l'enfant*

36% des Français estiment que la période d'interruption d'activité souhaitable pour un parent après la naissance de son enfant est de **deux ou trois ans** (cf. Tableau 3). 27% optent ensuite pour une durée d'un an. Une période plus courte, de trois mois par exemple, proche de la durée actuelle du congé maternité, ne paraît souhaitable qu'à 7% de nos concitoyens. Domine donc l'idée, conforme d'ailleurs aux pratiques, que le parent est le meilleur mode de garde du jeune enfant. Notons toutefois que les durées longues de deux à trois ans séduisent un peu moins qu'en 2010 (-5 points).

**Tableau 3 - Quand un parent s'arrête momentanément de travailler pour garder son jeune enfant, pendant combien de temps après la naissance pensez-vous qu'il soit souhaitable qu'il interrompe son activité ? (en %)**

(en %)	Début 2010	Début 2012	Evolution 2010-2012
. Trois mois .....	5	7	+2
. Six mois .....	18	17	-1
. Un an .....	25	27	+2
. Deux ou trois ans .....	<b>41</b>	<b>36</b>	-5
. Une durée fixe (par exemple un an) pouvant être utilisée de manière fractionnée, sans limite d'âge de l'enfant .....	10	12	+2
Total (y compris nsp) .....	100	100	

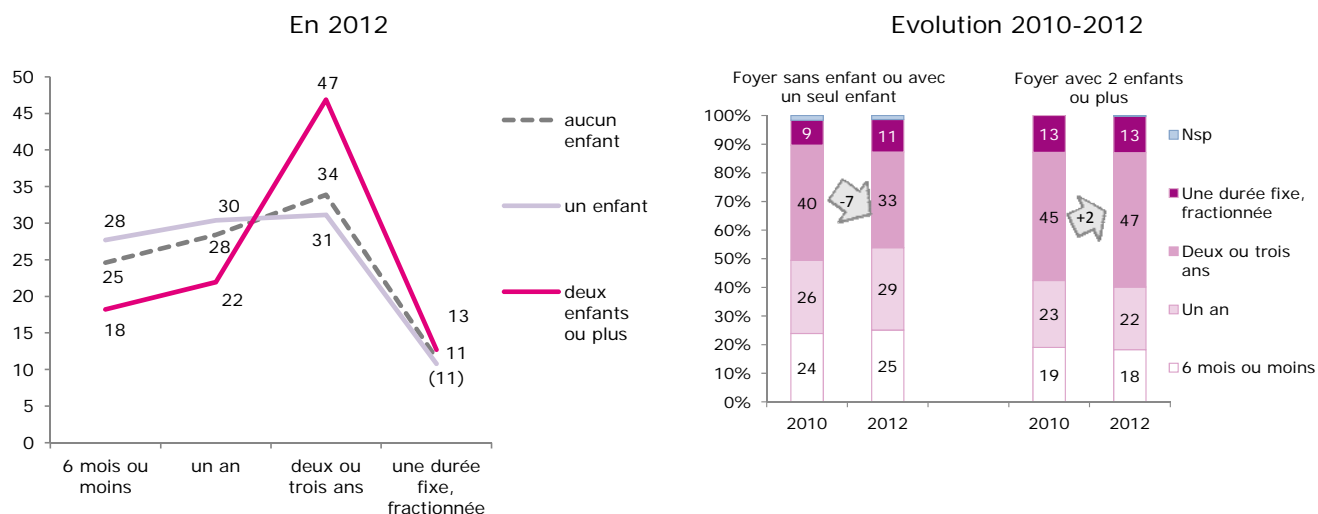
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Les opinions divergent cependant au sein du corps social. Le **nombre d'enfants au foyer** est tout d'abord déterminant : le Graphique 20 montre que les personnes sans enfant ou avec un seul enfant se répartissent assez équitablement entre les différentes durées proposées (à l'exception de la durée fixe fractionnée qui séduit moins). Mais, **à partir de deux enfants, 47% des foyers préfèrent les interruptions longues** (deux ou trois ans). Le taux s'élève même à 54% chez les familles avec trois enfants ou plus.

L'opinion des familles avec deux enfants ou plus semble même s'être confortée depuis 2010 (47% choisissent un arrêt de deux ou trois ans, +2 points en deux ans). Tandis que l'intérêt pour les interruptions de longue durée décline chez les foyers sans enfant (34%, -7 points en deux ans).



**Graphique 20 – Durées d'interruption préférées lorsqu'un parent s'arrête momentanément de travailler pour garder son jeune enfant selon le nombre d'enfants au foyer (en %)**

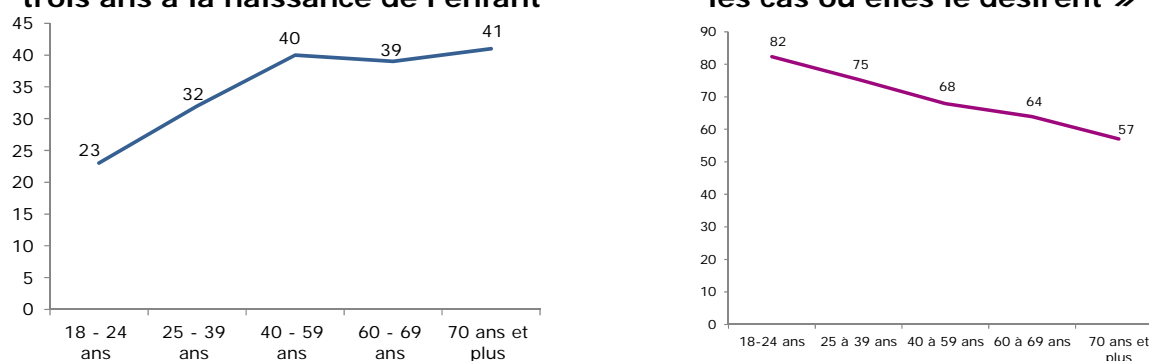


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Nota : Nous avons procédé à certains regroupements (durées inférieures à 6 mois, nombre d'enfants au foyer) pour appuyer l'analyse sur des effectifs suffisants.

**L'âge influe aussi sur les normes** en matière de garde d'enfant : la césure est assez marquée entre les plus de quarante ans qui recommandent des arrêts longs et les plus jeunes générations qui choisissent des durées plus courtes (six mois : 23%, un an : 32%). La représentation d'une femme pourvoyeuse de revenus d'appoint est, il est vrai, plus présente chez les seniors : 19% d'entre eux estiment que les femmes « ne devraient travailler que si nécessaire », contre 6% chez les 18-24 ans. Finalement, même si l'idée a fait son chemin chez les personnes âgées, seules 57% des plus de 70 ans pensent que les femmes « devraient travailler si elles le désirent » contre 82% des moins de 25 ans.

**Graphique 21 – Proportion d'individus jugeant préférable une interruption d'activité de deux ou trois ans à la naissance de l'enfant** et **Proportion d'individus estimant que les femmes « devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent »<sup>28</sup>**

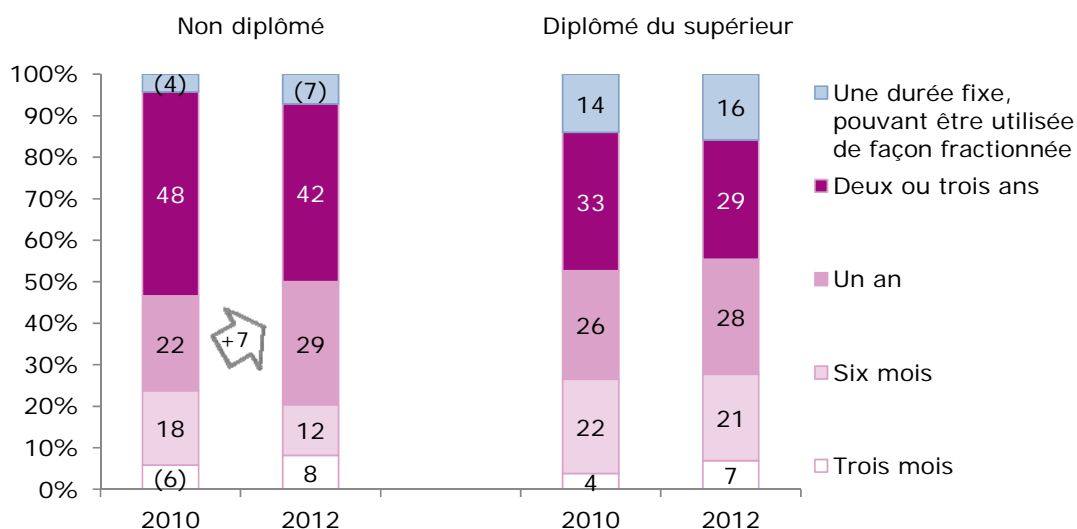


Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

<sup>28</sup> Les autres modalités de réponse proposées aux interviewés étaient les suivantes : Elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge, Elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire, Elles devraient toujours travailler, Elles ne devraient jamais travailler

Le **niveau de diplôme** contribue lui aussi à incliner les opinions. Les non-diplômés optent plus souvent pour des arrêts longs (42% en 2012) que les diplômés du supérieur (29%). Toutefois, en deux ans, les opinions ont eu tendance à converger : l'intérêt des non-diplômés pour les durées courtes a progressé si rapidement (+7 points en deux ans) qu'il atteint le niveau mesuré chez les diplômés du supérieur.

**Graphique 22 – Durée d'interruption d'activité préférée chez les non-diplômés et les diplômés du supérieur (en %)**



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Les préférences quant à la durée de congé parental relèvent, de manière plus générale, des **priorités de vie** de nos concitoyens. L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » intègre cette année, une question sur l'importance accordée à différents domaines de la vie. « La famille, les enfants » est ainsi considérée comme très importante (note 7 sur une échelle de 1 à 7) par 80% de la population, la profession et le travail (ou carrière) est, quant à elle, jugée cruciale par 35% des Français, les amis et connaissances par 26% du corps social, etc.

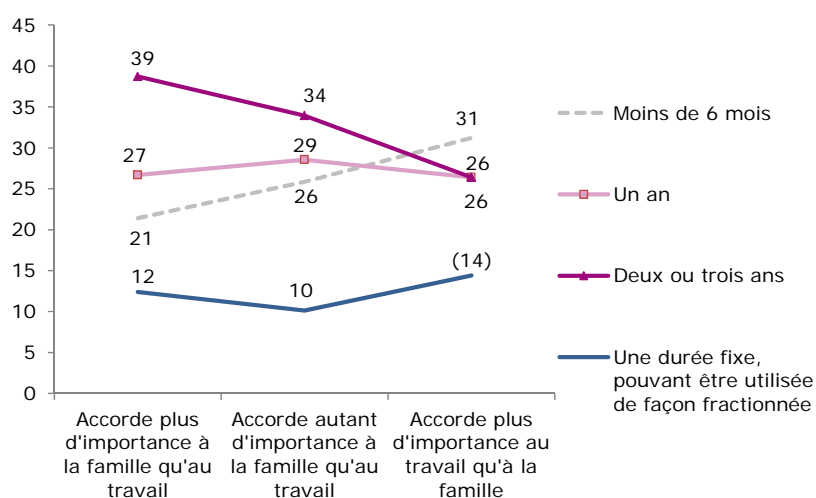
**Tableau 4 - Pour chacun des domaines de la vie suivants, pouvez-vous attribuer une note de 1 à 7 selon l'importance que vous lui accordez - (1 signifie pas du tout important, 7 signifie très important, les notes intermédiaires vous permettent de nuancer) (en %)**

	Votre propre famille et vos enfants	La profession et le travail	Les amis et connaissances	Le temps libre et la détente	La politique ou la vie publique
Donne une note 7	80	35	26	25	5
Donne une note 6	10	26	31	28	9
Donne une note 1 à 5	10	39	43	47	86
Total	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2012  
Lecture : 80% des Français jugent très important leur famille et enfants

Nous avons distingué trois groupes au sein de la population, selon qu'ils placent leur famille avant leur carrière (55% des Français), accordent une importance équivalente aux deux sphères (39%) ou privilégient la sphère professionnelle (6%). Le Graphique 23 met en lumière le lien entre préférences concernant la durée d'interruption d'activité jugée souhaitable à la naissance de l'enfant et priorités de vie : les pauses professionnelles supérieures à deux ans sont évidemment d'autant plus choisies que les individus sont investis dans leur vie familiale. Mais on pourra constater que, même chez les individus qui placent leur carrière professionnelle avant leur vie de famille, plus de la moitié des personnes considèrent souhaitable de s'arrêter plus d'un an.

**Graphique 23 – Durée d'interruption d'activité préférée selon l'importance accordée à la famille et au travail (en %)**



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Enfin, signalons que les femmes (42%), les personnes au foyer (45%), les employés (43%) et les allocataires des prestations de la CAF (41%) jugent plus souvent préférable que le parent arrête de travailler les deux à trois ans suivant la naissance de l'enfant.

*b) Pour l'opinion, l'arrêt ou la diminution du temps travaillé a peu d'impact sur le salaire au bout de dix ans*

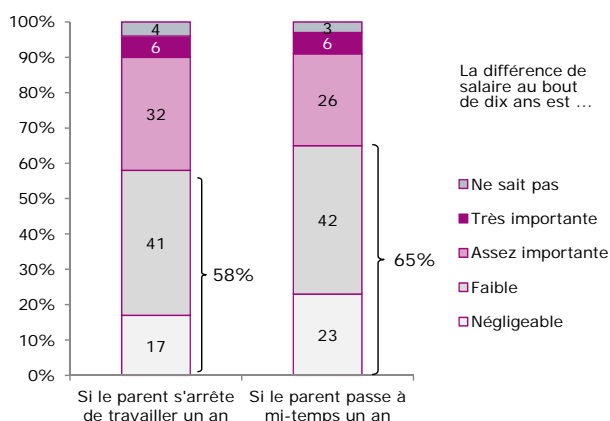
Si l'opinion est aussi favorable aux interruptions professionnelles supérieures à un an, c'est peut-être aussi car elle a tendance à **sous-estimer les effets** de celles-ci sur les carrières : 58% des interviewés estiment en effet que la différence de salaire, au bout de dix ans, lorsqu'un parent s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant est négligeable ou faible, par rapport à quelqu'un qui n'a pas interrompu son activité. 65% supposent aussi des différences de salaires faibles ou négligeables au bout de dix ans entre un parent passé à mi-temps pendant un an et une personne qui n'a pas réduit son activité. Ces représentations sont assez éloignées des effets décrits par la littérature économique du « family pay gap » (effets de l'arrivée d'enfants sur les salaires). Dominique Meurs rappelle ainsi que « les travaux existants font état de pénalités significatives (allant de -7 % à -24 %

selon le pays) »<sup>29</sup>. L'auteure explique le phénomène par trois mécanismes : les mères peuvent avoir opéré des choix professionnels pour concilier leur emploi et leur charge familiale, « la productivité des mères peut être réduite parce que leurs enfants drainent leur énergie ». Mais la principale raison tiendrait aux interruptions de carrière qui occasionnent un déficit d'expérience professionnelle et sont parfois interprétées par les employeurs comme « le signe d'un faible engagement professionnel ».

**Graphique 24 (en %)**

**Lorsqu'un parent s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant, pensez-vous qu'au bout de dix ans, par rapport à quelqu'un qui n'a pas interrompu son activité, la différence de salaire est ?**

**Et dans l'hypothèse où un parent réduit de moitié son activité pendant un an, suite à la naissance de son enfant, pensez-vous qu'au bout de dix ans, par rapport à quelqu'un qui n'a pas réduit son activité, la différence de salaire est ?**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les deux positions se recoupent : 80% des personnes qui pensent que le passage à mi-temps n'influe pas l'évolution salariale au bout de dix ans sont du même avis en ce qui concerne l'interruption d'activité d'un an à la naissance.

**Tableau 5 – Des opinions très corrélées**

	Ensemble de la population	Lorsque le parent <b>réduit de moitié</b> son activité à la naissance, la différence de salaire au bout de 10 ans est <b>négligeable ou faible</b>	Lorsque le parent <b>réduit de moitié</b> son activité à la naissance, la différence de salaire au bout de 10 ans est <b>assez ou très importante</b>
Une interruption d'un an a un impact négligeable ou faible sur le salaire au bout de dix ans	58	<b>80</b>	17
Une interruption d'un an a un impact <b>assez ou très important</b> sur le salaire au bout de dix ans	38	18	<b>82</b>
Total y.c nsp	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

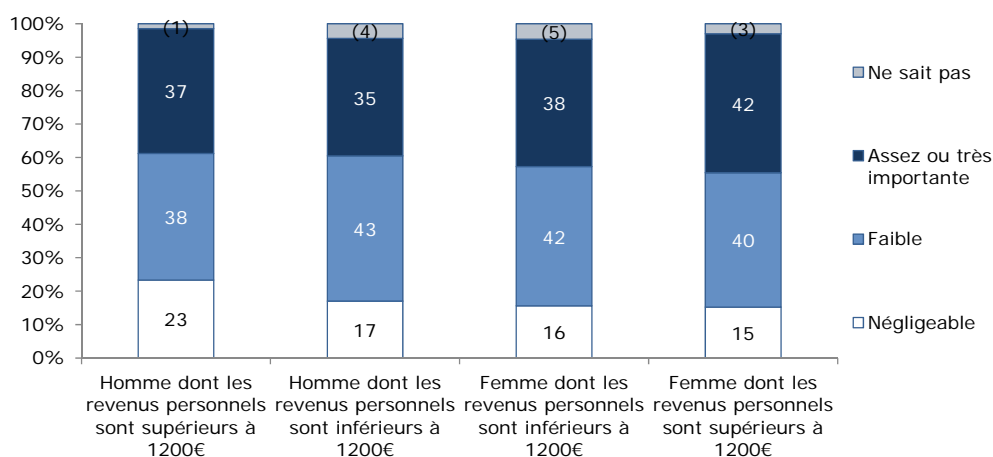
Lecture : 80% des personnes qui pensent qu'un passage à mi-temps pendant un an a un impact négligeable ou faible sur le salaire au bout de 10 ans, sont du même avis s'agissant d'une interruption de carrière d'un an

Les critères sociodémographiques classiques semblent, au premier abord, peu discriminants (tableaux A -22 et A-23). Seuls les habitants de l'agglomération parisienne pressentent un peu

<sup>29</sup> MEURS Dominique et al., «Enfants, interruptions d'activité des femmes et écart de salaire entre les sexes», *Revue de l'OFCE*, n° 114, 2010, <http://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2010-3-page-113.htm>

plus souvent l'influence d'une pause de carrière d'un an sur le salaire (43% contre 38% en moyenne). Une analyse un peu plus poussée révèle toutefois quelques nuances. Nous avons distingué les opinions des hommes et femmes selon leur niveau de revenus personnels (en séparant chaque genre en deux groupes selon qu'ils perçoivent, personnellement, par mois, plus ou moins de 1200€). Les femmes situées dans la moitié haute de l'échelle des revenus sont un peu plus nombreuses à imaginer qu'une interruption d'activité aurait un impact important sur leurs émoluments (42%) que les femmes en bas de l'échelle des salaires (38%), probablement car les perspectives d'évolution salariale de ces dernières sont moindres. *A contrario*, les **hommes ayant de hauts revenus sont moins convaincus** de l'impact que peut représenter un arrêt d'activité sur le salaire au bout de dix ans : seuls 37% indiquent que l'influence est assez ou très importante et 23% estiment même l'impact est négligeable (15% chez les femmes avec un niveau de revenus comparable).

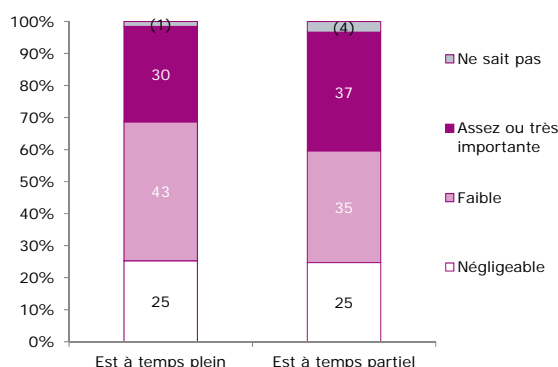
**Graphique 25 – Lorsque le parent s'arrête de travailler pendant un an à la naissance, la différence de salaire au bout de 10 ans est...**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

La proximité de la situation personnelle avec le cas de figure évoqué module également les avis. 37% des personnes actuellement à **temps partiel** (sans que cela ait nécessairement de lien avec une naissance) estiment l'impact d'un passage à mi-temps assez ou très important, contre 30% des personnes actuellement à temps plein.

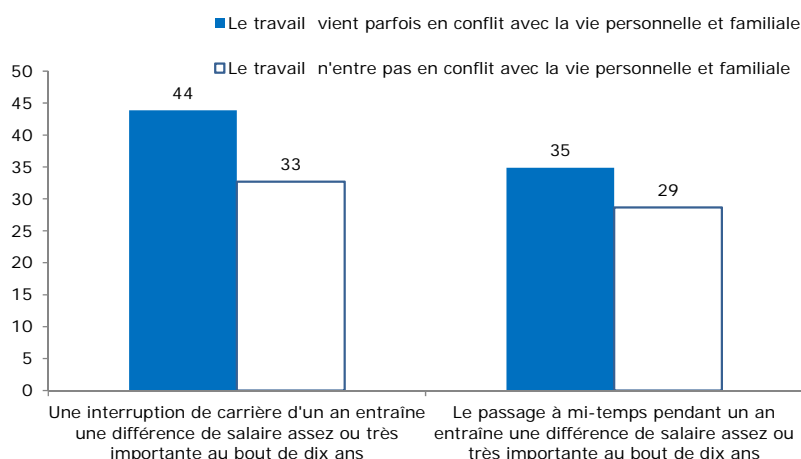
**Graphique 26 – Lorsque le parent réduit de moitié son activité pendant un an à la naissance, la différence de salaire au bout de 10 ans est...**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Enfin, les personnes qui déclarent, dans l'organisation de leur semaine, des **difficultés à conjuguer vie de famille et vie professionnelle** (40% des Français au début 2012) estiment plus souvent qu'une interruption de carrière ou le passage à mi-temps laisse des séquelles importantes en termes de progression salariale, au bout de dix ans (Graphique 27). Or ces personnes sont moins souvent à temps partiel (15%) que celles qui ne ressentent pas de difficultés à conjuguer carrière et vie de famille (21%). Faut-il en déduire que les individus qui, potentiellement, pourraient trouver un moyen de mieux concilier vie professionnelle et familiale par une modulation de leur temps d'activité y renoncent par peur d'en subir plus tard les conséquences ?

**Graphique 27 – Opinions sur l'impact, au bout de dix ans, d'une interruption de carrière ou du passage à mi-temps pendant un an à la naissance d'un enfant, selon les difficultés ressenties à conjuguer vie professionnelle et personnelle (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Lecture : 44% des personnes qui ressentent des difficultés à conjuguer vie professionnelle et familiale supposent qu'une interruption de carrière d'un an à la naissance d'un enfant influe ensuite sur l'évolution salariale

c) *Les préférences quant aux modalités d'indemnisation du congé parental varient selon les générations*

La population est assez **partagée** sur les modalités optimales d'indemnisation du congé parental : une proportion identique de la population (40%) penche pour un congé de trois ans rémunéré de façon forfaitaire comme celui qui existe actuellement, ou opte pour un congé moins long mais rémunéré à hauteur du SMIC. Les opinions sont assez proches de celles recueillies sur ce thème en 2010.

**Tableau 6 - Dans les familles ayant de jeunes enfants, si l'un des parents bénéficie d'un congé parental, faut-il plutôt privilégier, selon vous ... ? (en %)**

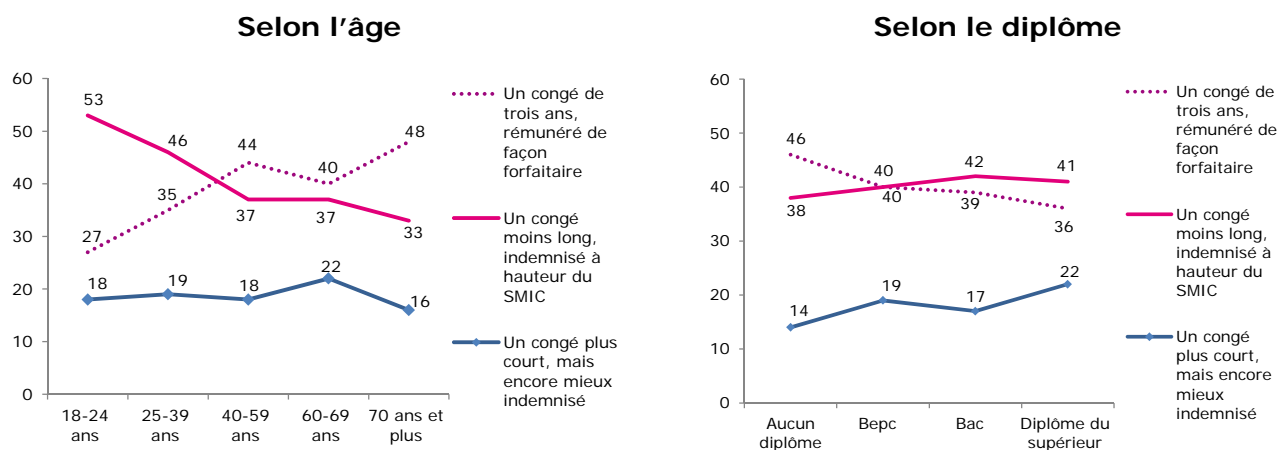
(en %)	Début 2010	Début 2012	Evolution 2010-2012
. Un congé de trois ans, rémunéré de façon forfaitaire comme c'est le cas actuellement (environ 500 euros par mois) ..	42	40	-2
. Un congé moins long (par exemple un an), mais indemnisé à hauteur du SMIC .....	39	40	+1
. Un congé plus court (par exemple six mois), mais encore mieux indemnisé (par exemple 75% du dernier salaire) .	18	18	=
Total (y compris nsp) .....	100	100	

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations».

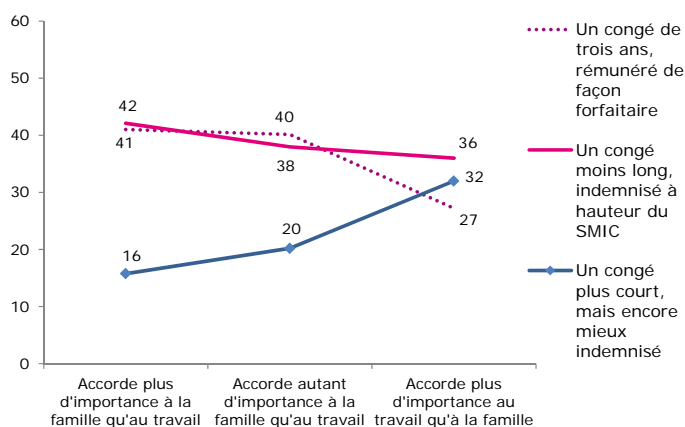
Plusieurs critères font pencher la balance pour l'une ou l'autre des solutions proposées :

- Le Graphique 28 laisse transparaître une certaine forme de **clivage générationnel**. Les jeunes optent majoritairement pour un congé moins long, mais indemnisé à hauteur du smic (53%) tandis que les seniors préfèrent plus souvent la solution actuelle (trois ans rémunérés de façon forfaitaire).
- L'intérêt pour des congés **courts mais mieux indemnisés augmente avec la position dans l'échiquier social**. Les diplômés du supérieur (22%), les cadres (24%) et les personnes avec de hauts revenus (24%) sont plus souvent séduits par cette possibilité. Les personnes accordant une importance plus grande à leur vie professionnelle qu'à leur vie de famille (6% des Français) sont aussi plus attirées par un congé très court mais mieux indemnisé que le SMIC (32%). Les Franciliens – surreprésentés chez les cadres et les diplômés du supérieur – se montrent aussi attirés par une période limitée dans le temps mais mieux défrayée (25%).
- Les classes moyennes supérieures (48% des professions intermédiaires, 42% des foyers aux revenus entre 1500 et 2300€) adhèrent plus particulièrement au principe d'un **congé moins long, indemnisé à hauteur du smic**.

## Graphique 28 – Préférences quant aux modalités de congé parental (en %)



### Selon l'importance accordée au travail et à la famille



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

- Les **foyers avec enfants** (43%) et en particulier les familles nombreuses (54%) penchent fréquemment pour un congé de trois ans rémunéré de façon forfaitaire. L'âge des enfants du foyer n'ayant que peu d'incidence sur les préférences. En revanche la situation professionnelle des parents n'est pas étrangère aux choix : les couples avec enfant, **dont au moins un parent est inactif ou au chômage** sont les plus séduits par des arrêts de longue durée (54% contre 38% lorsque les deux parents travaillent).

#### d) Des réticences au partage obligatoire du congé parental entre les deux parents

Sur le plan des principes, la population est aujourd'hui majoritairement convaincue du fait que « En général, les pères sont aussi capables que les mères de s'occuper de leurs enfants » (55% sont tout à fait d'accord avec cette idée en 2008 contre 42% en 1999 selon l'European



Values Study<sup>30</sup>). Pourtant, le congé parental ouvert en théorie aux hommes et aux femmes est, depuis sa création et encore aujourd'hui, principalement **utilisé par les femmes**<sup>31</sup>. Les tenants d'une refonte du congé parental visant à contraindre le partage de celui-ci entre les deux parents s'appuient sur l'idée, comme l'explique Dominique Meda, que « *la prise en charge déséquilibrée des tâches domestiques et parentales apparaît bien comme le nœud central qui détermine les inégalités entre hommes et femmes, et plus précisément, le fait que dans la plupart des pays de l'OCDE, la responsabilité principale des soins aux jeunes enfants incombe aux femmes* »<sup>32</sup>.

**L'Union européenne** invite ainsi, depuis le début des années 90, ses états membres à favoriser une participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie familiale et professionnelle<sup>33</sup> et recommande par exemple « *de compenser le désavantage des femmes en ce qui concerne les conditions d'accès et de participation au marché du travail et le désavantage des hommes pour ce qui est des conditions de participation à la vie familiale* ». <sup>34</sup> Alexandra Jönsson et Nathalie Morel<sup>35</sup> montrent que les différentes recommandations de l'Union – pour n'être qu'incitatives - ont tout de même exercé une influence sur les dispositifs en place (structures de garde d'enfant, rémunération du congé parental, possibilité de fractionner ces congés, de les répartir entre les deux parents, etc.). Mais les auteures expliquent que ces lignes directrices se heurtent **aux représentations** quant au rôle et à l'intervention de l'Etat-providence ainsi qu'aux représentations de la famille et des genres. Si l'on reprend la typologie de Esping-Andersen<sup>36</sup>, la France, avec son modèle d'Etat providence conservateur/corporatiste, se situe à mi-chemin entre les pays d'inspiration libérale prônant une intervention minimale des pouvoirs publics dans la sphère personnelle et des pays sociaux-démocrates du Nord de l'Europe s'appuyant sur une forte intervention de l'Etat y

---

<sup>30</sup> DOMPNIER Nathalie, « Les enfants des autres » Travail parental et prescriptions sociales en France à travers les Enquêtes valeurs (1981 - 2008), *Informations sociales*, 2009 n° 154

<sup>31</sup> Fin 2007, 280 000 parents d'enfants de moins de 3 ans sont en congé parental total. Il s'agit surtout de femmes (94%). cf. CRENNER Emmanuelle, Prendre un congé parental total : une décision qui dépend essentiellement du nombre d'enfants et de l'emploi occupé auparavant, *Etudes et résultats*, n°751, février 2011, <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er751.pdf>

<sup>32</sup> MEDA Dominique, « Pourquoi et comment mettre en œuvre un modèle à « deux apporteurs de revenu/deux pourvoyeurs de soins ? », *Revue Française de Socio-Économie*, 2008/2 n° 2, <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-socio-economie-2008-2-page-119.htm>

<sup>33</sup> La résolution du conseil du 21 mai 1991 relative au troisième programme d'action communautaire à moyen terme pour l'égalité des chances entre femmes et hommes (1991-1995) « invite les Etats membres à réduire les obstacles à l'accès et à la participation des femmes à l'emploi, en facilitant la conciliation entre les responsabilités familiales et professionnelles des femmes et des hommes », cf. Journal officiel des Communautés européennes, 1991,2 : <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:1991:142:0001:0003:FR:PDF>

<sup>34</sup> Résolution du Conseil et des ministres de l'emploi et de la politique sociale, réunis au sein du Conseil du 29 juin 2000 relative à la participation équilibrée des femmes et des hommes à la vie professionnelle et à la vie familiale, Journal officiel n° C 218 du 31/07/2000 p. 0005 – 0007 , [http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000Y0731\(02\):FR:HTML](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32000Y0731(02):FR:HTML)

<sup>35</sup> JÖNSSON Alexandra et MOREL Nathalie, «Egalité des sexes et conciliation vie familiale - vie professionnelle en Europe.», Une comparaison des politiques menées en France, en Suède et au Royaume-Uni, Politique européenne, 2006/3 n° 20, p. 121-139, <http://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2006-3-page-121.htm>

<sup>36</sup> ESPING-ANDERSEN Gosta, *The three worlds of welfare capitalism*, Cambridge, Polity Press, 1990.

compris dans les choix et décisions familiales<sup>37</sup>. L'Hexagone se situe également à un niveau intermédiaire dans la typologie de Jane Lewis<sup>38</sup> entre des pays où le modèle de l'homme « gagne-pain » est encore dominant (Royaume Uni par exemple) et des pays où le modèle de foyer avec deux pourvoyeurs de revenus imprègne les représentations (Suède). Selon Alexandra Jönsson et Nathalie Morel, les politiques familiales tricolores seraient ainsi organisées autour d'un « *modèle familialiste qui soutient la mère qui travaille tout en restant fortement incitatif à son rôle dans la reproduction, ces politiques n'autorisent en effet que partiellement le renversement des rapports classiques entre hommes et femmes.* »

La situation intermédiaire de la France à la fois quant au rôle de l'Etat et aux rôles assignés aux genres semble se refléter dans les préférences de l'opinion : 56% des Français mettent en avant leur préférence **pour un choix librement déterminé** par chaque famille et indiquent que la répartition de la prise en charge du jeune enfant par l'homme et la femme est plutôt une « *mauvaise idée car c'est à chaque famille de s'organiser selon ses propres choix* », tandis que 44% approuvent le principe. L'opinion semble, en quatre ans, avoir peu évolué sur ce thème.

**Tableau 7 - Certains émettent l'idée que, pour bénéficier totalement du congé parental d'éducation, l'autre parent devrait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que ... ? (en %)**

(en %)	Début 2008	Début 2012	Evolution 2008-2012
. C'est une bonne idée car cela permettrait de répartir la prise en charge du jeune enfant entre l'homme et la femme ..	43	44	+1
. C'est une mauvaise idée car c'est à chaque famille de s'organiser selon ses propres choix .....	57	56	-1
Total (y compris nsp) .....	100	100	

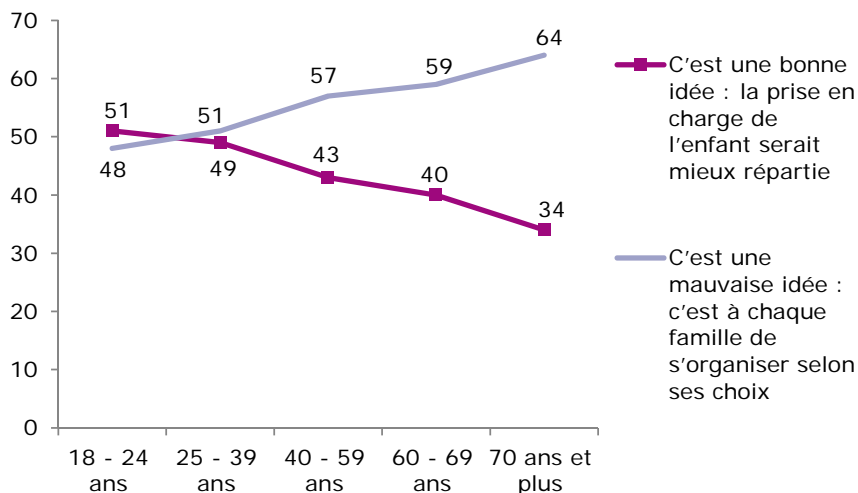
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Là encore, **l'âge** joue un rôle déterminant. Chez les plus âgés, la répartition du congé parental entre les deux parents soulève une franche réprobation, qui s'est même accentuée (+6 points chez les septuagénaires par rapport à 2008). Tandis que les opinions des plus jeunes sont moins tranchées et l'idée d'un partage du congé parental est même, cette année, majoritaire chez les 18-24 ans (51%, +3 points par rapport à 2008).

<sup>37</sup> Une enquête menée pour la DGCS montre également l'attachement de la population à un modèle mixte alliant initiatives personnelles et action des pouvoirs publics : Sandra Hoibian, *La peur du chacun pour soi*, Collection des Rapports n°282, CREDOC, octobre 2012.

<sup>38</sup> LEWIS Jane, « Gender and the development of welfare regimes », *Journal of European Social Policy*, 1992

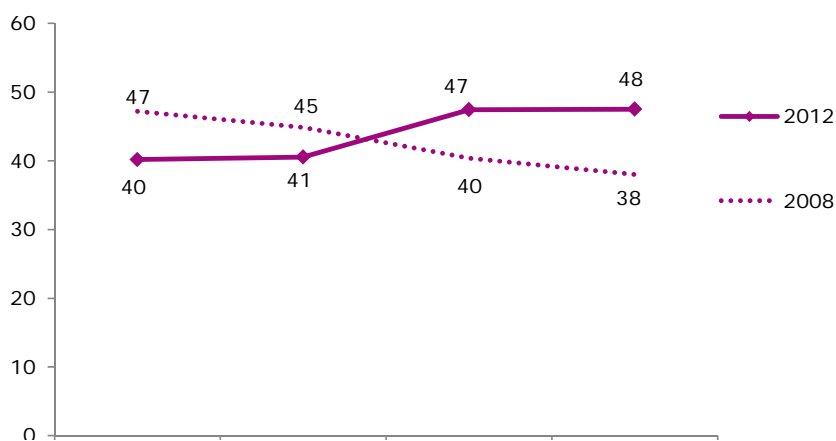
**Graphique 29 – Opinion sur l'idée que, pour bénéficier totalement du congé parental d'éducation, l'autre parent devrait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines selon l'âge (en %)**



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

L'effet de **la position sociale** sur les prises de positions a eu tendance à s'inverser en l'espace de quatre ans. En 2008, les personnes sans diplôme ou avec des revenus modestes étaient les plus convaincues de l'intérêt de répartir le congé parental entre les deux parents. Aujourd'hui, les diplômés du supérieur (48%, +10 points), les personnes en haut de l'échelle des revenus (44%, +9 points) sont plus moteurs sur le sujet.

**Graphique 30 – Proportion d'individus estimant que le partage du congé parental est plutôt une bonne idée selon l'âge (en %)**



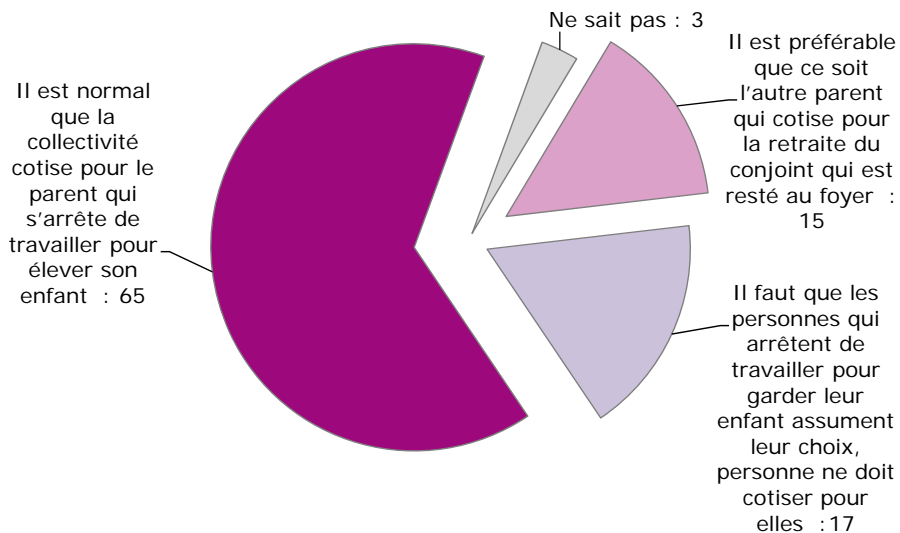
Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2012

Signalons enfin d'autres catégories comme les ouvriers (51%) et les habitants de l'agglomération parisienne (51%) qui font exception au quasi-consensus sur la question et penchent plutôt pour un partage du congé parental.

e) *Les deux-tiers des Français approuvent la prise en charge des cotisations retraites du parent qui s'arrête de travailler pour garder son enfant*

Le corps social estime donc souhaitable qu'un des deux parents interrompe son activité professionnelle pendant quelques années pour s'occuper de son enfant. Il lui apparaît ensuite naturel que la **collectivité prenne en charge les cotisations retraite** du parent qui arrête de travailler. 65% considèrent en effet « *normal que la collectivité cotise pour le parent qui s'arrête de travailler pour élever son enfant* ».

**Graphique 31 - Actuellement, la CAF prend en charge les cotisations retraite du parent qui s'arrête de travailler pour garder son enfant. Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les foyers avec enfant (74%) et en particulier les familles nombreuses (82%), directement concernés, sont les plus fervents partisans de la prise en charge, par la Caisse d'Allocations Familiales des cotisations retraites des parents qui interrompent leur carrière pour garder leur enfant. Les diplômés du supérieur, les cadres, les personnes aux revenus élevés ainsi que les professions intermédiaires, les employés sont aussi très favorables au principe actuel (tableau A- 28 en annexes). Les personnes âgées, les non-diplômés, les personnes ayant de bas revenus, les habitants d'agglomération de taille moyenne considèrent plus souvent qu'il faut que ceux qui s'arrêtent de travailler « assument leur choix ». Mais, même dans ces groupes, les opinions ne basculent jamais réellement et la situation actuelle est majoritairement soutenue.

Plus généralement, deux types d'opinions sous-tendent les positions sur le sujet :

- la notion de **responsabilité individuelle** : les individus qui s'opposent à la prise en charge des cotisations retraites des parents par la CAF sont, par ailleurs, plus inquiets des effets déresponsabilisants des aides aux familles en prise avec des difficultés financières. Ces interviewés sont plutôt réticents à l'intervention de l'Etat dans les décisions ayant trait à la famille et le manifestent par exemple lorsqu'est abordée l'idée d'une obligation de répartition du congé parental d'éducation entre les deux parents.
- **l'opinion sur le travail des femmes** : l'idée qu'il doit y avoir solidarité au sein du couple, via la prise en charge des cotisations retraites du parent ayant arrêté de travailler par le conjoint, va souvent de pair avec le principe d'un homme principal pourvoyeur de revenu, et d'une compagne apportant un salaire d'appoint : qui ne « *devrait travailler que si nécessaire* »

**Tableau 8 – Quelques opinions selon les avis sur la prise en charge par la collectivité des cotisations retraite du parent qui s'arrête de travailler pour garder son enfant (en %)**

	Ensemble de la population	Il est normal que la collectivité cotise	Il est préférable que ce soit l'autre parent qui cotise	Personne ne doit cotiser pour celui qui s'arrête
<b>Opinion sur la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes</b>				
Cela leur <b>permet de vivre</b>	64	<b>70</b>	60	47
Cela <b>leur enlève tout sens des responsabilités</b>	34	29	<b>39</b>	<b>50</b>
<b>Opinion sur le travail des femmes</b>				
Elles ne devraient jamais travailler	1	(1)	(1)	(2)
Elles ne devraient jamais travailler avec enfants en bas âge	12	12	(10)	15
Elles ne devraient travailler que si nécessaire	13	11	<b>23</b>	14
Elles devraient travailler quand elles le désirent	69	<b>72</b>	62	65
Elles devraient toujours travailler	4	4	(4)	(3)
<b>Opinion sur le partage du congé parental d'éducation</b>				
C'est une bonne idée, ça répartit la prise en charge	44	47	48	30
C'est une mauvaise idée, à chacun de s'organiser	56	53	52	<b>70</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

## 4. L'accueil de la petite enfance

---

### *a) Le parcours de garde idéal lorsque les deux parents travaillent : Nourrice, crèche, puis école maternelle*

Quels sont, pour l'opinion, les modes de garde idéaux des jeunes enfants ? La question mérite d'autant plus qu'on s'y attarde quelque peu que le **nombre de naissances** est en constante augmentation depuis une dizaine d'années (833 000 en 2010 contre 741 000 en 1994)<sup>39</sup>. Une des spécificités de la politique familiale française repose sur le soutien financier par les pouvoirs publics d'une grande diversité de solutions d'accueil de la petite enfance<sup>40</sup>, souvent dénommée **politique du « libre choix »** des modes de garde. Les charges financières liées à la garde de l'enfant sont ainsi atténuées par différents dispositifs (allocations, subventions aux établissements et services d'accueil, dispositifs fiscaux, etc.) selon que l'enfant est gardé par ses parents, accueilli par une assistante maternelle agréée, ou en structure d'accueil collectif, etc. Malgré ces dispositifs, les choix opérés par les familles ne sont pas toujours dégagés des **contraintes financières** : les modes de garde collectifs sont souvent plus avantageux pour les ménages modestes, les assistantes maternelles pour les ménages aisés<sup>41</sup>. **L'offre d'accueil** peut aussi jouer un rôle dans les choix des parents. Celle-ci a sensiblement évolué au cours des dix dernières années : le nombre de places offertes par les Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (crèches) et par les assistantes maternelles a sensiblement progressé (respectivement 363000 places en EAJE en 2009 +23% en dix ans, et 270 000 places chez les assistantes maternelles en 2006, +16% par rapport à 2000), tandis que la proportion d'enfants de 2 ans scolarisés a plutôt eu tendance à diminuer (112 000 enfants de deux ans scolarisés en 2010, -57% en dix ans)<sup>42</sup>.

Interrogés sur les modes de garde les plus satisfaisants selon l'âge de l'enfant (moins de un an, entre un et deux ans, entre deux et trois ans) lorsque les deux parents travaillent, **un « parcours de mode de garde »** semble se dessiner (Tableau 9 et suivants). Avant un an, l'assistance maternelle agréée s'attire les faveurs du plus grand nombre (69%), suivie par la crèche (58%). Pour les enfants âgés d'un à deux ans, la crèche se hisse à un niveau identique à celui de la nourrice. A partir de deux ans, l'accueil dans des structures collectives - école maternelle (57%) et crèche (56%) - tient le haut du pavé.

---

<sup>39</sup> Nombre de naissances vivantes. Source : Insee, statistiques d'état civil, dans L'accueil du jeune enfant en 2010, *op.cit.*

<sup>40</sup> ORTALDA Laurent, « La diversité des modes d'accueil des jeunes enfants », *Informations sociales*, n° 160, 2010, <http://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-4-page-92.htm>

<sup>41</sup> Cour des comptes, La sécurité sociale, 2008, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics//084000597/0000.pdf>

<sup>42</sup> L'accueil du jeune enfant en 2010, *op.cit.*

**Tableau 9 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins d'un an, lorsque les parents travaillent ?**

(Début 2012)

<i>(Classement par ordre décroissant du cumul des réponses, en %)</i>	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>ème</sup> choix	Cumul des réponses
. Nourrice (assistante maternelle) agréée .....	35	34	69
. Crèche .....	28	30	58
. Garde par les grands-parents, par un membre de la famille .....	27	16	43
. Garde à domicile par une personne rémunérée .....	10	18	28
. Ne sait pas .....	(0)	1	
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

**Tableau 10 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de un à deux ans, lorsque les parents travaillent ?**

(Début 2012)

<i>(Classement par ordre décroissant du cumul des réponses, en %)</i>	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>ème</sup> choix	Cumul des réponses
. Crèche .....	39	29	68
. Nourrice (assistante maternelle) agréée .....	30	38	68
. Garde par les grands-parents, par un membre de la famille .....	23	16	39
. Garde à domicile par une personne rémunérée .....	8	15	23
. Ne sait pas .....	(0)	2	
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

**Tableau 11 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de deux à trois ans, lorsque les parents travaillent ?**

(Début 2012)

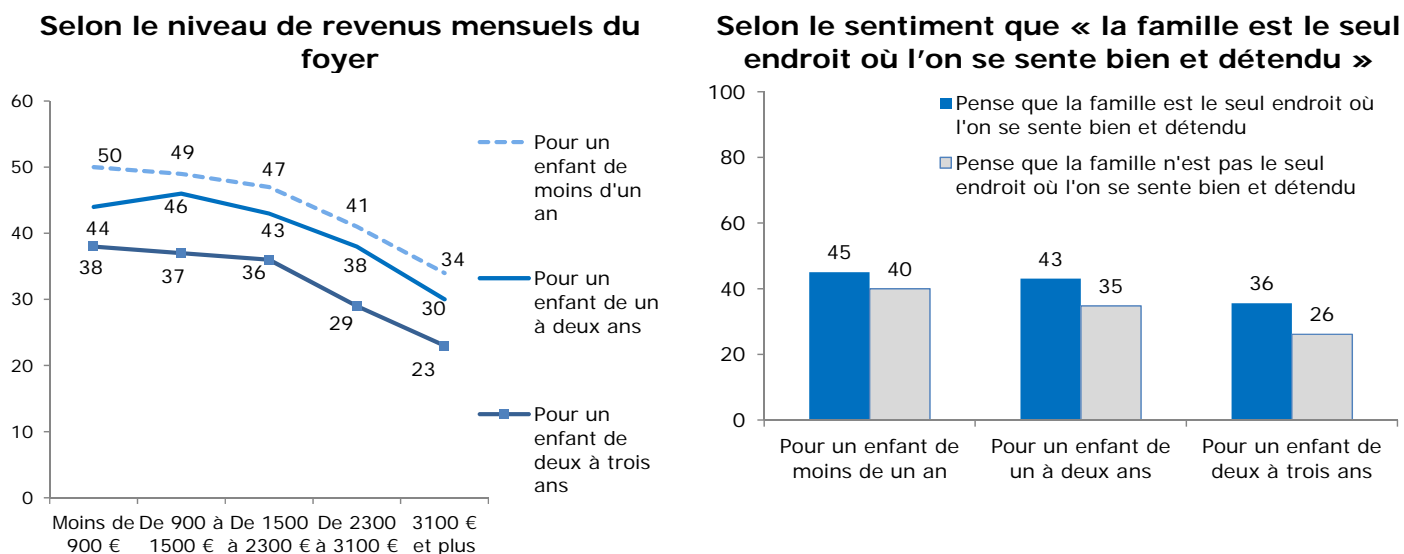
<i>(Classement par ordre décroissant du cumul des réponses, en %)</i>	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>ème</sup> choix	Cumul des réponses
. Ecole maternelle .....	34	23	57
. Crèche .....	31	25	56
. Nourrice (assistante maternelle) agréée .....	15	25	40
. Garde par les grands-parents, par un membre de la famille .....	14	17	31
. Garde à domicile par une personne rémunérée .....	4	9	13
. Ne sait pas .....	(0)	(1)	
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

La lecture des choix opérés par les catégories sociales laisse supposer des arbitrages, pour une part, **rationalisés**. Les catégories modestes montrent en effet une préférence marquée pour des modes de garde **gratuits**, comme la garde par les grands parents ou des membres de la

famille. Et ce, quel que soit l'âge de l'enfant concerné. Mais la **confiance et l'attachement au réseau familial** interviennent aussi. L'enquête « Conditions de vie et Aspirations » approche le rapport à la famille en demandant aux interviewés si, pour eux, « la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu ». En 2012, 55% de la population répond par l'affirmative. Ces personnes sont, elles-aussi, plus favorables à la garde des enfants par des proches du cercle familial.

**Graphique 32 - Préférence pour une garde par les grands parents ou un membre de la famille (cumul des deux réponses)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Lecture : 50% des Français avec dont les revenus mensuels du foyer sont inférieurs à 900 € affichent une préférence pour la garde d'enfant de moins de un an par les grands parents ou la famille. 45% des personnes qui pensent que « la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu » considèrent la garde d'enfant de moins de un an par les grands parents ou la famille comme un des deux modes de garde les plus satisfaisants.

L'évocation des grands-parents, mais aussi de la **garde à domicile** est plus généralement liée aux représentations quant à la famille, au travail des femmes, etc. Les personnes plus **traditionnalistes**, qui estiment que « les femmes ne devraient jamais travailler » ou « ne devraient travailler que si nécessaire », ou celles qui voient le mariage comme une union indissoluble (en opposition avec une union qui peut être dissoute dans des cas très graves, ou par simple accord des deux parties) sont plus favorables à ces deux modes de garde.

**Tableau 12 – L'attrait des modes de garde tient pour partie aux représentations concernant le mariage, la place de la femme**

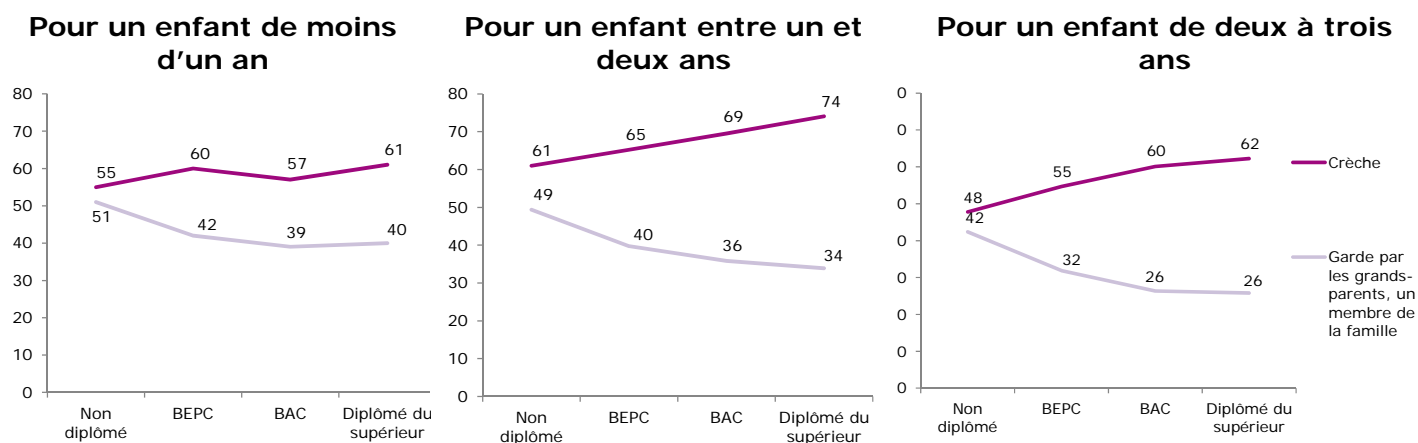
En moyenne 28% estiment que <b>la garde à domicile</b> par une personne rémunérée est un mode de garde satisfaisant pour un enfant de moins d'un an	En moyenne 43% estiment que <b>la garde par les grands-parents</b> , ou un membre de la famille est un mode de garde satisfaisant pour un enfant de moins d'un an
36% chez les personnes qui pensent que les femmes ne devraient jamais travailler	47% chez les personnes qui pensent que les femmes ne devraient jamais travailler
34% chez les personnes qui pensent qu'elles ne devraient travailler que si nécessaire	51% chez les personnes qui pensent qu'elles ne devraient travailler que si nécessaire
	51% chez les individus qui estiment que le mariage est une union indissoluble

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.



Les préférences varient aussi selon le niveau de diplôme ou la profession exercée. Plus l'individu est **diplômé** et plus le choix des grands-parents fait place à une préférence pour la crèche.

**Graphique 33 - Préférence pour une garde par les grands parents ou en crèche selon le niveau de diplôme (cumul des deux réponses)**

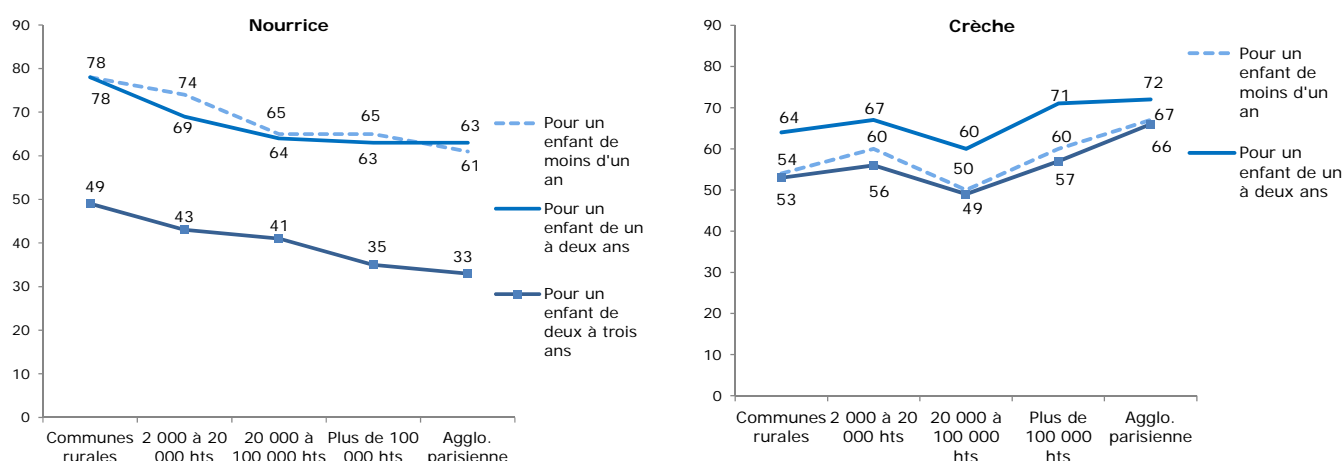


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Lecture : la crèche est un deux modes de gardes préférés pour un enfant de moins de un an de 55% des non-diplômés.

**La réalité des modes de garde disponibles** n'est pas sans effet sur les choix opérés. Les personnes résidant dans de grandes agglomérations affichent une attirance plus forte pour les modes de garde collectif. Tandis que les habitants des zones rurales ou des petites agglomérations apprécient davantage la nourrice. Rappelons que *de facto* les milieux urbains sont mieux dotés en crèches, tandis que les assistantes maternelles sont plus nombreuses dans les petites agglomérations<sup>43</sup>.

**Graphique 34 - Préférence pour l'assistant(e) maternel(le) ou la crèche selon la catégorie d'agglomération (cumul des deux réponses)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

<sup>43</sup> L'offre d'accueil des enfants de moins de trois ans en 2010, *Etudes et résultats* n° 803, DREES, juin 2012, <http://www.drees.sante.gouv.fr/IMG/pdf/er803.pdf>

Lecture : la nourrice est un des deux modes de garde les plus satisfaisants pour un enfant de moins de un selon 78% des habitants de zone rurale

**L'organisation familiale** explique aussi les désirs et préférences. Les familles avec de jeunes enfants dont les deux parents travaillent sont davantage séduites par l'assistant(e) maternel(le), quel que soit l'âge de l'enfant (cf. Tableau 13). Ces préférences se retrouvent d'ailleurs dans les choix opérés par les familles : une étude menée par la CNAF montrait que pour les enfants de moins d'un an, le recours à une « nourrice » qui concerne en moyenne 30% des familles, est le mode de garde de 60% des foyers où les deux parents travaillent<sup>44</sup>. Les foyers où l'un des parents est à la maison se montrent plus disposés à confier les enfants à un membre de la famille.

**Tableau 13 - Préférence de mode de gardes** (cumul des deux réponses)

	Ensemble de la population	Couple avec enfant de moins de 6 ans, dont au moins un parent inactif ou au chômage	Deux parents actifs avec enfant de moins de 6 ans
<b>Mode de garde préféré pour un enfant de moins de un an</b>			
Nourrice agréée	69	62	<b>74</b>
Crèche	58	54	<b>63</b>
Garde par les grands-parents, un membre de la famille	43	<b>59</b>	35
Garde à domicile	28	(24)	26
<b>Mode de garde préféré pour un enfant de un à deux ans</b>			
Nourrice agréée	68	61	<b>76</b>
Crèche	68	63	<b>73</b>
Garde par les grands-parents, un membre de la famille	39	<b>54</b>	31
Garde à domicile	23	(20)	(19)
<b>Mode de garde préféré pour un enfant de deux à trois ans</b>			
Ecole maternelle	57	54	60
Crèche	56	51	58
Nourrice agréée	40	36	<b>51</b>
Garde par les grands-parents, un membre de la famille	31	<b>44</b>	22
Garde à domicile	13	(15)	(10)

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Notons enfin quelques dernières divergences de points de vue. Les **familles nombreuses** sont plus convaincues du bien-fondé de la garde à domicile par une personne rémunérée : 35% d'entre elles préfèrent cette solution avant un an, 31% pour les enfants de un à deux ans (contre respectivement 28% et 23% en moyenne). Les **professions intermédiaires** vantent plus particulièrement les mérites de la nourrice quel que soit l'âge de l'enfant (tableaux A – 29

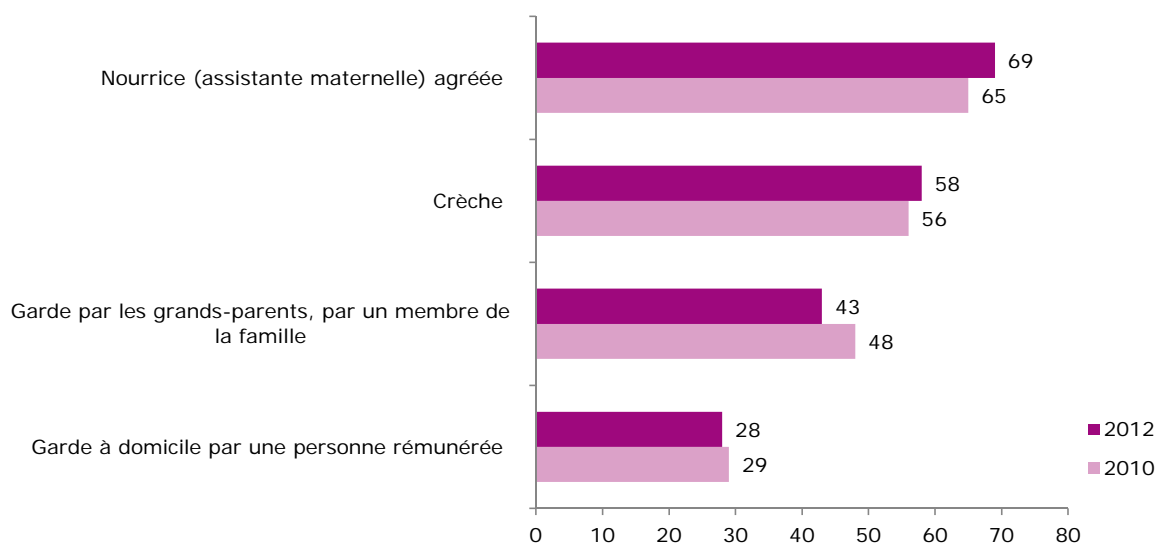
<sup>44</sup> CHAUFFAUT Delphine, CREPIN Arnaud et GUILLAUMEUX Vincent, Baromètre de l'accueil du jeune enfant : une situation globalement satisfaisante, des marges de progrès, *L'e-ssentiel* n°118, CNAF, janvier 2012, <http://www.caf.fr>

et suivants). Les **moins de 25 ans** valorisent la garde de l'enfant par les grands parents, avant deux ans, et l'école maternelle ensuite.

La comparaison des réponses apportées en 2010 et 2012 concernant la garde d'enfants de moins d'un an semble indiquer un souhait de **professionnalisation de l'accueil des tout-petits** : l'assistante maternelle (69%, +4 points) et la crèche (58%, +2 points) séduisent de plus en plus de Français, et en particulier les familles ayant elles-mêmes des enfants (+7 points). Tandis que la garde par la famille perd de son attrait (41%, -6 points). Cette évolution semble d'ailleurs prolonger un mouvement constant depuis le début des années 1990<sup>45</sup>.

### Graphique 35 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins d'un an, lorsque les parents travaillent ? (en %)

(Evolution du cumul des réponses 2010 - 2012)



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

#### *b) La CAF est la mieux placée pour verser les prestations familiales, la commune pour organiser l'accueil des jeunes enfants*

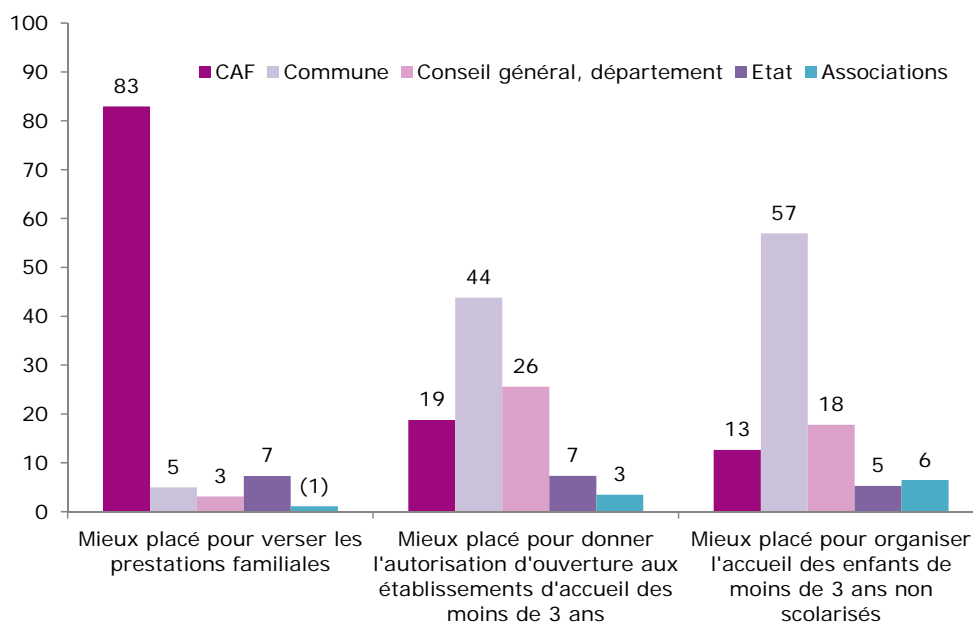
83% estiment que la **CAF** est l'acteur le mieux placé pour verser les **allocations familiales**. Déjà en 2008, une question similaire posée uniquement aux allocataires témoignait de la grande légitimité de la CAF dans le domaine<sup>46</sup>. L'ancrage de l'institution en matière d'allocations familiales est tel que l'ensemble des groupes étudiés se montrent catégoriques sur le sujet (tableau A-36).

<sup>45</sup> Voir CROUTTE Patricia, HATCHUEL Georges « *Regards de l'opinion sur les prestations familiales, leur mode de distribution et les solidarités intergénérationnelles* », CREDOC, rapport réalisé pour la CNAF, Avril 2006. Entre 1990 et 2006, la proportion de personnes jugeant que la crèche collective « est le mode de garde le plus bénéfique pour l'enfant » est passée de 25% à 36%, la part d'individus préférant l'assistante maternelle agréée a également progressé (27% en 2006, contre 20% en 1990).

<sup>46</sup> Voir CROUTTE Patricia, HATCHUEL Georges, *Les prestations sociales, les prestations familiales et les aides aux familles : état de l'opinion 2008, op.cit.* Rappel des résultats de la question posée aux allocataires en annexes p.65

L'opinion est **plus en peine** pour désigner l'acteur le mieux placé pour **autoriser** l'ouverture d'établissements d'accueil des enfants de moins de trois ans. Le processus actuel d'ouverture, qui mobilise une multiplicité d'acteurs<sup>47</sup> explique probablement en partie une certaine forme d'hésitation. La **commune** arrive toutefois en tête des réponses (44%). Rappelons que, de manière générale, la population est d'autant plus confiante dans les instances qu'elles se situent à un échelon local : en 2011 par exemple, 54% des Français disaient avoir confiance dans leur maire, contre 44% dans leur conseiller général et 30% leur député européen<sup>48</sup>. Lorsque l'on quitte le plan administratif pour aborder la question de l'organisation de l'accueil des enfants de moins de trois ans non scolarisés, la **commune** est d'ailleurs aussi désignée comme la plus à même d'intervenir (57%).

**Graphique 36 - Quel est, parmi ceux-ci, l'acteur qui est le mieux placé, selon vous, pour ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les avis varient assez peu selon les descripteurs socio-démographiques (Tableaux A-37 et suivants). Tout au plus pourrions-nous signaler que l'échelon local est jugé particulièrement légitime pour l'autorisation d'ouverture d'un EAJE par les seniors, les personnes au foyer, et les personnes avec de hauts revenus. Et que la CAF est plus volontiers désignée par les non-diplômés, les retraités et les personnes aux revenus modestes.

<sup>47</sup> L'autorisation est donnée par le Conseil général. Mais la CAF intervient aussi notamment pour les questions relatives aux financements ou en fournissant des informations statistiques sur les besoins de matière d'offre d'accueil sur le territoire ciblé. La commune est souvent impliquée dans les créations de crèche, qu'elle soit à l'initiative du projet, gestionnaire de l'établissement ou bien qu'elle soutienne des projets élaborés par des associations ou des entreprises privées. Pour plus de détail, voir [http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Accueil\\_de\\_la\\_petite\\_enfance.pdf](http://www.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/Accueil_de_la_petite_enfance.pdf)

<sup>48</sup> Cf. Cevipof, Baromètre de la confiance politique, vague 3, octobre 2011, <http://www.cevipof.com/fr/le-barometre-de-la-confiance-politique-du-cevipof/resultats3/>



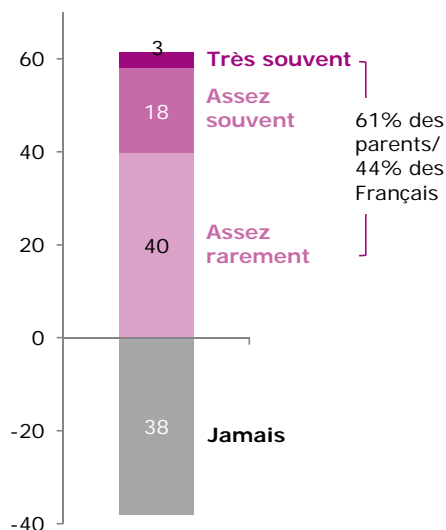
## 5. La fonction parentale

### a) Un parent sur cinq avoue avoir souvent rencontré des difficultés dans l'éducation des enfants

21% des parents déclarent avoir souvent rencontré des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. C'est un taux non négligeable : les individus ont en effet souvent tendance à orienter quelque peu leurs réponses en fonction de celles qu'ils supposent se situer dans la norme sociale, ou qui donnent à voir une meilleure image de soi. C'est ce que l'on appelle, dans les enquêtes d'opinion, un biais de « désirabilité sociale ». C'est probablement pourquoi une proportion importante (40%) préfère évoquer des **difficultés plus passagères**.

#### Graphique 37 - Vous est-il déjà arrivé de rencontrer des difficultés dans l'éducation de vos enfants ? (en %)

- Champ : personnes ayant eu des enfants, (72% des individus) –



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

La **composition de la famille** n'est pas sans effet sur les réponses. Plus les enfants sont **nombreux** au foyer et plus la probabilité d'avoir rencontré des difficultés d'éducation est forte, passant de 54% pour les familles avec un enfant à charge à 78% chez les familles nombreuses, sans qu'on puisse déterminer s'il s'agit d'un effet mécanique lié au nombre d'enfants ou si les grandes fratries génèrent une complexité spécifique. Les familles **monoparentales** se disent plus souvent en prise avec des difficultés d'éducation (73%) que les couples avec enfants (63%).

Des divergences assez marquées se repèrent aussi selon le diplôme : les plus **diplômés** sont plus enclins à constater (ou reconnaître) avoir rencontré des soucis dans l'éducation de leurs enfants. Corrélativement, les personnes aux revenus faibles et les ouvriers signalent moins

souvent ce type d'embarras. Les personnes **âgées** semblent plus réticentes à convenir qu'elles ont été en butte à des problèmes dans l'exercice parental (seuls 50% déclarent avoir rencontré des difficultés avec leurs enfants). Les soucis d'éducation sont-ils plus fréquents avec les enfants aujourd'hui ? Les normes sociales ont peut-être aussi évolué et facilité la parole des parents actuels autour des difficultés qu'ils peuvent rencontrer. Rappelons enfin que les plus âgés sont, en moyenne, moins diplômés que les nouvelles générations.

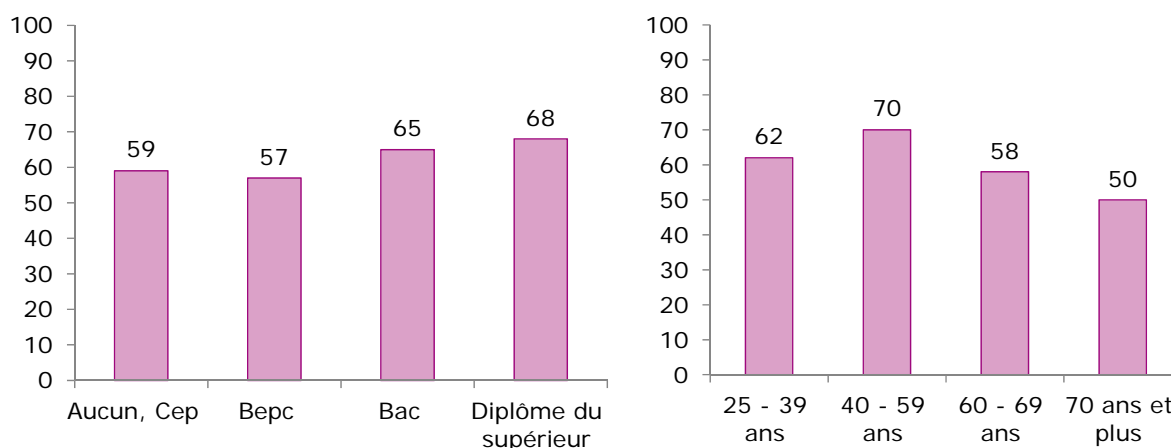
**Graphique 38 – Proportion de parents déclarant avoir déjà rencontré des difficultés dans l'éducation de leurs enfants**

(total des réponses « très souvent », « assez souvent » et « assez rarement »)

- Champ : personnes ayant eu des enfants, (72% des individus) –

**selon le diplôme**

**selon l'âge**

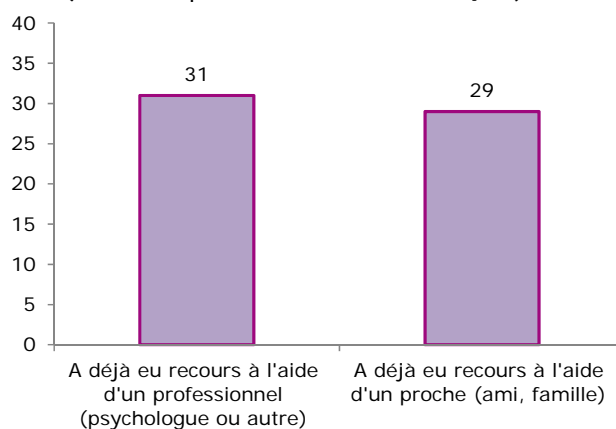


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.  
(Détail dans le tableau A-39)

Lorsqu'ils sont confrontés à des difficultés d'éducation avec leurs enfants, **trois parents sur dix** sollicitent l'avis d'un proche, membre de la famille ou ami. 31% sollicitent l'aide d'un professionnel (psychologue ou autre spécialiste). Au total, si l'on cumule ces deux possibilités, 43% des parents en difficulté ont fait appel à des personnes en dehors de leur foyer pour les aider.

### Graphique 39 - Pour tenter de résoudre des difficultés, avez-vous déjà eu recours à une aide extérieure ? (en %)

- Champ : personnes ayant eu des enfants et ayant rencontré des difficultés dans leur éducation (61% des parents/ 44% des Français)-

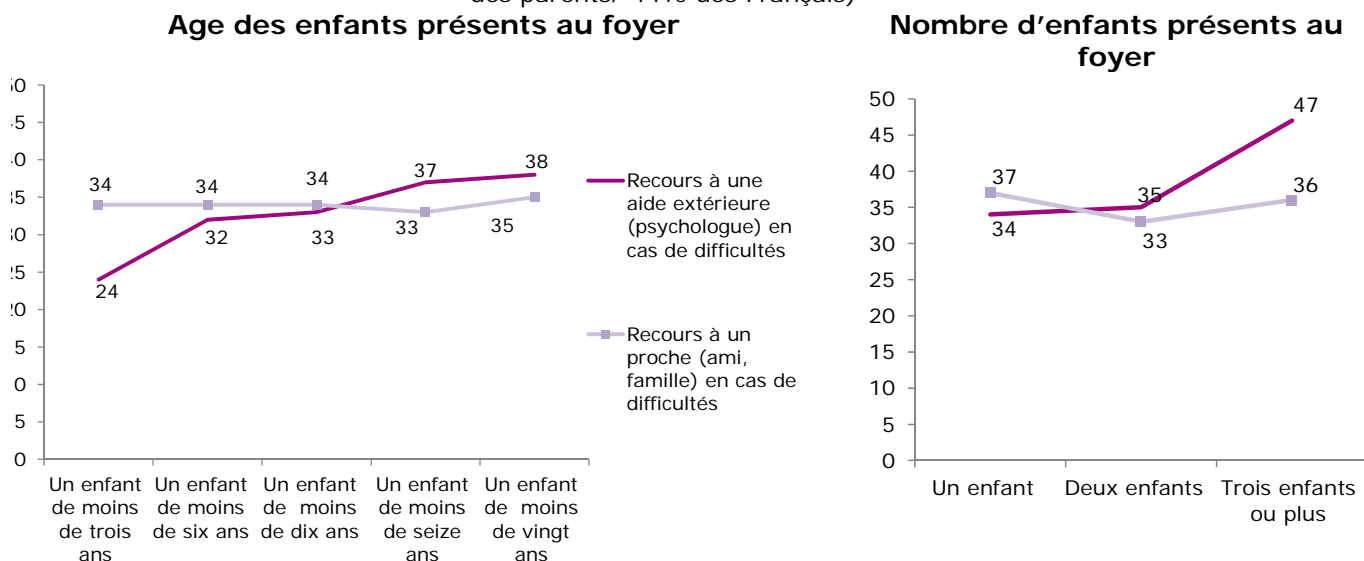


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les parents en prise avec des **difficultés récurrentes** (qui surviennent « très ou assez souvent ») sollicitent plus souvent l'aide d'un professionnel (50%) ou d'un proche (46%). L'âge et le nombre des enfants au foyer influent également. Le recours à une psychologue (ou tout autre intervenant professionnel) augmente à mesure que les enfants présents au foyer sont **âgés**, et que la **fratrie s'agrandit**. Les **familles monoparentales** rencontrant des soucis dans l'éducation de leurs enfants sollicitent aussi plus souvent des personnes extérieures (professionnels : 44%, proches : 49%).

### Graphique 40 – Proportion d'individus ayant eu recours à un professionnel ou à un proche en cas de difficultés d'éducation de leurs enfants (en %)

- Champ : personnes ayant eu des enfants et ayant rencontré des difficultés dans leur éducation (61% des parents/ 44% des Français)-



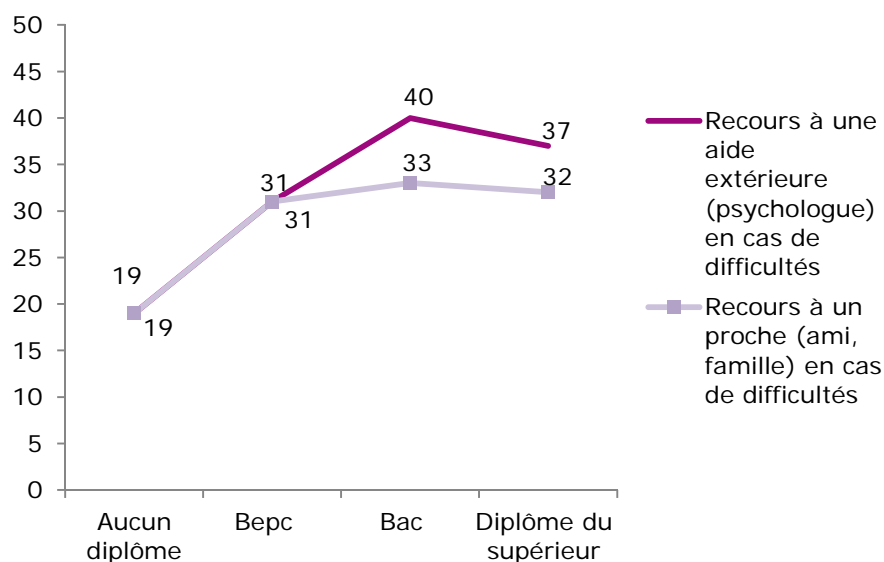
Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.



Le **niveau socio-culturel** favorise l'inclusion dans la réflexion parentale d'interlocuteurs extérieurs au cercle familial : proches et surtout professionnels sont tout à la fois plus fréquemment consultés par les diplômés du supérieur, les personnes avec des revenus élevés et les professions intermédiaires.

**Graphique 41 – Proportion d'individus ayant eu recours à un professionnel ou à un proche en cas de difficultés d'éducation de leurs enfants (en %)**

- Champ : personnes ayant eu des enfants et ayant rencontré des difficultés dans leur éducation (61% des parents/ 44% des Français)-



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

*b) Scolarité et adolescence focalisent l'attention*

Les Français sont, en règle générale, très préoccupés pour eux-mêmes par les questions de santé<sup>49</sup>. Mais lorsqu'on parle des enfants, les inquiétudes des parents se portent surtout sur la **réussite scolaire** de leur progéniture (33%), juste avant les problèmes de santé (31%). Cette hiérarchie illustre ce que François Dubet et Marie Duru-Bellat appellent « *l'emprise des diplômes* »<sup>50</sup>. Selon ces auteurs, l'école est vue, plus particulièrement en France, comme l'instrument de justice sociale par excellence : il est admis - et même souhaité - que les diplômés aient une forte incidence sur les positions sociales, contrairement à d'autres pays ou d'autres parcours peuvent être davantage valorisés (expérience professionnelle, qualités extra-scolaires, etc.). En termes d'âge, la période jugée la plus délicate lorsqu'on élève un enfant est, sans conteste, située **entre 13 et 18 ans** : 63% de la population estime ce passage difficile. Les avis sont d'ailleurs unanimes quels que soient l'âge des enfants du foyer, même si

<sup>49</sup> Au début 2012 par exemple, alors que le spectre du chômage tourmente l'opinion (46% se disent préoccupés par ce thème, +6 points en un an, +13 points par rapport à 2009), les inquiétudes par rapport aux maladies graves se maintiennent à un niveau élevé (32%), conservant ainsi leur deuxième position dans la hiérarchie des préoccupations.

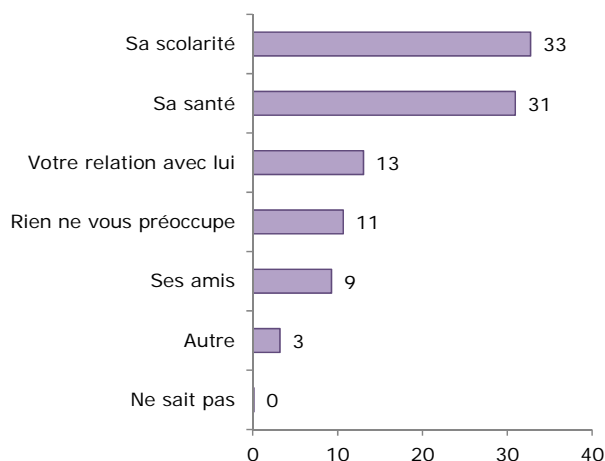
<sup>50</sup> DUBET François et al., « Les inégalités scolaires entre l'amont et l'aval. Organisation scolaire et emprise des diplômes », Sociologie, 2010/2 Vol. 1., ou DUBET François, DURU-BELLAT Marie, VÉRÉTOU Antoine, *Les sociétés et leur école. Emprise du diplôme et cohésion sociale*, Paris, Editions du Seuil, 2010

les parents d'enfants en bas âge désignent un peu plus souvent la petite enfance comme une période délicate (tableau A-42 en annexes). Au-delà des représentations associées à cette période de la vie, rappelons que c'est aussi souvent à cette période que les orientations scolaires se jouent.

**Graphique 42**

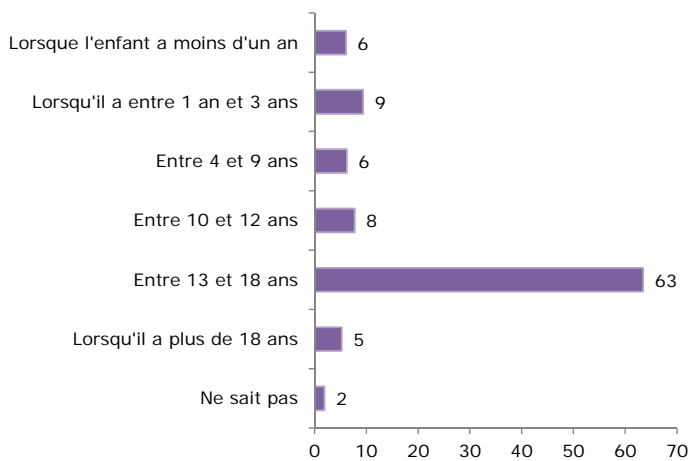
**Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus ou vous a le plus préoccupé dans l'éducation de votre ou vos enfants ? (en %)**

- Champ : personnes ayant eu des enfants -



**Selon vous, quel est l'âge le plus délicat lorsqu'on élève un enfant ? (en %)**

- Champ : à tous -

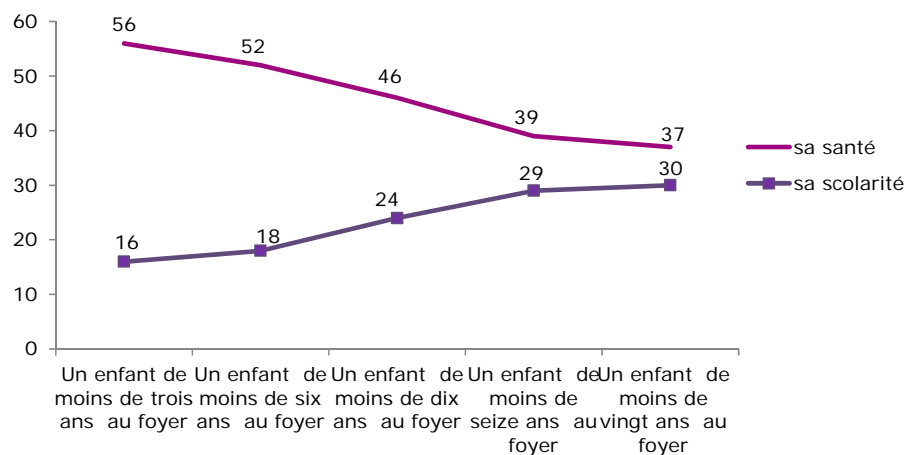


Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Au sein des familles dont les enfants vivent encore au foyer, les inquiétudes liées à **la santé** surpassent celles concernant la scolarité, en particulier, lorsque les enfants sont petits (56% des réponses des foyers avec des enfants de moins de 3 ans).

**Graphique 43- Proportion de parents qui sont (ou ont été) préoccupés par la scolarité et la santé de leur(s) enfant(s)**

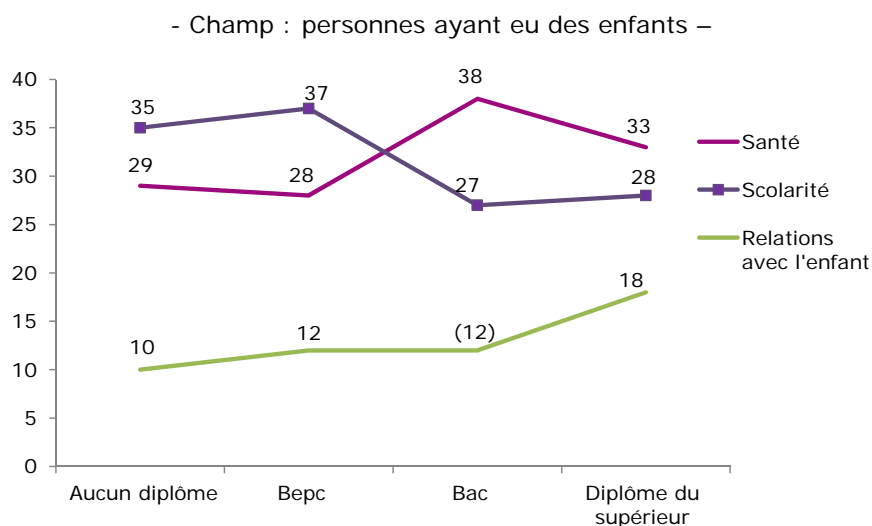
- Champ : personnes ayant des enfants au foyer -



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Et lorsque le parent occupe lui-même une **position élevée dans l'échiquier social** (indépendant, cadre, profession intermédiaire), ou qu'il a lui-même obtenu des diplômes, les inquiétudes liées au parcours scolaire font place à celles ayant trait à la **santé** (tableau A-43). Les diplômés du supérieur mentionnent aussi plus souvent des inquiétudes quant aux **relations** qu'ils entretiennent avec leurs enfants (18% contre 11% en moyenne). Agnès van Zanten met en évidence chez les catégories aisées « *la tension que suscite la coexistence de deux visées difficilement conciliables, à savoir, d'une part, le respect d'une autonomie enfantine et adolescente à laquelle ces catégories sociales se déclarent fortement attachées (Singly, 2000) et, d'autre part, la nécessité d'encadrer des pratiques et des choix qu'ils estiment cruciaux pour l'avenir de leurs enfants et la reproduction de leur propre position sociale* »<sup>51</sup>. Pour résoudre ces aspirations quelque peu contradictoires, l'auteure explique que les parents ont recours à deux types de stratégies : ce qu'elle désigne par « l'encerclement » qui vise à limiter le champ des possibles pour orienter les enfants vers les pratiques souhaitées (choix du cadre de vie, des activités extrascolaires pour orienter le milieu amical par exemple) et l'argumentation, c'est à dire la recherche de l'orientation des pratiques des enfants par le dialogue. C'est probablement une des raisons pour lesquelles les « relations » parents-enfants apparaissent plus importantes à ces catégories.

**Graphique 44- Proportion de parents qui sont (ou ont été) préoccupés par la scolarité la santé de leur(s) enfant(s) ou leurs relations avec lui**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

<sup>51</sup> VAN ZANTEN Agnès, « Le travail éducatif parental dans les classes moyennes et supérieures : deux modes contrastés d'encadrement des pratiques et des choix des enfants », *Informations sociales*, 2004 n° 154

Les Français semblent relativement réceptifs aux différentes mesures qui pourraient être proposées aux parents pour les aider dans l'éducation de leurs enfants. Compte tenu de l'attention portée à la **scolarité** et des inquiétudes générées par la période de **l'adolescence**, il n'est pas surprenant de constater que les deux propositions ayant trait à ces champs suscitent le plus d'intérêt (respectivement 50% et 46% des suffrages). Mais les différences sont, somme toute, assez réduites avec les autres pistes évoquées.

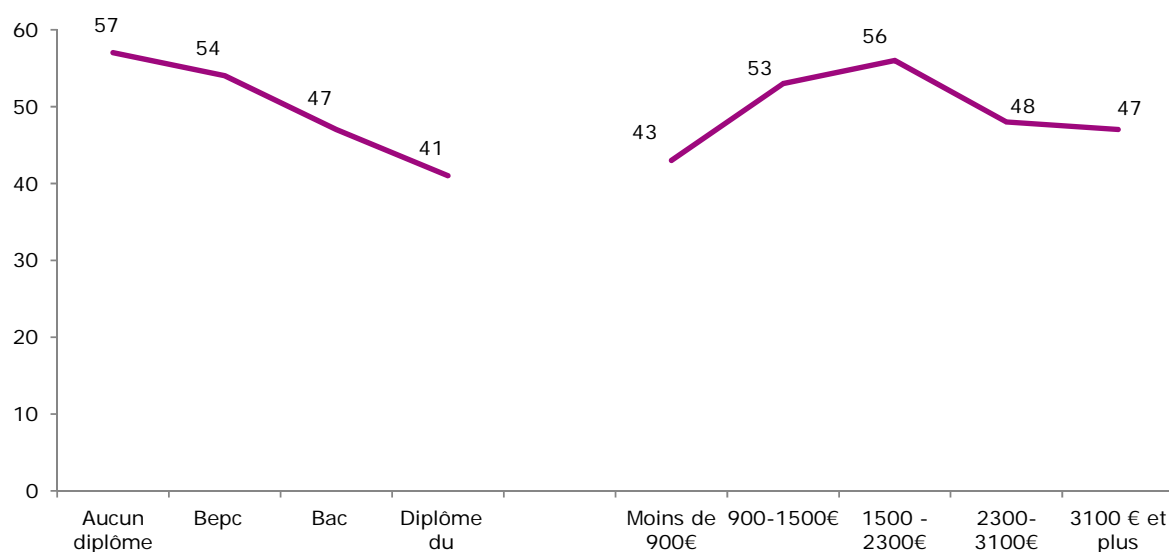
**Tableau 14 - Voici plusieurs mesures qui pourraient aider les parents dans l'éducation de leurs enfants. Dites-moi quelles sont, dans l'ordre, les deux plus importantes à mettre en place pour améliorer l'exercice du rôle de parent ? (en %)**

<i>(Classement par ordre décroissant du cumul des réponses, en %)</i>	1 <sup>ère</sup> réponse	2 <sup>ème</sup> réponse	Cumul des réponses
Rendre le soutien scolaire obligatoire si cela est nécessaire .....	26	24	50
Proposer des formes de soutien spécifique pour les familles monoparentales et les parents d'adolescents.....	23	23	46
Proposer des aides et des conseils aux parents concernant la fonction parentale en général .....	24	19	43
Proposer des informations aux parents sur la santé et la prévention des risques .....	20	21	41
Autre .....	2	2	4
Aucune mesure ne doit être mise en place .....	5	5	10
<i>Ne sait pas</i> .....	<i>(0)</i>	<i>(1)</i>	
Total .....	100	100	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Ici encore, la position sociale oriente les attentes. Les personnes n'ayant **pas fait d'étude et les classes moyennes** attendent plus particulièrement la mise en place de soutien scolaire obligatoire. Les familles nombreuses sont aussi demandeuses de ce type de soutien (58%).

**Graphique 45 – La proportion de personnes considérant que du « soutien scolaire obligatoire » serait une des deux meilleures mesures pour améliorer l'exercice du rôle de parent (en %)**



Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les **groupes aisés** manifestent un intérêt plus prononcé pour des conseils plus généraux sur la fonction parentale et le soutien des familles monoparentales ou des familles avec adolescents. Les familles monoparentales elles-mêmes attendent à la fois un soutien qui leur soit destiné (53% contre 46% en moyenne) et du soutien scolaire (51%). Tandis que les parents de jeunes enfants réitèrent leur besoin d'accompagnement et d'information sur la santé et la prévention des risques.

## 6. Annexe

---

### *a) Un bref descriptif des allocataires de prestations familiales*

Cette première annexe fournit un bref aperçu de la population des allocataires de prestations familiales (qui représentent 37% de l'échantillon total).

On constate (Tableau A-1) que :

- 59% des allocataires sont des femmes (+ 7 points par rapport à la moyenne).
- Majoritairement (66%), les allocataires ont charge d'enfants, alors que 86% des non-allocataires n'ont pas (ou plus) d'enfants à charge.
- Les allocataires sont plus jeunes (52% ont moins de 40 ans, + 16 points par rapport à l'ensemble de la population) que les non-allocataires (40% de ces derniers ont 60 ans ou plus, + 12 points par rapport à l'ensemble de la population).
- 10% des allocataires disposent de moins de 900€ par mois (contre 5% des non-allocataires).
- Les employés (24%, + 7 points par rapport à la moyenne), les ouvriers (18%, + 5 points) et les personnes au foyer (17%, + 6 points) sont sur-représentés au sein des allocataires.

Par ailleurs, l'observation de la proportion d'allocataires présents dans les différents groupes de la population (Tableau A-2) met en évidence que :

- La propension à recevoir des allocations de la CAF augmente évidemment avec le nombre d'enfants à charge (la moitié des familles avec un enfant sont allocataires ; 85% des familles avec deux enfants et 93% des familles nombreuses).
- La proportion d'allocataires est maximale chez les titulaires des revenus les plus bas (52%), les 25 – 39 ans (55%) et les personnes au foyer (55%). Etudiants (51%), employés (50%) et ouvriers (49%) sont plus souvent qu'en moyenne bénéficiaires d'une prestation versée par la CAF.
- A l'inverse, 90% des retraités, 81% des personnes sans charge d'enfants et plus des trois quarts des travailleurs indépendants ne reçoivent rien de la Caisse d'Allocations Familiales.

**Tableau A-1**  
**Structure de la population selon qu'elle perçoit ou non des allocations familiales**

(en %)		Allocataires	Non-allocataires	Ensemble de la population
<b>Ensemble .....</b>		<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	41	51	<b>48</b>
	. Femme .....	<b>59</b>	49	<b>52</b>
Age	. 18 - 24 ans .....	15	8	<b>11</b>
	. 25 - 39 ans .....	<b>37</b>	18	<b>25</b>
	. 40 - 59 ans .....	39	34	<b>36</b>
	. 60 - 69 ans .....	4	<b>18</b>	<b>13</b>
	. 70 ans et plus .....	(4)	<b>22</b>	<b>15</b>
Diplôme	. Aucun, Cep .....	17	23	<b>20</b>
	. Bepc .....	36	34	<b>35</b>
	. Bac .....	17	18	<b>18</b>
	. Diplôme du supérieur .....	30	26	<b>27</b>
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(3)	6	<b>5</b>
	. Cadre supérieur .....	8	9	<b>9</b>
	. Profession intermédiaire .....	14	13	<b>13</b>
	. Employé .....	<b>24</b>	14	<b>17</b>
	. Ouvrier .....	<b>18</b>	10	<b>13</b>
	. Reste au foyer .....	<b>17</b>	8	<b>11</b>
	. Retraité .....	7	<b>35</b>	<b>25</b>
. Etudiant .....	9	4	<b>6</b>	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	10	5	<b>7</b>
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	22	17	<b>19</b>
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	20	22	<b>21</b>
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	16	22	<b>20</b>
	. Supérieurs à 3 100 € .....	20	24	<b>23</b>
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	22	26	<b>24</b>
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	19	15	<b>17</b>
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	15	12	<b>13</b>
	. Plus de 100 000 habitants .....	30	29	<b>29</b>
	. Paris et agglo. ....	14	18	<b>17</b>
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	34	<b>86</b>	<b>67</b>
	. Un enfant .....	<b>18</b>	10	<b>13</b>
	. Deux enfants .....	<b>30</b>	3	<b>13</b>
	. Trois enfants ou plus .....	<b>18</b>	1	<b>7</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.  
Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles, ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-2**  
**Proportion d'allocataires dans chaque catégorie de la population**

(en %)		Allocataires	Non-allocataires	Ensemble de la population
<b>Ensemble</b> .....		<b>37</b>	<b>63</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	31	<b>69</b>	<b>100</b>
	. Femme .....	<b>42</b>	58	<b>100</b>
Age	. 18 - 24 ans .....	<b>52</b>	48	<b>100</b>
	. 25 - 39 ans .....	<b>55</b>	45	<b>100</b>
	. 40 - 59 ans .....	40	60	<b>100</b>
	. 60 - 69 ans .....	12	<b>88</b>	<b>100</b>
	. 70 ans et plus .....	(9)	<b>91</b>	<b>100</b>
Diplôme	. Aucun, Cep .....	30	<b>70</b>	<b>100</b>
	. Bepc .....	38	62	<b>100</b>
	. Bac .....	36	64	<b>100</b>
	. Diplôme du supérieur .....	40	60	<b>100</b>
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(23)	<b>77</b>	<b>100</b>
	. Cadre supérieur .....	34	66	<b>100</b>
	. Profession intermédiaire .....	39	61	<b>100</b>
	. Employé .....	<b>50</b>	50	<b>100</b>
	. Ouvrier .....	<b>49</b>	51	<b>100</b>
	. Reste au foyer .....	<b>55</b>	45	<b>100</b>
	. Retraité .....	10	<b>90</b>	<b>100</b>
	. Etudiant .....	<b>51</b>	49	<b>100</b>
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	<b>52</b>	48	<b>100</b>
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	<b>42</b>	58	<b>100</b>
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	35	65	<b>100</b>
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	30	<b>70</b>	<b>100</b>
	. Supérieurs à 3 100 € .....	33	67	<b>100</b>
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	32	<b>68</b>	<b>100</b>
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	41	59	<b>100</b>
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	41	59	<b>100</b>
	. Plus de 100 000 habitants .....	38	62	<b>100</b>
	. Paris et agglo. ....	32	<b>68</b>	<b>100</b>
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	19	<b>81</b>	<b>100</b>
	. Un enfant .....	<b>50</b>	50	<b>100</b>
	. Deux enfants .....	<b>85</b>	15	<b>100</b>
	. Trois enfants ou plus .....	<b>93</b>	7	<b>100</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles, ils doivent être considérés avec précaution.



b) Tableaux complémentaires

**Tableau A-3**  
**Au sujet du RSA, pensez-vous plutôt que ...**

(en %)		Cela risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher du travail	Cela leur donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir	Total (yc nsp)	Evolution 2011-2012 'ça risque d'inciter les gens à s'en contenter'
<b>Ensemble .....</b>		<b>43</b>	<b>54</b>	<b>100</b>	<b>+ 1</b>
Sexe	. Homme .....	44	53	100	+ 4
	. Femme .....	41	56	100	- 2
Age	. 18 - 24 ans .....	40	56	100	- 3
	. 25 - 39 ans .....	39	58	100	- 1
	. 40 - 59 ans .....	42	55	100	+ 3
	. 60 - 69 ans .....	47	50	100	+ 3
	. 70 ans et plus .....	49	48	100	+ 1
Diplôme	. Aucun, Cep .....	50	47	100	=
	. Bepc .....	47	50	100	=
	. Bac .....	42	54	100	- 1
	. Diplôme du supérieur .....	32	65	100	+ 2
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	51	47	100	+ 4
	. Cadre supérieur .....	26	70	100	+ 6
	. Profession intermédiaire .....	40	58	100	+ 4
	. Employé .....	44	52	100	- 1
	. Ouvrier .....	45	53	100	- 5
	. Reste au foyer .....	42	55	100	+ 1
	. Retraité .....	48	49	100	+ 2
. Etudiant .....	38	58	100	- 2	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	36	59	100	=
	. Entre 900 et 1 500 € .....	42	54	100	- 8
	. Entre 1 500 et 2 300 € .....	44	54	100	+ 1
	. Entre 2 300 et 3 100 € .....	45	53	100	+ 1
	. Supérieurs à 3 100 € .....	41	56	100	+ 7
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 hab. ....	42	54	100	- 3
	. De 2 000 à 20 000 hab. ....	51	46	100	+ 2
	. De 20 000 à 100 000 hab. ....	44	52	100	+ 2
	. Plus de 100 000 hab. ....	45	52	100	+ 3
	. Paris et aggl. ....	29	67	100	+ 3
Allocataire	. Oui .....	36	60	100	- 3
	. Non .....	47	50	100	+ 3
Perçoit RSA ?	. Allocataires RSA .....	(27)	69	100	+ 2
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) .	38	59	100	- 3
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun enfant .....	45	52	100	+ 2
	. Un enfant .....	36	59	100	- 4
	. Deux enfants .....	41	56	100	=
	. Trois enfants et plus .....	39	59	100	+ 5

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-4**  
**Selon vous, quel est le premier objectif du RSA ?**

- 1<sup>ère</sup> réponse : début 2012 -

(en %)		Lutter contre la pauvreté	Inciter les gens à travailler	Simplifier les règles d'attribution des aides sociales	Total (yc nsp)
<b>Ensemble .....</b>		<b>51</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	47	35	16	100
	. Femme .....	53	28	16	100
Age	. 18 - 24 ans .....	55	25	18	100
	. 25 - 39 ans .....	53	27	17	100
	. 40 - 59 ans .....	51	31	17	100
	. 60 - 69 ans .....	47	36	14	100
	. 70 ans et plus .....	46	40	12	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	52	30	15	100
	. Bepc .....	50	31	18	100
	. Bac .....	49	33	15	100
	. Diplôme du supérieur .....	51	31	14	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	48	31	(20)	100
	. Cadre supérieur .....	49	36	(12)	100
	. Profession intermédiaire .....	49	29	20	100
	. Employé .....	57	25	16	100
	. Ouvrier .....	47	32	20	100
	. Reste au foyer .....	52	31	15	100
	. Retraité .....	47	37	12	100
. Etudiant .....	61	21	(15)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	55	30	(12)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	54	31	14	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	49	32	18	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	47	31	19	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	51	32	16	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	52	30	16	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	45	35	18	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	52	28	16	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	50	34	14	100
	. Paris et agglo. ....	54	27	17	100
Allocataire	. Oui .....	54	28	17	100
	. Non .....	49	33	16	100
Perçoit le RSA ?	. Allocataires RSA .....	58	(25)	(16)	100
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) .....	53	29	17	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	50	32	16	100
	. Un enfant .....	54	28	16	100
	. Deux enfants .....	50	34	15	100
	. Trois enfants ou plus .....	49	28	22	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-5**  
**Selon vous, quel est le premier objectif du RSA ?**

- 1<sup>ère</sup> réponse : évolution 2010 - 2012 -

(en %)		Lutter contre la pauvreté	Inciter les gens à travailler	Simplifier les règles d'attribution des aides sociales
<b>Ensemble .....</b>		<b>+ 13</b>	<b>- 10</b>	<b>- 2</b>
Sexe	. Homme .....	+ 10	- 6	- 3
	. Femme.....	+ 15	- 13	- 2
Age	. 18 - 24 ans.....	+ 12	- 9	- 1
	. 25 - 39 ans.....	<b>+ 19</b>	- 14	- 5
	. 40 - 59 ans.....	+ 11	- 8	- 2
	. 60 - 69 ans.....	+ 12	- 9	- 4
	. 70 ans et plus.....	+ 9	- 7	- 1
Diplôme	. Aucun, Cep.....	+ 11	- 12	+ 2
	. Bepc.....	+ 11	- 8	- 2
	. Bac.....	+ 15	- 9	<b>- 7</b>
	. Diplôme du supérieur.....	+ 15	- 12	- 3
Profession catégorie sociale	. Indépendant.....	+ 8	<b>- 16</b>	ns
	. Cadre supérieur.....	+ 11	- 5	ns
	. Profession intermédiaire.....	+ 14	<b>- 15</b>	+ 1
	. Employé.....	+ 14	- 11	- 3
	. Ouvrier.....	+ 8	- 3	- 4
	. Reste au foyer.....	+ 15	- 7	- 4
	. Retraité.....	+ 12	- 9	- 3
. Etudiant.....	<b>+ 23</b>	ns	ns	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 €.....	+ 12	- 10	ns
	. Compris entre 900 et 1 500 €.....	+ 15	- 12	- 4
	. Compris entre 1 500 et 2 300 €.....	+ 13	- 9	- 2
	. Compris entre 2 300 et 3 100 €.....	+ 9	- 6	- 3
	. Supérieurs à 3 100 €.....	+ 16	- 14	- 3
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants.....	+ 15	- 13	=
	. De 2 000 à 20 000 habitants.....	+ 10	- 3	- 6
	. De 20 000 à 100 000 habitants.....	+ 15	- 14	- 2
	. Plus de 100 000 habitants.....	+ 11	- 6	- 4
	. Paris et aggl. ....	+ 15	<b>- 15</b>	=
Allocataire	. Oui.....	+ 16	- 12	- 3
	. Non.....	+ 11	- 8	- 2
Perçoit le RSA ?	. Allocataires RSA.....	<b>+ 18</b>	ns	ns
	. Autre allocataire CAF (hors RSA).....	+ 16	- 12	- 3
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun.....	+ 12	- 10	- 2
	. Un enfant.....	+ 17	- 13	- 4
	. Deux enfants.....	+ 13	- 8	- 4
	. Trois enfants ou plus.....	+ 11	- 8	ns

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Ns : non significatif

**Tableau A-6**  
**Selon vous, quel est le premier objectif du RSA ?**

- Réponses cumulées : début 2012-

(en %)		Lutter contre la pauvreté	Inciter les gens à travailler	Simplifier les règles d'attribution des aides sociales
<b>Ensemble</b> .....		<b>83</b>	<b>62</b>	<b>47</b>
Sexe	. Homme .....	83	63	47
	. Femme .....	84	61	46
Age	. 18 - 24 ans .....	84	61	49
	. 25 - 39 ans .....	84	57	50
	. 40 - 59 ans .....	85	61	48
	. 60 - 69 ans .....	80	68	42
	. 70 ans et plus .....	81	68	41
Diplôme	. Aucun, Cep .....	85	64	42
	. Bepc .....	85	61	48
	. Bac .....	81	63	46
	. Diplôme du supérieur .....	82	61	48
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	81	68	42
	. Cadre supérieur .....	84	63	46
	. Profession intermédiaire .....	80	58	53
	. Employé .....	87	57	49
	. Ouvrier .....	81	63	48
	. Reste au foyer .....	87	61	44
	. Retraité .....	81	67	43
Revenu mensuel du foyer	. Etudiant .....	87	60	46
	. Inférieurs à 900 € .....	89	59	44
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	86	63	41
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	85	65	45
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	80	60	53
Lieu de résidence	. Supérieurs à 3 100 € .....	83	61	48
	. Moins de 2 000 habitants .....	83	62	45
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	81	58	52
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	81	61	48
	. Plus de 100 000 habitants .....	86	64	44
Allocataire	. Paris et agglo. ....	83	63	48
	. Oui .....	85	60	48
Perçoit le RSA ?	. Non .....	82	63	46
	. Allocataires RSA .....	89	59	47
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Autre allocataire CAF (hors RSA) ..	84	60	48
	. Aucun .....	83	63	46
	. Un enfant .....	85	58	48
	. Deux enfants .....	83	62	48
	. Trois enfants ou plus .....	85	54	53

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

**Tableau A-7**  
**Selon vous, quel est le premier objectif du RSA ?**

- Réponses cumulées : évolution 2010 - 2012 -

(en %)		Lutter contre la pauvreté	Inciter les gens à travailler	Simplifier les règles d'attribution des aides sociales
<b>Ensemble .....</b>		<b>+ 7</b>	<b>- 5</b>	<b>- 1</b>
Sexe	. Homme .....	+ 7	- 4	- 1
	. Femme .....	+ 8	- 7	- 1
Age	. 18 - 24 ans .....	+ 5	+ 2	- 4
	. 25 - 39 ans .....	+ 11	- 14	+ 2
	. 40 - 59 ans .....	+ 7	- 4	- 1
	. 60 - 69 ans .....	+ 4	- 2	- 6
	. 70 ans et plus .....	+ 7	- 4	- 1
Diplôme	. Aucun, Cep .....	+ 7	- 4	=
	. Bepc .....	+ 10	- 4	- 4
	. Bac .....	+ 8	- 7	- 2
	. Diplôme du supérieur .....	+ 5	- 8	+ 4
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	- 1	=	- 7
	. Cadre supérieur .....	+ 8	- 6	+ 1
	. Profession intermédiaire .....	+ 5	- 9	+ 7
	. Employé .....	+ 9	- 6	- 2
	. Ouvrier .....	+ 4	=	- 4
	. Reste au foyer .....	+ 15	- 9	+ 2
	. Retraité .....	+ 7	- 6	- 2
Revenu mensuel du foyer	. Étudiant .....	+ 13	- 4	- 7
	. Inférieurs à 900 € .....	+ 11	- 7	- 1
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	+ 8	- 6	- 5
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	+ 9	- 4	- 3
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	+ 4	- 5	+ 2
Lieu de résidence	. Supérieurs à 3 100 € .....	+ 9	- 8	- 2
	. Moins de 2 000 habitants .....	+ 6	- 4	=
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	+ 9	- 5	- 4
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	+ 6	- 7	+ 1
	. Plus de 100 000 habitants .....	+ 9	- 6	- 2
Allocataire	. Paris et agglo. ....	+ 7	- 6	+ 2
	. Oui .....	+ 10	- 7	- 3
Perçoit le RSA ?	. Non .....	+ 6	- 5	=
	. Allocataires RSA .....	+ 13	- 8	- 3
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Autre allocataire CAF (hors RSA) ..	+ 10	- 6	- 2
	. Aucun .....	+ 7	- 4	- 1
	. Un enfant .....	+ 8	- 9	- 1
	. Deux enfants .....	+ 8	- 6	- 2
	. Trois enfants ou plus .....	+ 11	- 8	+ 3

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

**Tableau A-8**  
**Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ?**

- Début 2012 -

(en %)		C'est normal de demander une contrepartie sous forme d'efforts en matière d'insertion ou de recherche d'emploi	Aucune contrepartie ne doit être demandée, car c'est une allocation de secours versée aux personnes les plus en difficulté	Total (yc autre et nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>78</b>	<b>21</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	78	21	100
	. Femme .....	78	20	100
Age	. 18 - 24 ans .....	79	19	100
	. 25 - 39 ans .....	76	22	100
	. 40 - 59 ans .....	75	24	100
	. 60 - 69 ans .....	78	21	100
	. 70 ans et plus .....	36	12	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	79	20	100
	. Bepc .....	78	21	100
	. Bac .....	81	17	100
	. Diplôme du supérieur .....	75	24	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	74	(23)	100
	. Cadre supérieur .....	74	25	100
	. Profession intermédiaire .....	79	21	100
	. Employé .....	77	21	100
	. Ouvrier .....	76	23	100
	. Reste au foyer .....	75	23	100
	. Retraité .....	82	17	100
. Etudiant .....	80	(18)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	74	23	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	75	23	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	80	19	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	78	20	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	81	18	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	79	20	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	78	22	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	79	19	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	33	16	100
	. Paris et aggro. ....	66	32	100
Allocataire	. Oui .....	75	23	100
	. Non .....	79	19	100
Perçoit le RSA ?	. Allocataires RSA .....	67	30	100
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) .....	77	22	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	78	21	100
	. Un enfant .....	80	19	100
	. Deux enfants .....	78	20	100
	. Trois enfants ou plus .....	76	24	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.  
Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A- 9 - Proportion d'individus considérant qu'il est normal de demander au bénéficiaire du RSA (anciennement RMI) une contrepartie sous forme d'efforts en matière d'insertion ou de recherche d'emploi**

- Evolution 2004 - 2012 -

(en %)		2004	2007	2008	2010	2012	Evolution 2010 - 2012
<b>Ensemble</b> .....		<b>83</b>	<b>84</b>	<b>83</b>	<b>80</b>	<b>78</b>	<b>- 2</b>
Sexe	. Homme .....	82	83	83	80	78	- 3
	. Femme .....	83	85	84	80	78	- 2
Age	. 18 - 24 ans .....	80	80	77	73	79	+ 7
	. 25 - 39 ans .....	83	84	84	77	76	- 1
	. 40 - 59 ans .....	83	83	84	79	75	- 4
	. 60 - 69 ans .....	83	83	85	87	78	- 8
	. 70 ans et plus .....	85	90	84	88	86	- 2
Diplôme	. Aucun, Cep .....	80	84	78	81	79	- 2
	. Bepc .....	84	85	83	82	78	- 4
	. Bac .....	83	83	85	77	81	+ 4
	. Diplôme du supérieur .....	82	84	86	80	75	- 5
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	88	88	85	79	74	- 4
	. Cadre supérieur .....	77	83	85	72	74	+ 2
	. Profession intermédiaire .....	83	83	84	79	79	- 1
	. Employé .....	87	84	84	79	77	- 2
	. Ouvrier .....	81	82	79	80	76	- 4
	. Reste au foyer .....	82	82	82	78	75	- 3
	. Retraité .....	83	88	86	88	82	- 6
. Etudiant .....	79	78	82	67	80	+ 12	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	82	81	79	73	74	+ 1
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	79	81	83	77	75	- 2
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € ...	82	82	82	80	80	=
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € ...	84	87	83	85	78	- 7
	. Supérieurs à 3 100 € .....	84	87	89	84	81	- 3
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	88	87	86	80	79	- 1
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	85	79	82	85	78	- 7
	. De 20 000 à 100 000 habitants ....	79	89	85	82	79	- 3
	. Plus de 100 000 habitants .....	80	84	83	83	83	+ 1
	. Paris et agglo. ....	79	80	81	70	66	- 3
Allocataire	. Oui .....	81	83	82	77	75	- 2
	. Non .....	83	85	84	82	79	- 3
Perçoit le RSA	. Allocataires RSA.....	69	71	72	62	67	+ 5
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) ..	83	84	83	79	77	- 2
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun enfant .....	82	83	83	79	78	- 2
	. Un enfant .....	80	84	84	83	80	- 4
	. Deux enfants .....	85	87	87	81	78	- 3
	. Trois enfants et plus .....	84	86	81	79	76	- 3

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Tableau A-10 – Opinions sur le RSA jeunes.

Depuis l’an dernier, les moins de 25 ans peuvent bénéficier du RSA. A ce sujet, dites-moi si vous êtes d’accord ou pas d’accord avec les idées suivantes ?

(en %)		C'est une mesure nécessaire		Sa durée devrait être limitée dans le temps		Ca risque de les inciter à ne pas chercher de travail		Le montant du RSA est insuffisant pour les jeunes	
		D'accord	Pas d'accord	D'accord	Pas d'accord	D'accord	Pas d'accord	D'accord	Pas d'accord
<b>Ensemble</b> .....		<b>77</b>	<b>22</b>	<b>77</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>47</b>
Sexe	. Homme .....	76	23	77	22	51	48	45	49
	. Femme .....	77	21	77	22	54	45	46	45
Age	. 18 - 24 ans .....	<b>84</b>	15	74	25	50	49	50	43
	. 25 - 39 ans .....	74	25	75	24	52	48	42	<b>52</b>
	. 40 - 59 ans .....	77	22	75	23	51	48	48	44
	. 60 - 69 ans .....	73	24	<b>78</b>	19	54	45	45	49
	. 70 ans et plus .....	77	20	<b>84</b>	14	<b>57</b>	39	42	45
Diplôme	. Aucun, Cep .....	73	26	79	18	<b>62</b>	35	46	47
	. Bepc .....	74	24	79	19	56	43	46	46
	. Bac .....	81	17	75	24	52	47	47	45
	. Diplôme du supérieur .....	80	19	73	26	40	<b>59</b>	43	49
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	71	(27)	<b>82</b>	(17)	56	43	32	<b>61</b>
	. Cadre supérieur .....	<b>85</b>	(15)	71	<b>27</b>	36	<b>63</b>	44	48
	. Profession intermédiaire .....	80	19	74	25	43	<b>57</b>	41	50
	. Employé .....	74	25	76	22	55	45	<b>51</b>	43
	. Ouvrier .....	72	26	75	24	<b>57</b>	41	45	49
	. Retraité .....	77	21	77	21	<b>60</b>	38	49	45
	. Etudiant .....	<b>82</b>	17	74	25	51	49	45	47
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	79	18	68	<b>30</b>	53	46	43	49
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	75	23	73	26	<b>59</b>	39	46	45
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	75	24	<b>82</b>	17	53	46	42	51
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	77	23	78	20	51	48	49	42
	. Supérieurs à 3 100 € .....	77	22	76	23	47	<b>53</b>	47	47
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	79	19	76	23	53	45	46	45
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	70	<b>27</b>	81	17	54	46	44	49
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	75	24	77	21	54	45	38	<b>54</b>
	. Plus de 100 000 habitants .....	78	22	78	21	54	45	47	47
	. Paris et agglo. ....	79	19	71	<b>27</b>	47	<b>52</b>	49	41
Allocataire	. Oui .....	77	22	71	<b>27</b>	49	<b>51</b>	48	44
	. Non .....	77	22	<b>80</b>	18	55	44	44	48
Perçoit le RSA	. Allocataires RSA .....	<b>83</b>	(16)	57	<b>42</b>	47	<b>52</b>	<b>59</b>	37
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) ..	76	23	73	25	49	<b>51</b>	46	45
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	77	21	78	20	54	45	45	46
	. Un enfant .....	78	22	71	<b>28</b>	49	50	46	49
	. Deux enfants .....	75	24	78	20	52	48	46	46
	. Trois enfants ou plus .....	72	<b>27</b>	76	24	49	<b>51</b>	45	47

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations».



**Tableau A-11**  
**Pour aider les familles à supporter la charge financière de leurs enfants, doit-on ?**

(en %)		Donner plus aux enfants des familles démunies	Donner ce que coûte réellement chaque enfant	Donner la même somme pour chaque enfant	Total (yc nsp)
<b>Ensemble .....</b>		<b>52</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme.....	52	27	19	100
	. Femme .....	51	29	19	100
Age	. 18 - 24 ans .....	46	31	20	100
	. 25 - 39 ans .....	45	33	22	100
	. 40 - 59 ans .....	52	31	16	100
	. 60 - 69 ans .....	55	22	22	100
	. 70 ans et plus.....	61	19	18	100
Diplôme	. Aucun, Cep.....	57	22	19	100
	. Bepc.....	49	31	20	100
	. Bac .....	49	29	20	100
	. Diplôme du supérieur .....	52	30	17	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant.....	53	(26)	20	100
	. Cadre supérieur .....	55	27	18	100
	. Profession intermédiaire.....	42	37	20	100
	. Employé.....	46	34	19	100
	. Ouvrier .....	49	31	20	100
	. Reste au foyer .....	57	26	16	100
	. Retraité .....	59	21	19	100
. Etudiant.....	45	30	(22)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	52	23	23	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	56	23	18	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	51	30	19	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	50	32	18	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	48	31	20	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	52	30	18	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	51	32	17	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	54	25	20	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	48	28	22	100
	. Paris et aggl. ....	54	27	17	100
Allocataire	. Oui .....	50	29	20	100
	. Non .....	52	28	18	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun.....	53	27	19	100
	. Un enfant.....	53	30	17	100
	. Deux enfants .....	49	30	20	100
	. Trois enfants ou plus .....	43	36	(21)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.  
 Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-12**  
**Pour aider les familles à supporter la charge financière de leurs enfants, doit-on ?**

Evolution 2009 - 2012

(en %)		Donner plus aux enfants des familles démunies	Donner ce que coûte réellement chaque enfant	Donner la même somme pour chaque enfant
<b>Ensemble</b> .....		<b>+ 4</b>	<b>- 13</b>	<b>+ 8</b>
Sexe	. Homme .....	+ 3	- 12	+ 8
	. Femme .....	+ 6	- 14	+ 8
Age	. 18 - 24 ans .....	- 1	- 8	+ 7
	. 25 - 39 ans .....	+ 4	- 15	+ 11
	. 40 - 59 ans .....	+ 4	- 10	+ 6
	. 60 - 69 ans .....	+ 3	- 15	+ 11
	. 70 ans et plus .....	<b>+ 9</b>	- 16	+ 6
Diplôme	. Aucun, Cep .....	+ 6	- 14	+ 8
	. Bepc.....	+ 4	- 10	+ 6
	. Bac .....	+ 4	- 16	+ 12
	. Diplôme du supérieur .....	+ 4	- 12	+ 7
Profession catégorie sociale	. Indépendant.....	<b>+ 9</b>	ns	ns
	. Cadre supérieur .....	+ 1	- 6	ns
	. Profession intermédiaire .....	- 1	- 7	+ 9
	. Employé .....	+ 4	- 14	+ 9
	. Ouvrier .....	+ 5	- 13	+ 8
	. Reste au foyer .....	+ 7	- 13	ns
	. Retraité .....	+ 8	- 16	+ 7
. Etudiant.....	- 6	- 11	ns	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	+ 1	- 15	ns
	. Compris entre 900 et 1 500 €.....	+ 7	- 15	+ 7
	. Compris entre 1 500 et 2 300 €.....	+ 2	- 10	+ 9
	. Compris entre 2 300 et 3 100 €.....	+ 8	- 14	+ 7
	. Supérieurs à 3 100 €.....	+ 3	- 12	+ 8
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	+ 8	- 16	+ 8
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	+ 3	- 10	+ 8
	. De 20 000 à 100 000 habitants.....	<b>+ 10</b>	- 13	+ 3
	. Plus de 100 000 habitants.....	+ 3	- 14	+ 11
	. Paris et aggl. ....	- 2	- 7	+ 8
Allocataire	. Oui .....	+ 5	- 17	+ 11
	. Non.....	+ 4	- 11	+ 6
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun.....	+ 2	- 11	+ 8
	. Un enfant.....	<b>+ 10</b>	- 15	+ 6
	. Deux enfants .....	<b>+ 9</b>	<b>- 18</b>	ns
	. Trois enfants ou plus .....	+ 2	- 11	ns

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations».

Ns : non significatif

**Tableau A-13**  
**Les politiques familiales ont pour objectif d'apporter une aide aux familles ayant des enfants à charge. Ces charges varient bien sûr en fonction de l'âge des enfants.**  
**Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quels types d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ?**

- Début 2012 -

(en %)		Augmenter les aides aux familles ayant un enfant ...						Total (yc autre et nsp)
		étudiant	au collège ou au lycée	en bas âge	à la recherch e d'un emploi	qui début e dans la vie active	à l'école primaire	
<b>Ensemble</b> .....		<b>36</b>	<b>23</b>	<b>16</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	33	24	18	9	8	7	100
	. Femme .....	39	23	15	9	8	4	100
Age	. 18 - 24 ans .....	36	21	21	(7)	(6)	(5)	100
	. 25 - 39 ans .....	30	24	25	(5)	8	7	100
	. 40 - 59 ans .....	40	24	13	9	7	4	100
	. 60 - 69 ans .....	38	22	(10)	(11)	(10)	(6)	100
	. 70 ans et plus .....	36	23	(9)	16	(9)	(4)	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	32	24	14	14	11	(4)	100
	. Bepc .....	34	24	15	9	9	6	100
	. Bac .....	37	22	19	(7)	(7)	(5)	100
	. Diplôme du supérieur .....	42	22	18	6	(5)	(5)	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	43	(17)	(15)	(7)	(8)	(8)	100
	. Cadre supérieur .....	38	22	20	(6)	(8)	(4)	100
	. Profession intermédiaire .....	45	24	16	(6)	(5)	(4)	100
	. Employé .....	31	25	21	(7)	(8)	(5)	100
	. Ouvrier .....	31	27	14	(10)	(9)	(6)	100
	. Reste au foyer .....	31	24	19	(10)	(10)	(7)	100
	. Retraité .....	37	22	11	13	9	(5)	100
. Etudiant .....	44	(19)	(17)	(5)	(7)	(5)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	28	(21)	(20)	(12)	(9)	(7)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	33	25	16	8	9	(7)	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	36	24	16	8	8	(6)	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	36	24	16	10	8	(5)	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	42	23	16	9	7	(3)	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	40	26	11	9	7	(4)	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	35	24	12	11	10	(6)	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	39	22	14	(8)	(7)	(5)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	36	22	19	8	9	(4)	100
	. Paris et aggl. ....	31	21	23	9	(6)	(8)	100
Allocataire	. Oui .....	33	26	19	7	7	6	100
	. Non .....	38	22	15	10	9	(5)	100
Perçoit le RSA ?	. Allocataires RSA .....	(25)	(20)	(23)	(12)	(8)	(9)	100
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) .....	34	27	18	7	7	(6)	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	37	22	14	10	9	5	100
	. Un enfant .....	30	25	20	(8)	(7)	(7)	100
	. Deux enfants .....	40	26	18	(6)	(5)	(4)	100
	. Trois enfants ou plus .....	33	31	(20)	(4)	(4)	(8)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau A-14

Les politiques familiales ont pour objectif d'apporter une aide aux familles ayant des enfants à charge. Ces charges varient bien sûr en fonction de l'âge des enfants. Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quels types d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ?

- Evolution 2010 - 2012 -

(en %)		Augmenter les aides aux familles ayant un enfant ...		
		étudiant	au collège ou au lycée	en bas âge
<b>Ensemble</b> .....		<b>+ 4</b>	<b>+ 2</b>	<b>+ 1</b>
Sexe	. Homme .....	+ 1	+ 5	+ 1
	. Femme .....	+ 7	=	+ 1
Age	. 18 - 24 ans .....	+ 1	+ 1	+ 2
	. 25 - 39 ans .....	+ 2	- 2	+ 5
	. 40 - 59 ans .....	+ 6	+ 5	+ 1
	. 60 - 69 ans .....	+ 8	+ 2	ns
	. 70 ans et plus .....	+ 3	+ 5	ns
Diplôme	. Aucun, Cep .....	+ 2	+ 1	- 3
	. Bepc .....	+ 6	+ 2	+ 1
	. Bac .....	+ 1	+ 3	+ 5
	. Diplôme du supérieur .....	+ 5	+ 4	=
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	+ 3	ns	ns
	. Cadre supérieur .....	- 1	ns	=
	. Profession intermédiaire .....	+ 8	+ 3	+ 1
	. Employé .....	+ 3	+ 4	+ 6
	. Ouvrier .....	+ 6	=	- 4
	. Reste au foyer .....	+ 3	+ 3	=
	. Retraité .....	+ 6	+ 3	- 2
. Etudiant .....	+ 3	ns	ns	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	+ 5	ns	ns
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	+ 7	+ 1	- 2
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	+ 1	+ 3	+ 3
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	+ 6	+ 3	- 3
	. Supérieurs à 3 100 € .....	+ 6	=	+ 3
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	+ 4	+ 6	- 2
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	+ 4	+ 4	- 1
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	+ 3	+ 4	- 2
	. Plus de 100 000 habitants .....	+ 4	=	+ 2
	. Paris et agglo. ....	+ 9	- 3	+ 5
Allocataire	. Oui .....	+ 3	+ 5	- 1
	. Non .....	+ 5	+ 1	+ 1
Perçoit le RSA ?	. Allocataires RSA .....	ns	ns	ns
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) .....	+ 4	+ 6	- 1
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	+ 5	+ 2	- 1
	. Un enfant .....	- 3	+ 5	+ 5
	. Deux enfants .....	+ 8	+ 2	+ 4
	. Trois enfants ou plus .....	=	+ 4	ns

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Ns : non significatif

**Tableau A-15**  
**Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale,**  
**quels types d'aides, en contrepartie, réduiriez-vous en priorité ?**

- Début 2012 -

(en %)		Réduire les aides aux familles ayant un enfant ...						Total (yc autre et nsp)
		à l'école primaire	qui début dans la vie active	en bas âge	à la recherch e d'un emploi	étudiant	au collège ou au lycée	
<b>Ensemble .....</b>		<b>23</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	22	24	18	11	10	8	100
	. Femme .....	25	21	19	10	8	8	100
Age	. 18 - 24 ans .....	26	25	(11)	(11)	(10)	(11)	100
	. 25 - 39 ans .....	24	28	14	12	9	7	100
	. 40 - 59 ans .....	24	19	21	10	9	8	100
	. 60 - 69 ans .....	23	25	19	(8)	(8)	(8)	100
	. 70 ans et plus .....	19	18	23	10	(9)	(9)	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	21	18	20	12	10	9	100
	. Bepc .....	23	23	18	9	10	9	100
	. Bac .....	25	21	18	12	(7)	(8)	100
	. Diplôme du supérieur .....	25	26	18	8	8	7	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(17)	(28)	(17)	(10)	(7)	(11)	100
	. Cadre supérieur .....	24	27	19	(5)	(10)	(7)	100
	. Profession intermédiaire .....	29	25	17	12	(7)	(5)	100
	. Employé .....	24	18	22	13	11	(7)	100
	. Ouvrier .....	24	21	15	(11)	(10)	(10)	100
	. Reste au foyer .....	22	22	18	(11)	(10)	(8)	100
	. Retraité .....	21	21	20	9	8	9	100
. Etudiant .....	25	27	(14)	(7)	(7)	(13)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	(20)	25	(12)	(9)	(11)	(10)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	23	19	16	13	12	8	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	23	22	18	12	10	9	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	22	24	20	9	9	8	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	28	25	21	7	(5)	7	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	21	23	21	10	8	8	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	31	15	21	11	(8)	(7)	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	28	22	12	(7)	(10)	(11)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	22	24	20	11	9	8	100
	. Paris et aggro. ....	18	26	13	10	10	(7)	100
Allocataire	. Oui .....	26	25	15	10	9	7	100
	. Non .....	22	21	20	10	9	9	100
Perçoit le RSA ?	. Allocataires RSA .....	(16)	(27)	(12)	(8)	(14)	(13)	100
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) .....	28	24	16	10	8	(6)	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	22	22	19	10	9	9	100
	. Un enfant .....	26	22	19	(8)	(11)	(5)	100
	. Deux enfants .....	30	21	16	11	(9)	(6)	100
	. Trois enfants ou plus .....	21	27	(20)	(11)	(3)	(10)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-16**  
**Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale,**  
**quels types d'aides, en contrepartie, réduiriez-vous en priorité ?**

- Evolution 2010 - 2012 -

(en %)		Diminuer les aides aux familles ayant un enfant ...		
		à l'école primaire	qui débute dans la vie active	en bas âge
<b>Ensemble</b> .....		=	- 5	- 2
Sexe	. Homme .....	+ 2	- 4	- 3
	. Femme .....	- 1	- 5	+ 1
Age	. 18 - 24 ans .....	+ 6	- 5	ns
	. 25 - 39 ans .....	+ 4	- 5	- 1
	. 40 - 59 ans .....	- 2	- 7	=
	. 60 - 69 ans .....	- 3	+ 2	- 5
	. 70 ans et plus .....	- 2	- 5	+ 1
Diplôme	. Aucun, Cep .....	- 2	- 10	- 1
	. Bepc .....	+ 1	- 3	- 6
	. Bac .....	+ 2	- 6	+ 3
	. Diplôme du supérieur .....	=	- 2	+ 3
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	ns	ns	ns
	. Cadre supérieur .....	+ 3	- 2	ns
	. Profession intermédiaire .....	+ 1	- 3	+ 1
	. Employé .....	=	- 10	+ 4
	. Ouvrier .....	+ 4	- 10	- 7
	. Reste au foyer .....	- 1	- 7	- 1
	. Retraité .....	- 3	- 2	- 3
. Etudiant .....	ns	+ 2	ns	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	ns	- 4	ns
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	+ 1	- 8	- 2
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	- 1	- 4	- 7
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	- 3	- 6	=
	. Supérieurs à 3 100 € .....	+ 2	- 2	+ 2
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	=	- 5	- 3
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	+ 7	- 13	+ 3
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	- 5	- 2	- 4
	. Plus de 100 000 habitants .....	- 3	- 4	- 1
	. Paris et aggl. ....	+ 3	=	- 1
Allocataire	. Oui .....	+ 5	- 6	- 3
	. Non .....	- 2	- 4	=
Perçoit le RSA ?	. Allocataires RSA .....	ns	ns	ns
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) .....	+ 5	- 6	- 2
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	=	- 4	- 1
	. Un enfant .....	- 4	- 5	- 1
	. Deux enfants .....	+ 5	- 9	- 3
	. Trois enfants ou plus .....	ns	- 6	ns

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Ns : non significatif

**Tableau A-17**

**Actuellement, les allocations familiales sont versées aux familles d'au moins deux enfants et leur montant augmente avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième. Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ?**

- Début 2012 -

(en %)		Il faut verser des allocations familiales à toutes les familles dès le 1 <sup>er</sup> enfant, avec montant de prestation égal	Il faut maintenir le système actuel qui favorise les familles nombreuses	Total (yc nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>60</b>	<b>38</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	54	43	100
	. Femme .....	65	33	100
Age	. 18 - 24 ans .....	60	36	100
	. 25 - 39 ans .....	63	36	100
	. 40 - 59 ans .....	62	37	100
	. 60 - 69 ans .....	60	39	100
	. 70 ans et plus .....	51	45	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	64	34	100
	. Bepc .....	60	38	100
	. Bac .....	62	36	100
	. Diplôme du supérieur .....	56	42	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	59	39	100
	. Cadre supérieur .....	53	45	100
	. Profession intermédiaire .....	63	36	100
	. Employé .....	63	34	100
	. Ouvrier .....	64	34	100
	. Reste au foyer .....	68	32	100
	. Retraité .....	55	42	100
. Etudiant .....	52	43	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	52	46	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	61	37	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	63	36	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	64	36	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	58	40	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	63	34	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	61	38	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	63	34	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	60	38	100
	. Paris et aggl. ....	53	45	100
Allocataire	. Oui .....	61	38	100
	. Non .....	59	38	100
Perçoit le RSA ?	. Allocataires RSA .....	65	33	100
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) .....	60	38	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	59	39	100
	. Un enfant .....	65	33	100
	. Deux enfants .....	60	38	100
	. Trois enfants ou plus .....	63	36	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

**Tableau A-18**

**Actuellement, les allocations familiales sont versées aux familles d'au moins deux enfants et leur montant augmente avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième. Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ?**

- Evolution 2008 - 2012 -

(en %)		Il faut verser des allocations familiales à toutes les familles dès le 1 <sup>er</sup> enfant, avec montant de prestation égal	Il faut maintenir le système actuel qui favorise les familles nombreuses
<b>Ensemble</b> .....		<b>- 9</b>	<b>+ 8</b>
Sexe	. Homme .....	- 12	+ 10
	. Femme .....	- 6	+ 5
Age	. 18 - 24 ans .....	- 8	+ 5
	. 25 - 39 ans .....	- 8	+ 7
	. 40 - 59 ans .....	- 5	+ 4
	. 60 - 69 ans .....	<b>- 14</b>	<b>+ 14</b>
	. 70 ans et plus .....	<b>- 15</b>	<b>+ 13</b>
Diplôme	. Aucun, Cep .....	- 7	+ 5
	. Bepc .....	- 11	+ 10
	. Bac .....	- 8	+ 5
	. Diplôme du supérieur .....	- 8	+ 7
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	- 7	+ 5
	. Cadre supérieur .....	- 6	+ 6
	. Profession intermédiaire .....	- 5	+ 5
	. Employé .....	- 11	+ 9
	. Ouvrier .....	- 10	+ 8
	. Reste au foyer .....	+ 1	- 2
	. Retraité .....	<b>- 15</b>	<b>+ 13</b>
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	<b>- 14</b>	<b>+ 15</b>
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	- 8	+ 7
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	- 10	+ 8
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	- 9	+ 9
	. Supérieurs à 3 100 € .....	- 8	+ 6
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	- 7	+ 4
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	- 10	+ 10
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	- 7	+ 5
	. Plus de 100 000 habitants .....	- 10	+ 8
	. Paris et aggl. ....	- 12	+ 10
Allocataire	. Oui .....	- 6	+ 6
	. Non .....	- 11	+ 9
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	- 10	+ 8
	. Un enfant .....	- 13	+ 12
	. Deux enfants .....	- 7	+ 5
	. Trois enfants ou plus .....	+ 4	- 5

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».



Tableau A-19

Actuellement, quel que soit le niveau de revenu, on ne paie pas d'impôts sur les allocations familiales. Seriez-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable à ce que les allocations soient imposées comme peuvent l'être d'autres revenus ?

(en %)		Plutôt favorable	Plutôt défavorable	Total (yc nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>27</b>	<b>71</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	29	69	100
	. Femme .....	26	73	100
Age	. 18 - 24 ans .....	22	75	100
	. 25 - 39 ans .....	22	77	100
	. 40 - 59 ans .....	30	69	100
	. 60 - 69 ans .....	33	66	100
	. 70 ans et plus .....	28	70	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	24	75	100
	. Bepc .....	27	71	100
	. Bac .....	28	71	100
	. Diplôme du supérieur .....	30	69	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	33	67	100
	. Cadre supérieur .....	39	61	100
	. Profession intermédiaire .....	24	75	100
	. Employé .....	22	77	100
	. Ouvrier .....	24	74	100
	. Reste au foyer .....	25	74	100
	. Retraité .....	30	68	100
. Etudiant .....	26	69	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	(19)	80	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € ....	25	73	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € ..	28	70	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € ..	29	71	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	29	71	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	28	71	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	26	72	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants ..	22	75	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	29	70	100
	. Paris et aggl. ....	29	70	100
Allocataire	. Oui .....	21	78	100
	. Non .....	31	67	100
Perçoit le RSA ?	. Allocataires RSA .....	(15)	83	100
	. Autre allocataire CAF (hors RSA) ..	22	78	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	30	68	100
	. Un enfant .....	24	76	100
	. Deux enfants .....	20	79	100
	. Trois enfants ou plus .....	(20)	80	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

**Tableau A-20**  
**Quand un parent s'arrête momentanément de travailler pour garder son jeune enfant, pendant combien de temps après la naissance pensez-vous qu'il soit souhaitable qu'il interrompe son activité ?**

- Début 2012 -

(en %)		Trois mois	Six mois	Un an	Deux ou trois ans	Une durée fixe pouvant être fractionnée	Total (yc nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>7</b>	<b>17</b>	<b>27</b>	<b>36</b>	<b>12</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	8	19	29	30	13	100
	. Femme .....	6	15	26	42	11	100
Age	. 18 - 24 ans .....	(10)	23	32	23	11	100
	. 25 - 39 ans .....	6	19	32	32	10	100
	. 40 - 59 ans .....	6	15	23	40	15	100
	. 60 - 69 ans .....	(9)	17	24	39	(9)	100
	. 70 ans et plus .....	(7)	12	29	41	(8)	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	8	12	29	42	(7)	100
	. Bepc .....	8	15	25	40	10	100
	. Bac .....	(5)	19	29	33	14	100
	. Diplôme du supérieur .....	7	21	28	29	16	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(11)	(17)	(25)	31	(14)	100
	. Cadre supérieur .....	(7)	19	30	26	19	100
	. Profession intermédiaire .....	(4)	21	26	30	19	100
	. Employé .....	(5)	16	25	43	10	100
	. Ouvrier .....	(8)	16	30	36	(8)	100
	. Reste au foyer .....	(4)	(12)	27	45	(11)	100
	. Retraité .....	8	15	27	39	8	100
. Etudiant .....	(13)	25	31	(18)	(10)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	(7)	(19)	27	41	(6)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	(6)	16	26	41	11	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	(7)	16	30	34	11	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	(6)	17	29	33	14	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	7	19	24	36	14	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	7	14	25	39	13	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	(7)	15	28	40	9	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	(6)	20	29	32	12	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	6	16	30	37	11	100
	. Paris et aggl. ....	(8)	22	25	30	14	100
Allocataire	. Oui .....	6	16	25	41	12	100
	. Non .....	8	17	29	34	12	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	(5)	23	24	40	(8)	100
	. de moins de six ans .....	(5)	20	25	41	(9)	100
	. de moins de dix ans .....	(5)	18	25	42	10	100
	. de moins de seize ans .....	(5)	17	26	41	11	100
	. de moins de vingt ans .....	5	17	25	41	12	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	8	17	28	34	11	100
	. Un enfant .....	(6)	22	30	31	(11)	100
	. Deux enfants .....	(6)	14	25	43	13	100
	. Trois enfants ou plus .....	(2)	(14)	(17)	54	(13)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-21**  
**Quand un parent s'arrête momentanément de travailler pour garder son jeune enfant, pendant combien de temps après la naissance pensez-vous qu'il soit souhaitable qu'il interrompe son activité ?**

- Evolution 2010 - 2012 -

(en %)		Trois mois	Six mois	Un an	Deux ou trois ans	Une durée fixe pouvant être fractionnée	Total (yc nsp)
<b>Ensemble .....</b>		<b>+ 2</b>	<b>- 1</b>	<b>+ 2</b>	<b>- 5</b>	<b>+ 2</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	+ 2	=	+ 2	- 6	+ 3	100
	. Femme .....	+ 2	- 1	+ 2	- 4	+ 2	100
Age	. 18 - 24 ans .....	ns	- 4	+ 3	- 5	ns	100
	. 25 - 39 ans .....	ns	- 1	+ 5	- 4	=	100
	. 40 - 59 ans .....	ns	- 1	- 1	- 4	+ 4	100
	. 60 - 69 ans .....	ns	+ 4	+ 1	- 8	ns	100
	. 70 ans et plus .....	ns	- 3	+ 6	- 6	ns	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	ns	<b>- 6</b>	<b>+ 7</b>	- 6	ns	100
	. Bepc .....	+ 2	+ 1	=	- 7	+ 2	100
	. Bac .....	ns	- 1	+ 2	=	+ 1	100
	. Diplôme du supérieur .....	ns	- 1	+ 2	- 4	+ 2	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	ns	ns	ns	=	ns	100
	. Cadre supérieur .....	ns	- 3	+ 1	- 5	ns	100
	. Profession intermédiaire .....	ns	+ 1	+ 1	- 8	ns	100
	. Employé .....	ns	- 3	=	+ 3	+ 1	100
	. Ouvrier .....	ns	=	+ 4	- 6	ns	100
	. Reste au foyer .....	ns	ns	<b>+ 7</b>	<b>- 12</b>	ns	100
	. Retraité .....	+ 1	+ 1	+ 3	- 5	+ 1	100
. Etudiant .....	ns	- 3	+ 2	- 7	ns	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	ns	ns	+ 6	=	ns	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	ns	- 1	+ 3	- 4	ns	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	ns	+ 1	=	- 7	+ 4	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	ns	+ 1	+ 4	- 9	+ 4	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	ns	=	=	- 1	+ 1	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	ns	=	- 3	- 3	+ 3	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	ns	- 1	+ 4	- 3	ns	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	ns	+ 5	<b>+ 10</b>	<b>- 16</b>	ns	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	+ 1	- 5	+ 5	- 2	+ 2	100
	. Paris et aggro. ....	ns	- 1	- 4	- 5	ns	100
Allocataire	. Oui .....	+ 1	=	+ 1	- 3	=	100
	. Non .....	+ 2	- 1	+ 3	- 6	+ 3	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	ns	ns	+ 2	- 2	ns	100
	. de moins de six ans .....	ns	+ 2	+ 4	- 3	ns	100
	. de moins de dix ans .....	ns	=	- 1	+ 1	=	100
	. de moins de seize ans .....	ns	=	+ 1	- 1	- 1	100
	. de moins de vingt ans .....	=	=	=	- 1	=	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	+ 2	- 1	+ 3	- 7	+ 3	100
	. Un enfant .....	ns	- 1	+ 2	- 5	ns	100
	. Deux enfants .....	ns	- 1	- 1	<b>+ 1</b>	+ 1	100
	. Trois enfants ou plus .....	ns	ns	ns	<b>+ 5</b>	ns	100

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Ns : non significatif.

Tableau A-22

Lorsqu'un parent s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant, pensez-vous qu'au bout de dix ans, par rapport à quelqu'un qui n'a pas interrompu son activité, la différence de salaire est ?

(en %)		Négligeable ou faible	Assez ou très importante	Total (yc nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>58</b>	<b>38</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	61	36	100
	. Femme .....	56	39	100
Age	. 18 - 24 ans .....	59	37	100
	. 25 - 39 ans .....	61	37	100
	. 40 - 59 ans .....	58	39	100
	. 60 - 69 ans .....	61	36	100
	. 70 ans et plus .....	52	40	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	56	38	100
	. Bepc .....	58	38	100
	. Bac .....	60	38	100
	. Diplôme du supérieur .....	60	38	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	61	34	100
	. Cadre supérieur .....	60	38	100
	. Profession intermédiaire .....	59	39	100
	. Employé .....	59	37	100
	. Ouvrier .....	62	36	100
	. Reste au foyer .....	58	37	100
	. Retraité .....	54	40	100
. Etudiant .....	58	39	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	59	38	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	54	40	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	57	40	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	65	34	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	56	41	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	62	33	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	60	37	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	60	33	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	56	42	100
	. Paris et aggl. ....	55	43	100
Allocataire	. Oui .....	60	36	100
	. Non .....	57	39	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	59	39	100
	. de moins de six ans .....	55	42	100
	. de moins de dix ans .....	57	41	100
	. de moins de seize ans .....	58	39	100
	. de moins de vingt ans .....	60	38	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	58	38	100
	. Un enfant .....	59	39	100
	. Deux enfants .....	61	36	100
	. Trois enfants ou plus.....	58	40	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Tableau A-23

Et dans l'hypothèse où un parent réduit de moitié son activité pendant un an à la naissance de son enfant, pensez-vous qu'au bout de dix ans, par rapport à quelqu'un qui n'a pas réduit son activité, la différence de salaire est ?

(en %)		Négligeable ou faible	Assez ou très importante	Total (yc nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>65</b>	<b>32</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	67	31	100
	. Femme .....	64	32	100
Age	. 18 - 24 ans .....	63	33	100
	. 25 - 39 ans .....	67	31	100
	. 40 - 59 ans .....	65	32	100
	. 60 - 69 ans .....	65	32	100
	. 70 ans et plus .....	65	28	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	64	31	100
	. Bepc .....	63	34	100
	. Bac .....	70	27	100
	. Diplôme du supérieur .....	66	31	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	62	35	100
	. Cadre supérieur .....	68	30	100
	. Profession intermédiaire .....	67	32	100
	. Employé .....	65	31	100
	. Ouvrier .....	65	33	100
	. Reste au foyer .....	67	30	100
	. Retraité .....	65	31	100
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	64	34	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	62	35	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	63	34	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	72	27	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	65	32	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	70	26	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	65	34	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	66	27	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	64	34	100
	. Paris et aggl. ....	62	36	100
Allocataire	. Oui .....	67	30	100
	. Non .....	65	32	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	64	32	100
	. de moins de six ans .....	62	35	100
	. de moins de dix ans .....	64	34	100
	. de moins de seize ans .....	65	32	100
	. de moins de vingt ans .....	66	31	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	65	32	100
	. Un enfant .....	64	33	100
	. Deux enfants .....	70	27	100
	. Trois enfants ou plus .....	63	36	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

**Tableau A-24**  
**Dans les familles ayant de jeunes enfants, si l'un des parents bénéficie d'un congé parental, faut-il privilégier, selon vous ...**

- Début 2012 -

(en %)		Un congé de trois ans, rémunéré de façon forfaitaire	Un congé moins long, indemnisé à hauteur du SMIC	Un congé plus court, mais encore mieux indemnisé	Total (yc nsp)
<b>Ensemble .....</b>		<b>40</b>	<b>40</b>	<b>18</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	36	43	18	100
	. Femme .....	43	37	18	100
Age	. 18 - 24 ans .....	27	53	18	100
	. 25 - 39 ans .....	35	46	19	100
	. 40 - 59 ans .....	44	37	18	100
	. 60 - 69 ans .....	40	37	22	100
	. 70 ans et plus .....	48	33	16	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	46	38	14	100
	. Bepc .....	40	40	19	100
	. Bac .....	39	42	17	100
	. Diplôme du supérieur .....	36	41	22	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	41	37	(18)	100
	. Cadre supérieur .....	34	41	24	100
	. Profession intermédiaire .....	32	48	19	100
	. Employé .....	40	41	20	100
	. Ouvrier .....	38	44	16	100
	. Reste au foyer .....	51	31	17	100
	. Retraité .....	43	36	18	100
. Etudiant .....	33	47	(17)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	44	37	(19)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	42	41	15	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	38	42	19	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	40	43	16	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	37	39	24	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	40	38	17	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	46	39	14	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	39	43	16	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	40	40	19	100
	. Paris et agglo. ....	33	41	25	100
Allocataire	. Oui .....	43	39	17	100
	. Non .....	38	41	19	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	43	36	21	100
	. de moins de six ans .....	40	38	21	100
	. de moins de dix ans .....	43	39	18	100
	. de moins de seize ans .....	43	39	18	100
	. de moins de vingt ans .....	43	39	18	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	38	41	19	100
	. Un enfant .....	38	40	20	100
	. Deux enfants .....	41	41	17	100
	. Trois enfants ou plus .....	54	31	(16)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-25**  
**Dans les familles ayant de jeunes enfants, si l'un des parents bénéficie d'un congé parental, faut-il privilégier, selon vous ...**

- Evolution 2010 - 2012 -

(en %)		Un congé de trois ans, rémunéré de façon forfaitaire	Un congé moins long, indemnisé à hauteur du SMIC	Un congé plus court, mais encore mieux indemnisé
<b>Ensemble</b> .....		<b>- 2</b>	<b>+ 1</b>	<b>=</b>
Sexe	. Homme .....	- 6	+ 5	+ 1
	. Femme .....	+ 1	- 2	+ 1
Age	. 18 - 24 ans .....	- 5	+ 4	+ 3
	. 25 - 39 ans .....	<b>- 7</b>	<b>+ 6</b>	+ 2
	. 40 - 59 ans .....	+ 4	- 2	- 1
	. 60 - 69 ans .....	<b>- 9</b>	+ 3	<b>+ 6</b>
	. 70 ans et plus .....	=	=	- 1
Diplôme	. Aucun, Cep .....	- 2	+ 2	- 2
	. Bepc .....	- 3	+ 2	+ 1
	. Bac .....	- 1	=	+ 1
	. Diplôme du supérieur .....	- 4	+ 2	+ 3
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	- 2	- 4	ns
	. Cadre supérieur .....	- 3	- 3	ns
	. Profession intermédiaire .....	- 5	<b>+ 7</b>	- 1
	. Employé .....	+ 2	- 1	=
	. Ouvrier .....	- 4	<b>+ 7</b>	- 4
	. Reste au foyer .....	+ 2	- 3	+ 3
	. Retraité .....	- 5	+ 3	+ 1
. Etudiant .....	- 3	- 2	ns	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	- 4	+ 3	ns
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	- 1	+ 1	=
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	=	- 1	+ 1
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	<b>- 8</b>	<b>+ 7</b>	+ 1
	. Supérieurs à 3 100 € .....	- 4	+ 1	+ 3
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	- 4	=	+ 2
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	+ 2	+ 3	- 2
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	<b>- 11</b>	<b>+ 10</b>	=
	. Plus de 100 000 habitants .....	- 2	+ 1	+ 2
	. Paris et agglo. ....	+ 2	- 3	+ 3
Allocataire	. Oui .....	- 1	=	+ 1
	. Non .....	- 3	+ 2	+ 1
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	- 2	- 3	ns
	. de moins de six ans .....	- 2	- 2	+ 4
	. de moins de dix ans .....	=	- 2	+ 2
	. de moins de seize ans .....	=	- 1	+ 1
	. de moins de vingt ans .....	+ 1	- 1	=
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	- 4	+ 3	+ 1
	. Un enfant .....	+ 1	- 1	- 2
	. Deux enfants .....	- 2	+ 1	+ 2
	. Trois enfants ou plus .....	+ 4	- 4	ns

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Ns : non significatif.

**Tableau A-26**  
**Certains émettent l'idée que, pour bénéficier totalement du congé parental d'éducation, l'autre parent devrait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que ?**

- Début 2012 -

(en %)		C'est une bonne idée : la prise en charge de l'enfant serait mieux répartie	C'est une mauvaise idée : c'est à chaque famille de s'organiser selon ses choix	Total (yc nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>44</b>	<b>56</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	46	54	100
	. Femme .....	42	58	100
Age	. 18 - 24 ans .....	51	48	100
	. 25 - 39 ans .....	49	51	100
	. 40 - 59 ans .....	43	57	100
	. 60 - 69 ans .....	40	59	100
	. 70 ans et plus .....	34	64	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	40	59	100
	. Bepc .....	41	59	100
	. Bac .....	47	51	100
	. Diplôme du supérieur .....	48	52	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	32	68	100
	. Cadre supérieur .....	48	52	100
	. Profession intermédiaire .....	43	56	100
	. Employé .....	48	52	100
	. Ouvrier .....	51	49	100
	. Reste au foyer .....	46	53	100
	. Retraité .....	37	62	100
. Etudiant .....	43	55	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	43	57	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	45	54	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	41	59	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	43	57	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	44	56	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	40	60	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	41	58	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	39	59	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	43	57	100
	. Paris et agglo. ....	56	43	100
Allocataire	. Oui .....	45	54	100
	. Non .....	42	57	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	47	52	100
	. de moins de six ans .....	49	51	100
	. de moins de dix ans .....	48	52	100
	. de moins de seize ans .....	46	54	100
	. de moins de vingt ans .....	44	55	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	43	56	100
	. Un enfant .....	45	55	100
	. Deux enfants .....	42	58	100
	. Trois enfants ou plus.....	47	51	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.



**Tableau A-27**  
**Certains émettent l'idée que, pour bénéficier totalement du congé parental d'éducation, l'autre parent devrait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que ?**

- Evolution 2008 - 2012 -

(en %)		C'est une bonne idée : la prise en charge de l'enfant serait mieux répartie	C'est une mauvaise idée : c'est à chaque famille de s'organiser selon ses choix
<b>Ensemble .....</b>		<b>+ 1</b>	<b>- 1</b>
Sexe	. Homme .....	+ 2	- 2
	. Femme .....	- 1	+ 1
Age	. 18 - 24 ans .....	+ 3	- 4
	. 25 - 39 ans .....	+ 5	- 5
	. 40 - 59 ans .....	=	=
	. 60 - 69 ans .....	+ 2	- 2
	. 70 ans et plus .....	- 6	+ 6
Diplôme	. Aucun, Cep .....	- 7	+ 7
	. Bepc .....	- 4	+ 4
	. Bac .....	<b>+ 7</b>	<b>- 8</b>
	. Diplôme du supérieur .....	<b>+ 10</b>	<b>- 9</b>
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	- 6	+ 7
	. Cadre supérieur .....	+ 5	- 4
	. Profession intermédiaire .....	<b>+ 6</b>	<b>- 6</b>
	. Employé .....	+ 4	- 4
	. Ouvrier .....	+ 2	- 2
	. Reste au foyer .....	- 2	+ 2
	. Retraité .....	- 2	+ 2
Revenu mensuel du foyer	. Etudiant .....	- 6	+ 4
	. Inférieurs à 900 € .....	- 5	+ 5
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	- 5	+ 6
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	- 5	+ 5
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	=	+ 1
Lieu de résidence	. Supérieurs à 3 100 € .....	<b>+ 9</b>	<b>- 9</b>
	. Moins de 2 000 habitants .....	=	=
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	+ 1	=
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	=	- 1
	. Plus de 100 000 habitants .....	- 5	+ 5
Allocataire	. Paris et aggl. ....	<b>+ 13</b>	<b>- 12</b>
	. Oui .....	- 1	+ 1
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. Non .....	+ 2	- 2
	. de moins de trois ans .....	+ 1	=
	. de moins de six ans .....	+ 5	- 5
	. de moins de dix ans .....	+ 4	- 4
	. de moins de seize ans .....	+ 4	- 4
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. de moins de vingt ans .....	+ 2	- 2
	. Aucun .....	=	=
	. Un enfant .....	+ 1	- 1
	. Deux enfants .....	+ 1	- 1
	. Trois enfants ou plus .....	+ 5	<b>- 6</b>

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

**Tableau A-28**  
**Actuellement, la CAF prend en charge les cotisations retraite du parent qui s'arrête de travailler pour garder son enfant. Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ?**

(en %)		Il est normal que la collectivité cotise pour le parent qui s'arrête	Il est préférable que ce soit l'autre parent qui cotise	Il faut que ceux qui s'arrêtent de travailler assument leur choix, personne ne doit cotiser pour eux	Total (yc nsp)
<b>Ensemble .....</b>		<b>65</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	65	15	17	100
	. Femme .....	65	14	18	100
Age	. 18 - 24 ans .....	67	14	(13)	100
	. 25 - 39 ans .....	<b>71</b>	13	14	100
	. 40 - 59 ans .....	65	16	17	100
	. 60 - 69 ans .....	62	11	<b>23</b>	100
	. 70 ans et plus .....	56	17	<b>22</b>	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	58	16	<b>22</b>	100
	. Bepc .....	62	16	18	100
	. Bac .....	68	11	18	100
	. Diplôme du supérieur .....	<b>72</b>	13	13	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	58	(19)	(20)	100
	. Cadre supérieur .....	<b>73</b>	(15)	(10)	100
	. Profession intermédiaire .....	<b>74</b>	(9)	17	100
	. Employé .....	<b>70</b>	12	15	100
	. Ouvrier .....	59	19	20	100
	. Reste au foyer .....	64	18	14	100
	. Retraité .....	59	15	<b>23</b>	100
. Etudiant .....	67	(11)	(14)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	60	(12)	<b>24</b>	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	62	18	16	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	62	17	18	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	<b>70</b>	12	16	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	69	12	17	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	62	14	20	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	63	<b>20</b>	16	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	62	11	<b>22</b>	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	<b>70</b>	12	15	100
	. Paris et agglo. ....	66	16	14	100
Allocataire	. Oui .....	<b>71</b>	13	13	100
	. Non .....	62	15	20	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	<b>75</b>	(13)	(12)	100
	. de moins de six ans .....	<b>73</b>	14	13	100
	. de moins de dix ans .....	<b>73</b>	13	13	100
	. de moins de seize ans .....	<b>73</b>	13	12	100
	. de moins de vingt ans .....	<b>74</b>	12	13	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	61	16	20	100
	. Un enfant .....	68	15	16	100
	. Deux enfants .....	<b>75</b>	11	(11)	100
	. Trois enfants ou plus .....	<b>82</b>	(8)	(10)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-29**  
**Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins d'un an, lorsque les parents travaillent ? En premier ?**

- Début 2012 -

(en %)		Nourrice	Crèche	Grands-parents, famille	Garde à domicile	Total (yc nsp)
<b>Ensemble .....</b>		<b>35</b>	<b>28</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	36	29	27	8	100
	. Femme .....	34	27	27	12	100
Age	. 18 - 24 ans .....	33	29	31	(8)	100
	. 25 - 39 ans .....	38	26	29	6	100
	. 40 - 59 ans .....	35	28	24	12	100
	. 60 - 69 ans .....	34	28	27	(11)	100
	. 70 ans et plus .....	29	32	25	13	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	32	27	32	9	100
	. Bepc .....	35	29	28	8	100
	. Bac .....	35	30	23	12	100
	. Diplôme du supérieur .....	36	27	25	12	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	37	(21)	31	(11)	100
	. Cadre supérieur .....	35	29	22	(14)	100
	. Profession intermédiaire .....	42	26	20	11	100
	. Employé .....	35	29	27	9	100
	. Ouvrier .....	39	27	29	(6)	100
	. Reste au foyer .....	24	27	39	(10)	100
	. Retraité .....	32	31	24	12	100
. Etudiant .....	35	29	29	(7)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	36	29	28	(7)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	28	29	32	10	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	30	29	29	12	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	40	26	26	8	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	41	28	20	11	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	44	22	24	10	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	42	27	23	(8)	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	34	20	34	(11)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	28	32	29	11	100
	. Paris et aggl. ....	26	38	25	10	100
Allocataire	. Oui .....	35	26	31	8	100
	. Non .....	35	29	25	11	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	34	29	31	(6)	100
	. de moins de six ans .....	36	29	29	(6)	100
	. de moins de dix ans .....	37	29	28	(6)	100
	. de moins de seize ans .....	36	29	27	7	100
	. de moins de vingt ans .....	37	28	27	8	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	34	28	27	11	100
	. Un enfant .....	36	30	26	(7)	100
	. Deux enfants .....	39	25	28	(8)	100
	. Trois enfants ou plus .....	33	29	28	(9)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-30**  
**Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins d'un an, lorsque les parents travaillent ? En premier ? En deuxième ?**

- Réponses cumulées début 2012 -

(en %)		Nourrice	Crèche	Grands-parents, famille	Garde à domicile
<b>Ensemble .....</b>		<b>69</b>	<b>58</b>	<b>43</b>	<b>28</b>
Sexe	. Homme .....	71	59	42	26
	. Femme .....	67	58	43	30
Age	. 18 - 24 ans .....	67	61	49	23
	. 25 - 39 ans .....	73	58	45	24
	. 40 - 59 ans .....	70	57	39	32
	. 60 - 69 ans .....	64	60	43	30
	. 70 ans et plus .....	67	59	44	26
Diplôme	. Aucun, Cep .....	67	55	51	25
	. Bepc .....	70	60	42	26
	. Bac .....	71	57	39	31
	. Diplôme du supérieur .....	68	61	40	30
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	66	44	50	39
	. Cadre supérieur .....	69	61	36	32
	. Profession intermédiaire .....	75	58	33	33
	. Employé .....	70	59	43	27
	. Ouvrier .....	74	60	45	19
	. Reste au foyer .....	59	56	56	28
	. Retraité .....	67	60	42	28
. Etudiant .....	72	63	45	(20)	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	68	61	50	(18)
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	63	62	49	25
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	71	51	47	31
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	73	58	41	27
	. Supérieurs à 3 100 € .....	71	63	34	31
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	78	54	39	27
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	74	60	39	25
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	65	50	51	31
	. Plus de 100 000 habitants .....	65	60	44	29
	. Paris et agglo. ....	61	67	44	27
Allocataire	. Oui .....	67	59	47	26
	. Non .....	70	58	41	29
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	65	62	47	24
	. de moins de six ans .....	68	60	45	25
	. de moins de dix ans .....	70	62	42	25
	. de moins de seize ans .....	70	61	42	26
	. de moins de vingt ans .....	70	60	41	27
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	69	58	44	28
	. Un enfant .....	71	65	38	24
	. Deux enfants .....	70	58	45	26
	. Trois enfants ou plus .....	68	55	42	35

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau A-31

Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins d'un an, lorsque les parents travaillent ? En premier ? En deuxième ?

- Evolution 2010 - 2012 des réponses cumulées -

(en %)		Nourrice	Crèche	Grands-parents, famille	Garde à domicile
<b>Ensemble</b> .....		<b>+ 4</b>	<b>+ 2</b>	<b>- 5</b>	<b>- 1</b>
Sexe	. Homme .....	+ 7	+ 3	- 7	- 1
	. Femme .....	+ 2	+ 2	- 3	- 1
Age	. 18 - 24 ans .....	<b>+ 13</b>	- 6	- 9	+ 3
	. 25 - 39 ans .....	+ 5	+ 5	- 6	- 4
	. 40 - 59 ans .....	+ 3	=	- 3	=
	. 60 - 69 ans .....	+ 3	+ 3	- 7	+ 2
	. 70 ans et plus .....	=	<b>+ 8</b>	- 5	- 5
Diplôme	. Aucun, Cep .....	=	+ 1	- 6	+ 3
	. Bepc .....	+ 6	+ 5	- 9	- 2
	. Bac .....	<b>+ 12</b>	- 4	- 7	=
	. Diplôme du supérieur .....	- 1	+ 3	+ 2	- 3
Profession catégorique sociale	. Indépendant .....	+ 1	- 11	+ 8	+ 4
	. Cadre supérieur .....	- 2	+ 6	- 1	- 4
	. Profession intermédiaire .....	+ 8	- 2	- 5	+ 2
	. Employé .....	+ 4	<b>+ 7</b>	- 9	- 2
	. Ouvrier .....	+ 8	+ 5	- 9	- 5
	. Reste au foyer .....	- 3	+ 2	+ 1	- 1
	. Retraité .....	+ 2	+ 5	- 7	=
. Etudiant .....	<b>+ 21</b>	- 9	- 7	ns	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	<b>+ 12</b>	+ 1	- 8	ns
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	- 1	+ 5	- 1	- 4
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	+ 3	- 6	- 1	+ 4
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	+ 4	+ 5	- 8	- 1
	. Supérieurs à 3 100 € .....	+ 7	<b>+ 7</b>	- 9	- 3
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	+ 8	+ 5	- 7	<b>- 6</b>
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	<b>+ 9</b>	<b>+ 7</b>	- 8	<b>- 6</b>
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	- 5	- 2	+ 3	+ 2
	. Plus de 100 000 habitants .....	+ 2	- 3	- 5	+ 6
	. Paris et agglo. ....	+ 6	+ 5	- 6	- 2
Allocataire	. Oui .....	+ 3	+ 2	- 2	- 4
	. Non .....	+ 5	+ 2	- 7	+ 1
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	- 4	<b>+ 9</b>	- 3	- 3
	. de moins de six ans .....	+ 1	+ 6	- 4	- 4
	. de moins de dix ans .....	+ 2	<b>+ 10</b>	- 8	- 4
	. de moins de seize ans .....	+ 3	<b>+ 9</b>	- 6	- 5
	. de moins de vingt ans .....	+ 3	<b>+ 7</b>	- 6	- 4
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	+ 5	=	- 5	=
	. Un enfant .....	+ 3	<b>+ 9</b>	- 8	<b>- 6</b>
	. Deux enfants .....	+ 2	<b>+ 8</b>	- 4	<b>- 6</b>
	. Trois enfants ou plus .....	+ 5	+ 4	- 7	+ 1

Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Ns : non significatif.

**Tableau A-32**

**Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de un à deux ans, lorsque les parents travaillent ? En premier ?**

(en %)		Crèche	Nourrice	Grands-parents, famille	Garde à domicile	Total (yc nsp)
<b>Ensemble .....</b>		<b>39</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>8</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	38	32	23	7	100
	. Femme .....	39	28	24	9	100
Age	. 18 - 24 ans .....	38	30	25	(6)	100
	. 25 - 39 ans .....	39	30	25	(6)	100
	. 40 - 59 ans .....	39	31	21	9	100
	. 60 - 69 ans .....	40	29	21	(9)	100
	. 70 ans et plus .....	36	27	24	13	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	31	30	<b>31</b>	8	100
	. Bepc .....	37	31	24	8	100
	. Bac .....	42	31	19	(8)	100
	. Diplôme du supérieur .....	<b>45</b>	27	19	9	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	34	33	(22)	(11)	100
	. Cadre supérieur .....	<b>46</b>	28	(17)	(9)	100
	. Profession intermédiaire .....	42	34	16	(8)	100
	. Employé .....	39	28	25	9	100
	. Ouvrier .....	34	<b>36</b>	26	(3)	100
	. Reste au foyer .....	34	20	<b>35</b>	(11)	100
	. Retraité .....	38	29	22	10	100
. Etudiant .....	42	29	(23)	(7)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	37	30	24	(9)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	37	24	<b>30</b>	8	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	37	28	26	9	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	39	33	21	8	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	42	34	16	8	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	33	<b>41</b>	19	8	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	37	33	23	8	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	28	27	<b>32</b>	(12)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	43	24	24	8	100
	. Paris et agglo. ....	<b>49</b>	22	21	(8)	100
Allocataire	. Oui .....	36	29	27	7	100
	. Non .....	40	30	21	9	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	37	32	26	(4)	100
	. de moins de six ans .....	39	31	25	(5)	100
	. de moins de dix ans .....	38	31	25	(6)	100
	. de moins de seize ans .....	38	32	24	6	100
	. de moins de vingt ans .....	38	32	24	6	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	39	29	23	10	100
	. Un enfant .....	38	34	23	(5)	100
	. Deux enfants .....	37	32	25	(6)	100
	. Trois enfants ou plus .....	40	27	25	(8)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-33**

**Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de un à deux ans, lorsque les parents travaillent ? En premier ? En deuxième**

- Réponses cumulées début 2012 -

(en %)		Crèche	Nourrice	Grands-parents, famille	Garde à domicile
<b>Ensemble</b> .....		<b>68</b>	<b>68</b>	<b>39</b>	<b>23</b>
Sexe	. Homme .....	67	70	39	22
	. Femme .....	68	66	39	24
Age	. 18 - 24 ans .....	69	65	<b>44</b>	21
	. 25 - 39 ans .....	67	71	42	19
	. 40 - 59 ans .....	67	70	34	27
	. 60 - 69 ans .....	70	63	43	22
	. 70 ans et plus .....	65	64	43	24
Diplôme	. Aucun, Cep .....	61	63	<b>49</b>	24
	. Bepc .....	65	70	40	23
	. Bac .....	69	70	36	23
	. Diplôme du supérieur .....	<b>74</b>	67	34	24
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	57	<b>73</b>	40	<b>29</b>
	. Cadre supérieur .....	<b>75</b>	72	28	25
	. Profession intermédiaire .....	71	<b>75</b>	32	21
	. Employé .....	65	69	40	25
	. Ouvrier .....	69	70	42	17
	. Reste au foyer .....	62	57	<b>51</b>	27
	. Retraité .....	68	65	40	24
. Etudiant .....	70	66	39	22	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	65	63	<b>44</b>	23
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	68	61	<b>46</b>	23
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	63	72	43	22
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	66	70	38	24
	. Supérieurs à 3 100 € .....	<b>74</b>	72	30	23
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	64	<b>78</b>	35	22
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	67	69	38	25
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	60	64	<b>46</b>	25
	. Plus de 100 000 habitants .....	71	63	41	22
	. Paris et agglo. ....	72	63	40	25
Allocataire	. Oui .....	67	66	43	22
	. Non .....	68	69	37	24
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	68	69	42	19
	. de moins de six ans .....	70	69	40	20
	. de moins de dix ans .....	70	70	38	21
	. de moins de seize ans .....	69	70	39	21
	. de moins de vingt ans .....	68	70	38	22
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	67	67	40	24
	. Un enfant .....	71	<b>73</b>	36	19
	. Deux enfants .....	66	71	41	21
	. Trois enfants ou plus .....	67	64	38	<b>31</b>

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau A-34

Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de deux à trois ans, lorsque les parents travaillent ? En premier ?

(en %)		Ecole mater- nelle	Crèche	Nour- rice	Grands parents famille	Garde à domi- cile	Total (yc ns p)
<b>Ensemble</b> .....		<b>34</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>4</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	37	29	15	15	4	100
	. Femme .....	32	33	16	14	5	100
Age	. 18 - 24 ans .....	40	29	(13)	14	(4)	100
	. 25 - 39 ans .....	34	31	17	15	(3)	100
	. 40 - 59 ans .....	33	31	17	14	5	100
	. 60 - 69 ans .....	36	32	13	14	(5)	100
	. 70 ans et plus .....	35	32	12	16	(6)	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	35	26	15	21	(4)	100
	. Bepc .....	34	28	19	14	5	100
	. Bac .....	35	32	16	13	(3)	100
	. Diplôme du supérieur .....	35	38	11	11	(5)	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(24)	39	(17)	(16)	(4)	100
	. Cadre supérieur .....	28	47	(12)	(9)	(4)	100
	. Profession intermédiaire .....	37	31	18	(9)	(5)	100
	. Employé .....	35	27	19	15	(5)	100
	. Ouvrier .....	36	23	20	19	(3)	100
	. Reste au foyer .....	31	30	(12)	21	(5)	100
	. Retraité .....	36	31	13	14	(5)	100
. Etudiant .....	39	32	(9)	(14)	(5)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	38	24	(11)	21	(5)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	36	31	13	16	(5)	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	37	29	12	17	(5)	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	29	32	19	15	(5)	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	35	34	20	9	(3)	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	37	25	20	13	(6)	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	37	29	19	14	(3)	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	34	25	17	20	(3)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	37	33	12	14	(5)	100
	. Paris et agglo. ....	25	45	10	16	(5)	100
Allocataire	. Oui .....	36	29	17	16	(3)	100
	. Non .....	34	32	15	14	6	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	31	31	19	16	(3)	100
	. de moins de six ans .....	34	29	20	14	(3)	100
	. de moins de dix ans .....	33	29	20	14	(3)	100
	. de moins de seize ans .....	35	30	19	13	(3)	100
	. de moins de vingt ans .....	35	30	19	13	(4)	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	34	32	13	15	5	100
	. Un enfant .....	35	28	20	12	(4)	100
	. Deux enfants .....	34	31	19	13	(3)	100
	. Trois enfants ou plus .....	36	29	(16)	(14)	(4)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.



**Tableau A-35**  
**Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de deux à trois ans, lorsque les parents travaillent ? En premier ? En deuxième**

- Réponses cumulées début 2012 -

(en %)		Ecole maternelle	Crèche	Nourrice (assistante maternelle) agréée	Garde par les grands-parents, par un membre de la famille	Garde à domicile par une personne rémunérée
<b>Ensemble</b> .....		<b>57</b>	<b>56</b>	<b>40</b>	<b>31</b>	<b>13</b>
Sexe	. Homme .....	59	54	40	32	13
	. Femme .....	55	58	41	31	14
Age	. 18 - 24 ans .....	62	52	37	33	15
	. 25 - 39 ans .....	56	56	45	32	11
	. 40 - 59 ans .....	55	58	41	29	15
	. 60 - 69 ans .....	54	59	39	33	13
	. 70 ans et plus .....	62	54	35	35	12
Diplôme	. Aucun, Cep .....	59	48	38	42	11
	. Bepc .....	55	55	43	32	15
	. Bac .....	58	60	39	26	15
	. Diplôme du supérieur .....	57	62	40	26	14
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	45	67	41	37	10
	. Cadre supérieur .....	59	69	39	20	13
	. Profession intermédiaire .....	56	61	47	23	13
	. Employé .....	57	52	44	31	15
	. Ouvrier .....	55	47	46	37	13
	. Reste au foyer .....	58	55	31	40	16
	. Retraité .....	58	56	39	33	12
. Etudiant .....	66	57	32	27	16	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	62	52	33	38	12
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	58	54	35	37	14
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	58	52	40	36	12
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	52	58	45	29	14
	. Supérieurs à 3 100 € .....	56	61	47	23	14
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	56	53	49	28	13
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	58	56	43	29	11
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	56	49	41	36	14
	. Plus de 100 000 habitants .....	61	57	35	32	14
	. Paris et aggro. ....	52	66	33	33	16
Allocataire	. Oui .....	59	53	41	33	12
	. Non .....	56	58	40	30	14
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	55	56	42	33	14
	. de moins de six ans .....	57	56	45	30	12
	. de moins de dix ans .....	55	56	47	28	14
	. de moins de seize ans .....	56	57	45	29	13
	. de moins de vingt ans .....	56	56	44	29	13
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	57	56	39	32	14
	. Un enfant .....	56	57	44	29	15
	. Deux enfants .....	54	57	48	30	11
	. Trois enfants ou plus .....	60	56	39	30	14

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-36**  
**Quel est, parmi ceux-ci l'acteur qui est le mieux placé, selon vous, pour verser des prestations familiales ?**

- Début 2012 -

(en %)		CAF	Etat	Com- mune	Conseil général	Total (yc aut re et nsp )
<b>Ensemble .....</b>		<b>83</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	82	8	5	3	100
	. Femme .....	84	7	5	3	100
Age	. 18 - 24 ans .....	82	(10)	(5)	(1)	100
	. 25 - 39 ans .....	85	7	(4)	(3)	100
	. 40 - 59 ans .....	82	7	5	4	100
	. 60 - 69 ans .....	80	(7)	(9)	(3)	100
	. 70 ans et plus .....	85	(7)	(4)	(2)	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	85	(7)	(4)	(3)	100
	. Bepc .....	81	8	5	(4)	100
	. Bac .....	83	(7)	(5)	(2)	100
	. Diplôme du supérieur .....	83	7	(5)	(3)	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	79	(4)	(5)	(8)	100
	. Cadre supérieur .....	81	(8)	(5)	(5)	100
	. Profession intermédiaire .....	86	(7)	(2)	(3)	100
	. Employé .....	83	9	(5)	(2)	100
	. Ouvrier .....	84	(6)	(6)	(2)	100
	. Reste au foyer .....	81	(10)	(6)	(2)	100
	. Retraité .....	83	6	(6)	(3)	100
. Etudiant .....	83	(6)	(3)	(4)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	85	(7)	(2)	(3)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	82	(7)	(5)	(4)	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	82	7	(5)	(3)	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	85	(7)	(5)	(1)	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	82	8	(6)	(3)	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	81	9	(6)	(4)	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	78	(6)	(8)	(3)	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	87	(8)	(1)	(3)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	84	7	(3)	(3)	100
	. Paris et aggl. ....	84	(6)	(6)	(2)	100
Allocataire	. Oui .....	85	6	(4)	(3)	100
	. Non .....	82	8	6	3	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	87	(7)	(3)	(2)	100
	. de moins de six ans .....	85	(8)	(4)	(2)	100
	. de moins de dix ans .....	85	(7)	(4)	(2)	100
	. de moins de seize ans .....	85	7	(4)	(2)	100
	. de moins de vingt ans .....	85	7	(4)	(2)	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	82	8	5	4	100
	. Un enfant .....	84	(10)	(3)	(2)	100
	. Deux enfants .....	86	(4)	(5)	(4)	100
	. Trois enfants ou plus .....	86	(6)	(3)	(1)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau A-37

Quel est, parmi ceux-ci l'acteur qui est le mieux placé, selon vous, pour donner l'autorisation administrative d'accueil des enfants de moins de trois ans non scolarisés ?

(en %)		Com- mune	Conseil général, dépar- tement	CAF	Etat	Total (yc aut re et nsp )
<b>Ensemble</b> .....		<b>44</b>	<b>26</b>	<b>19</b>	<b>7</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	44	25	18	7	100
	. Femme .....	44	26	19	7	100
Age	. 18 - 24 ans .....	40	28	16	(9)	100
	. 25 - 39 ans .....	44	27	17	7	100
	. 40 - 59 ans .....	43	29	18	6	100
	. 60 - 69 ans .....	50	18	21	(8)	100
	. 70 ans et plus .....	43	20	23	10	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	42	21	24	11	100
	. Bepc .....	44	25	18	7	100
	. Bac .....	45	25	16	(6)	100
	. Diplôme du supérieur .....	44	30	18	6	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	51	(20)	(14)	(5)	100
	. Cadre supérieur .....	48	27	(15)	(6)	100
	. Profession intermédiaire .....	40	36	15	(5)	100
	. Employé .....	41	31	16	(7)	100
	. Ouvrier .....	42	23	22	(6)	100
	. Reste au foyer .....	52	17	20	(9)	100
	. Retraité .....	43	19	24	9	100
. Etudiant .....	39	33	(14)	(9)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	39	24	(21)	(9)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	38	23	24	8	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	41	27	19	8	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	48	28	16	(5)	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	49	26	14	7	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	44	24	19	8	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	44	23	19	(7)	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	42	26	17	(9)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	45	27	19	7	100
	. Paris et aggl. ....	43	28	19	(7)	100
Allocataire	. Oui .....	46	26	16	6	100
	. Non .....	42	25	20	8	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	45	24	17	(8)	100
	. de moins de six ans .....	46	25	17	(7)	100
	. de moins de dix ans .....	46	26	17	7	100
	. de moins de seize ans .....	46	28	16	7	100
	. de moins de vingt ans .....	46	28	16	6	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	43	24	20	8	100
	. Un enfant .....	42	29	16	(8)	100
	. Deux enfants .....	48	28	16	(4)	100
	. Trois enfants ou plus .....	49	28	(15)	(8)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau A-38

Quel est, parmi ceux-ci l'acteur qui est le mieux placé, selon vous, pour organiser l'accueil de l'ensemble des enfants de moins de trois ans non scolarisés ?

(en %)		Com-mune	Conseil général, département	CAF	Associa-tions	Total (yc aut re et nsp )
<b>Ensemble .....</b>		<b>57</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	57	18	13	7	100
	. Femme .....	57	18	12	6	100
Age	. 18 - 24 ans .....	47	25	(11)	(11)	100
	. 25 - 39 ans .....	56	20	12	7	100
	. 40 - 59 ans .....	58	17	12	5	100
	. 60 - 69 ans .....	63	(11)	14	(7)	100
	. 70 ans et plus .....	58	15	15	(5)	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	57	15	15	(6)	100
	. Bepc .....	56	16	13	8	100
	. Bac .....	58	18	12	(8)	100
	. Diplôme du supérieur .....	57	22	10	(4)	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	66	(14)	(13)	(4)	100
	. Cadre supérieur .....	60	21	(10)	(3)	100
	. Profession intermédiaire .....	57	22	(9)	(5)	100
	. Employé .....	52	20	12	10	100
	. Ouvrier .....	52	17	16	(9)	100
	. Reste au foyer .....	63	(12)	14	(3)	100
	. Retraité .....	59	14	14	6	100
. Etudiant .....	50	28	(11)	(6)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	55	(12)	(19)	(6)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	51	15	17	8	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	55	19	14	7	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	62	18	9	(7)	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	61	20	9	(5)	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	55	19	14	(6)	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	63	12	13	(8)	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	51	17	13	(9)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	57	20	13	6	100
	. Paris et aggl. ....	58	19	9	(6)	100
Allocataire	. Oui .....	57	19	12	6	100
	. Non .....	57	17	13	7	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	52	21	(15)	(7)	100
	. de moins de six ans .....	55	20	15	(5)	100
	. de moins de dix ans .....	57	20	13	(4)	100
	. de moins de seize ans .....	57	20	12	(5)	100
	. de moins de vingt ans .....	57	20	12	5	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	57	17	13	7	100
	. Un enfant .....	55	20	11	(6)	100
	. Deux enfants .....	59	19	12	(4)	100
	. Trois enfants ou plus .....	57	(20)	(11)	(6)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-39**

**Vous est-il déjà arrivé de rencontrer des difficultés dans l'éducation de vos enfants ?**

- Champ : personnes ayant eu des enfants, soit 72% de l'ensemble de la population -

(en %)		Jamais	Assez rarement	Assez souvent	Très souvent	Total (yc nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>38</b>	<b>40</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	41	41	16	(2)	100
	. Femme .....	37	39	20	(4)	100
Age	. 18 - 24 ans .....	(84)	(16)	-	-	100
	. 25 - 39 ans .....	38	36	22	(4)	100
	. 40 - 59 ans .....	30	<b>45</b>	21	(4)	100
	. 60 - 69 ans .....	42	38	17	(3)	100
	. 70 ans et plus .....	<b>51</b>	36	(11)	(3)	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	41	40	16	(3)	100
	. Bepc .....	42	35	19	(3)	100
	. Bac .....	35	39	21	(5)	100
	. Diplôme du supérieur .....	32	<b>47</b>	18	(3)	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(40)	(40)	(17)	(2)	100
	. Cadre supérieur .....	32	<b>50</b>	(15)	(2)	100
	. Profession intermédiaire .....	33	<b>45</b>	20	(2)	100
	. Employé .....	32	44	19	(5)	100
	. Ouvrier .....	40	33	<b>23</b>	(4)	100
	. Reste au foyer .....	35	36	<b>23</b>	(6)	100
	. Retraité .....	<b>47</b>	37	14	(2)	100
. Etudiant .....	(58)	(25)	(17)	-	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	<b>45</b>	(27)	(20)	(6)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	41	32	21	(6)	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	40	38	18	(4)	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	34	<b>46</b>	17	(3)	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	37	43	20	(1)	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	<b>45</b>	39	14	(2)	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	40	40	15	(4)	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	39	39	20	(2)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	31	39	<b>24</b>	(6)	100
	. Paris et aggl. ....	37	43	16	(2)	100
Allocataire	. Oui .....	34	39	22	(4)	100
	. Non .....	42	40	16	(3)	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	<b>54</b>	29	(14)	(3)	100
	. de moins de six ans .....	<b>44</b>	36	18	(2)	100
	. de moins de dix ans .....	41	39	18	(3)	100
	. de moins de seize ans .....	36	41	19	(3)	100
	. de moins de vingt ans .....	35	42	20	(3)	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	41	38	17	(4)	100
	. Un enfant .....	<b>46</b>	33	18	(3)	100
	. Deux enfants .....	31	<b>45</b>	22	(2)	100
	. Trois enfants ou plus .....	22	<b>51</b>	21	(6)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-40**  
**Pour tenter de résoudre ces difficultés, avez-vous déjà eu recours à une aide**  
**extérieure : à un proche (ami, famille) ?**

- Champ : personnes ayant eu des enfants et ayant déjà rencontré des difficultés dans leur éducation, soit 44% de l'ensemble de la population -

<i>(en %)</i>		Oui	Non	Total (yc nsp)
<b>Ensemble .....</b>		<b>29</b>	<b>71</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	22	78	100
	. Femme .....	33	67	100
Age	. 18 - 24 ans .....	(38)	(62)	100
	. 25 - 39 ans .....	41	59	100
	. 40 - 59 ans .....	31	69	100
	. 60 - 69 ans .....	23	77	100
	. 70 ans et plus .....	(11)	89	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	19	81	100
	. Bepc .....	31	69	100
	. Bac .....	33	67	100
	. Diplôme du supérieur .....	32	68	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(25)	75	100
	. Cadre supérieur .....	(28)	72	100
	. Profession intermédiaire .....	34	66	100
	. Employé .....	36	64	100
	. Ouvrier .....	35	65	100
	. Reste au foyer .....	33	67	100
	. Retraité .....	15	85	100
. Etudiant .....	(79)	(21)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	(34)	(66)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	35	65	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	29	71	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	25	75	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	29	71	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	21	79	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	25	75	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	33	67	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	33	67	100
	. Paris et aggro. ....	34	66	100
Allocataire	. Oui .....	32	68	100
	. Non .....	26	74	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	34	66	100
	. de moins de six ans .....	34	66	100
	. de moins de dix ans .....	34	66	100
	. de moins de seize ans .....	33	67	100
	. de moins de vingt ans .....	35	65	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	23	77	100
	. Un enfant .....	37	63	100
	. Deux enfants .....	33	67	100
	. Trois enfants ou plus .....	36	64	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-41**

**Pour tenter de résoudre ces difficultés, avez-vous déjà eu recours à une aide extérieure : à un professionnel (psychologue ou autre) ?**

- Champ : personnes ayant eu des enfants et ayant déjà rencontré des difficultés dans leur éducation, soit 44% de l'ensemble de la population -

(en %)		Oui	Non	Total (yc nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>31</b>	<b>69</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	28	72	100
	. Femme .....	33	67	100
Age	. 18 - 24 ans .....	(18)	(82)	100
	. 25 - 39 ans .....	32	68	100
	. 40 - 59 ans .....	39	61	100
	. 60 - 69 ans .....	26	74	100
	. 70 ans et plus .....	(11)	89	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	19	81	100
	. Bepc .....	31	69	100
	. Bac .....	40	60	100
	. Diplôme du supérieur .....	37	63	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(21)	79	100
	. Cadre supérieur .....	35	65	100
	. Profession intermédiaire .....	43	57	100
	. Employé .....	35	65	100
	. Ouvrier .....	35	65	100
	. Reste au foyer .....	35	65	100
	. Retraité .....	18	82	100
. Etudiant .....	(60)	(40)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	(32)	(68)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	28	72	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	30	70	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	34	66	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	36	64	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	32	68	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	24	76	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	35	65	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	35	65	100
	. Paris et aggl. ....	28	72	100
Allocataire	. Oui .....	36	64	100
	. Non .....	27	73	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	24	76	100
	. de moins de six ans .....	32	68	100
	. de moins de dix ans .....	33	67	100
	. de moins de seize ans .....	37	63	100
	. de moins de vingt ans .....	38	62	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	25	75	100
	. Un enfant .....	34	66	100
	. Deux enfants .....	35	65	100
	. Trois enfants ou plus .....	47	53	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-42**  
**Selon vous, quel est l'âge le plus délicat lorsqu'on élève un enfant ?**

- Champ : ensemble de la population -

(en %)		Moins d'un an	Entre un et trois ans	Entre quatre et neuf ans	Entre 10 et 12 ans	Entre 13 et 18 ans	Plus de 18 ans	Total (y compris ns p)
<b>Ensemble</b> .....		<b>6</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>63</b>	<b>5</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	7	10	6	8	62	4	100
	. Femme .....	5	9	6	7	64	7	100
Age	. 18 - 24 ans .....	(13)	<b>16</b>	(5)	(3)	59	(3)	100
	. 25 - 39 ans .....	<b>11</b>	<b>16</b>	10	8	52	(1)	100
	. 40 - 59 ans .....	(4)	7	5	8	<b>69</b>	6	100
	. 60 - 69 ans .....	(2)	(4)	(4)	(10)	<b>70</b>	(8)	100
	. 70 ans et plus .....	(3)	(5)	(5)	(8)	67	10	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	(4)	(6)	(7)	<b>13</b>	60	(6)	100
	. Bepc .....	6	9	6	8	64	6	100
	. Bac .....	(8)	12	(8)	(5)	62	(3)	100
	. Diplôme du supérieur .....	6	11	(5)	(5)	66	(5)	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(3)	(7)	(11)	(4)	66	(4)	100
	. Cadre supérieur .....	(4)	(10)	(6)	(5)	<b>70</b>	(4)	100
	. Profession intermédiaire .....	(8)	13	(5)	(5)	64	(3)	100
	. Employé .....	9	12	(8)	9	59	(4)	100
	. Ouvrier .....	(9)	11	(7)	(10)	60	(2)	100
	. Reste au foyer .....	(4)	(8)	(7)	(11)	59	<b>10</b>	100
	. Retraité .....	(2)	(5)	(4)	9	<b>69</b>	8	100
. Etudiant .....	(13)	(12)	(5)	(2)	60	(6)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	(14)	(6)	(7)	(7)	61	(3)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	(7)	10	(6)	11	55	8	100
	. Entre 1 500 et 2 300 € .....	(7)	10	(7)	7	63	(5)	100
	. Entre 2 300 et 3 100 € .....	(6)	9	(6)	(7)	66	(4)	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	(3)	9	7	7	<b>69</b>	(4)	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	(4)	8	9	9	63	(5)	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	(4)	(8)	(4)	(6)	<b>74</b>	(3)	100
	. De 20 000 à 100 000 hab. ....	(7)	13	(7)	(8)	58	(4)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	7	9	5	6	64	8	100
	. Paris et aggro. ....	<b>11</b>	11	(5)	10	57	(4)	100
Allocataire	. Oui .....	6	12	8	8	61	4	100
	. Non .....	6	8	5	8	65	6	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	(7)	<b>17</b>	(9)	(8)	57	(1)	100
	. de moins de six ans .....	(6)	<b>17</b>	<b>12</b>	(7)	55	(1)	100
	. de moins de dix ans .....	(5)	<b>14</b>	<b>13</b>	8	57	(2)	100
	. de moins de seize ans .....	(4)	12	10	9	62	(2)	100
	. de moins de vingt ans .....	(4)	11	9	9	62	(3)	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	7	8	5	7	64	6	100
	. Un enfant .....	(5)	11	(5)	(8)	65	(5)	100
	. Deux enfants .....	(3)	12	<b>13</b>	(9)	59	(2)	100
	. Trois enfants ou plus .....	(2)	(9)	(10)	(12)	62	(2)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.



**Tableau A-43**

**Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus ou vous a le plus préoccupé dans l'éducation de votre ou vos enfants ?**

- Champ : personnes ayant eu des enfants, soit 72% de l'ensemble de la population -

(en %)		Sa scolarité	Sa santé	Votre relation avec lui	Rien ne vous préoccupe	Ses amis	Total (y compris autres et nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>33</b>	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>9</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	34	33	11	9	10	100
	. Femme .....	32	29	14	12	9	100
Age	. 18 - 24 ans .....	(24)	(57)	(6)	(14)	(0)	100
	. 25 - 39 ans .....	26	44	16	(6)	(6)	100
	. 40 - 59 ans .....	35	27	15	9	10	100
	. 60 - 69 ans .....	34	25	15	(8)	14	100
	. 70 ans et plus .....	35	25	(5)	22	(9)	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	35	29	10	14	10	100
	. Bepc .....	37	28	12	9	10	100
	. Bac .....	27	38	(12)	(10)	(10)	100
	. Diplôme du supérieur .....	28	33	18	10	(7)	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	(31)	43	(7)	(5)	(12)	100
	. Cadre supérieur .....	25	27	(21)	(13)	(10)	100
	. Profession intermédiaire .....	29	37	(14)	(8)	(7)	100
	. Employé .....	35	36	14	(5)	(7)	100
	. Ouvrier .....	35	30	(14)	(10)	(8)	100
	. Reste au foyer .....	28	34	(12)	(10)	(13)	100
	. Retraité .....	37	23	11	16	9	100
. Etudiant .....	(25)	(32)	(16)	(10)	(16)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	(29)	(37)	(7)	(16)	(11)	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	31	30	14	13	(9)	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	34	29	12	(9)	13	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	33	33	14	(9)	(7)	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	35	29	14	9	9	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	32	38	11	9	(6)	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	33	34	11	(10)	(10)	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	31	27	18	(13)	(8)	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	34	26	15	11	11	100
	. Paris et agglo. ....	33	26	(11)	(13)	(12)	100
Allocataire	. Oui .....	30	36	15	8	7	100
	. Non .....	35	27	11	13	11	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	16	56	(13)	(8)	(5)	100
	. de moins de six ans .....	18	52	14	(9)	(5)	100
	. de moins de dix ans .....	24	46	14	8	(5)	100
	. de moins de seize ans .....	29	39	13	8	6	100
	. de moins de vingt ans .....	30	37	14	8	7	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	35	26	13	13	12	100
	. Un enfant .....	24	40	12	(12)	(8)	100
	. Deux enfants .....	32	39	16	(5)	(6)	100
	. Trois enfants ou plus .....	39	30	(13)	(8)	(5)	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

Tableau A-44

Voici plusieurs mesures qui pourraient aider les parents dans l'éducation de leurs enfants. Dites-moi quelles sont, dans l'ordre, les deux plus importantes à mettre en place pour améliorer l'exercice de parent ? en premier ?

- Première réponse : début 2012-

(en %)		Soutien scolaire obligatoire	Aides et conseils sur la fonction parentale en général	Soutien aux familles monoparentales et parents d'ados	Informations sur santé et prévention des risques	Total (yc aucune mesure, autre et nsp)
<b>Ensemble</b> .....		<b>26</b>	<b>24</b>	<b>23</b>	<b>20</b>	<b>100</b>
Sexe	. Homme .....	26	25	22	20	100
	. Femme .....	26	24	24	20	100
Age	. 18 - 24 ans .....	20	26	26	25	100
	. 25 - 39 ans .....	22	24	25	23	100
	. 40 - 59 ans .....	30	23	24	16	100
	. 60 - 69 ans .....	25	28	20	20	100
	. 70 ans et plus .....	30	25	21	20	100
Diplôme	. Aucun, Cep .....	32	23	19	20	100
	. Bepc .....	30	23	20	21	100
	. Bac .....	24	24	26	21	100
	. Diplôme du supérieur .....	19	28	29	17	100
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	36	(22)	(18)	(13)	100
	. Cadre supérieur .....	19	29	28	(16)	100
	. Profession intermédiaire .....	26	26	23	20	100
	. Employé .....	23	24	28	21	100
	. Ouvrier .....	28	22	22	20	100
	. Reste au foyer .....	28	22	23	21	100
	. Retraité .....	28	25	21	20	100
. Etudiant .....	(22)	26	26	(23)	100	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	23	25	23	24	100
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	25	22	26	21	100
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	28	21	23	21	100
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	25	28	23	19	100
	. Supérieurs à 3 100 € .....	27	27	23	18	100
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	27	24	20	21	100
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	23	26	24	21	100
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	26	25	21	20	100
	. Plus de 100 000 habitants .....	28	25	26	16	100
	. Paris et agglo. ....	26	21	25	23	100
Allocataire	. Oui .....	26	23	24	21	100
	. Non .....	26	25	23	19	100
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	23	21	25	26	100
	. de moins de six ans .....	24	22	24	26	100
	. de moins de dix ans .....	26	22	22	24	100
	. de moins de seize ans .....	29	22	23	21	100
	. de moins de vingt ans .....	29	22	23	20	100
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	25	26	24	19	100
	. Un enfant .....	24	27	21	20	100
	. Deux enfants .....	34	19	25	19	100
	. Trois enfants ou plus .....	30	(19)	21	23	100

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

**Tableau A-45**

**Voici plusieurs mesures qui pourraient aider les parents dans l'éducation de leurs enfants. Dites-moi quelles sont, dans l'ordre, les deux plus importantes à mettre en place pour améliorer l'exercice de parent : en premier ? en second ?**

- Réponses cumulées : début 2012-

(en %)		Soutien scolaire obligatoire	Soutien aux familles monoparentales et parents d'ados	Aides et conseils sur la fonction parentale en général	Informations sur santé et prévention des risques
<b>Ensemble</b> .....		<b>50</b>	<b>46</b>	<b>43</b>	<b>41</b>
Sexe	. Homme .....	49	43	45	43
	. Femme .....	51	48	41	39
Age	. 18 - 24 ans .....	45	49	50	47
	. 25 - 39 ans .....	45	48	42	47
	. 40 - 59 ans .....	52	48	42	36
	. 60 - 69 ans .....	47	44	44	42
	. 70 ans et plus .....	59	39	41	39
Diplôme	. Aucun, Cep .....	57	40	42	42
	. Bepc .....	54	41	41	42
	. Bac .....	47	49	41	44
	. Diplôme du supérieur .....	41	55	48	37
Profession catégorie sociale	. Indépendant .....	56	41	38	39
	. Cadre supérieur .....	41	53	50	35
	. Profession intermédiaire .....	44	52	44	38
	. Employé .....	51	50	41	45
	. Ouvrier .....	51	40	43	42
	. Reste au foyer .....	53	42	41	44
	. Retraité .....	53	42	42	40
. Etudiant .....	47	54	49	43	
Revenu mensuel du foyer	. Inférieurs à 900 € .....	43	48	47	41
	. Compris entre 900 et 1 500 € .....	53	45	40	41
	. Compris entre 1 500 et 2 300 € .....	56	43	39	43
	. Compris entre 2 300 et 3 100 € .....	48	46	46	45
	. Supérieurs à 3 100 € .....	47	51	48	37
Lieu de résidence	. Moins de 2 000 habitants .....	52	42	40	43
	. De 2 000 à 20 000 habitants .....	47	44	48	40
	. De 20 000 à 100 000 habitants .....	50	40	44	41
	. Plus de 100 000 habitants .....	49	53	44	38
	. Paris et aggro. ....	50	47	40	43
Allocataire	. Oui .....	50	45	43	42
	. Non .....	50	47	43	40
Présence au domicile d'au moins un enfant ...	. de moins de trois ans .....	49	43	42	49
	. de moins de six ans .....	49	42	42	51
	. de moins de dix ans .....	50	43	43	48
	. de moins de seize ans .....	53	44	41	43
	. de moins de vingt ans .....	52	45	41	42
Nombre d'enfants à charge (- de 20 ans)	. Aucun .....	49	47	44	41
	. Un enfant .....	46	45	43	44
	. Deux enfants .....	55	48	39	41
	. Trois enfants ou plus .....	58	39	40	41

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

Les chiffres entre parenthèses portent sur des effectifs faibles ; ils doivent être considérés avec précaution.

c) données complémentaires

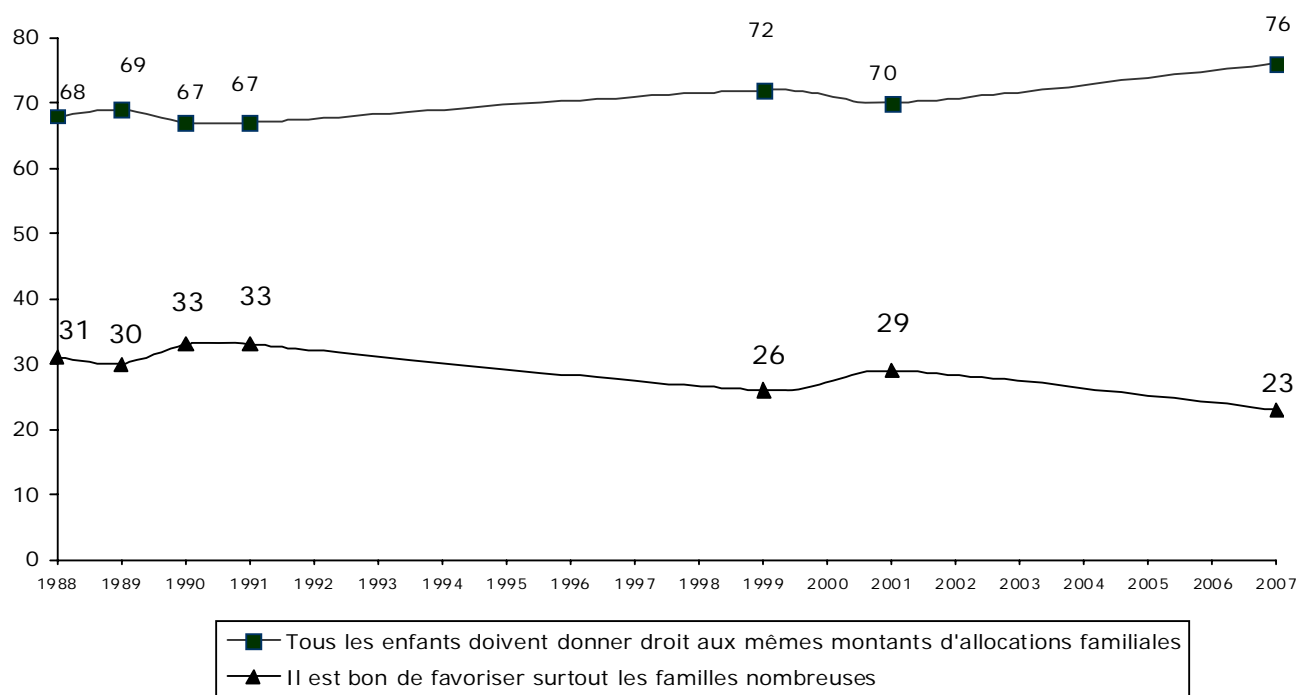
**Tableau 15 - Selon vous, quel est l'objectif principal du RSA ?  
Et le second objectif ?**

(Détail des réponses, début 2012)

(Classement par ordre décroissant du cumul des réponses, en %)	1 <sup>ère</sup> réponse	2 <sup>ème</sup> réponse	Cumul des réponses
Lutter contre la pauvreté .....	51	33	83
Inciter les gens à travailler .....	31	31	62
Simplifier les règles d'attribution des aides sociales et fiscales .....	16	31	47
Ne sait pas .....	2	6	
<b>Total .....</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	

Source : CREDOC, Enquête « Conditions de vie et Aspirations », début 2012.

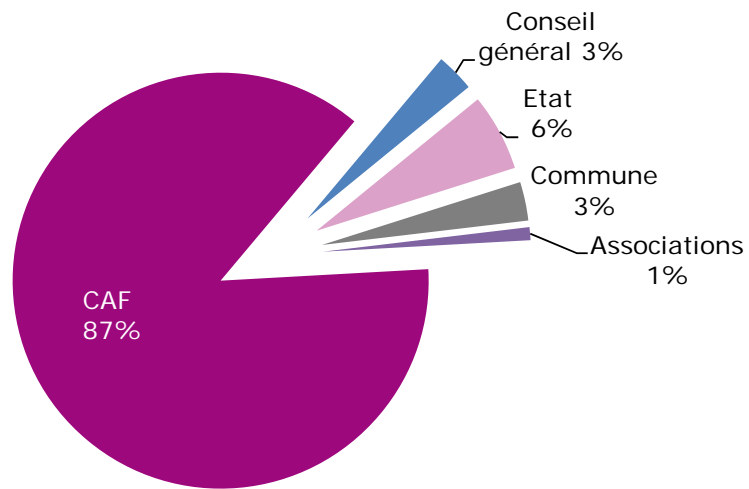
**Graphique 46 - Rappel historique – Actuellement, le montant des allocations familiales versé pour le troisième enfant et les suivants est plus élevé que celui versé pour chacun des deux premiers enfants. Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations ».

Nota : jusqu'en 2001, le libellé était le suivant : « Actuellement, un certain nombre de prestations augmente avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième. Avec laquelle de ces deux propositions êtes-vous le plus en accord ? 1. Tous les enfants doivent donner droit aux mêmes prestations. 2. Il est bon de favoriser surtout les familles nombreuses ».

**Graphique 47 - Rappel 2008 question posée aux seuls allocataires : quel est l'acteur le mieux placé pour verser des prestations familiales ? (en %)**



Source : CREDOC, Enquêtes « Conditions de vie et Aspirations », début 2008

d) Les questions insérées par la CNAF dans l'enquête en 2012

**Allocataires**

[A tous]

**Q1 Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement une prestation versée par la Caisse d'allocations familiales prestations familiales, allocation logement, RSA... ?**

- . Oui ..... 1
- . Non ..... 2
- . *Ne sait pas* ..... 3

[Si Q1 = 1]

**Q2 Plus précisément, touchez-vous actuellement de votre CAF... ?**

*(Citez un à un - une réponse par ligne)*

- . Une aide au logement .....
- . Le RSA .....
- . Une aide aux handicapés (pour votre enfant ou pour vous même) .....
- . Les allocations familiales seules, sans aucune autre prestation familiale .....

Oui	Non	Nsp
1	2	3
1	2	3
1	2	3
1	2	3

**Equité**

**Q3 Actuellement, les allocations familiales sont versées aux familles d'au moins deux enfants et leur montant augmente avec le rang de l'enfant. Par exemple, le troisième enfant donne droit à des prestations plus élevées que le deuxième.**

**Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ?**

*(Présentez la liste – une seule réponse)*

- . Il faut verser des allocations familiales à toutes les familles dès le premier enfant avec un montant de prestation égal pour tous les enfants ..... 1
- . Il faut maintenir le système actuel qui apporte une aide plus importante aux familles nombreuses ..... 2
- . *Ne sait pas* ..... 3

**Q4 Actuellement, la Caf prend en charge les cotisations retraite du parent qui s'arrête de travailler pour garder son enfant. Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus d'accord ?**

*(Présentez la liste – une seule réponse)*

- . Il est normal que la collectivité cotise pour le parent qui s'arrête de travailler pour élever son enfant ..... 1
- . Il est préférable que ce soit l'autre parent qui cotise pour la retraite du conjoint qui est resté au foyer ..... 2
- . Il faut que les personnes qui arrêtent de travailler pour garder leur enfant assument leur choix, personne ne doit cotiser pour elles ..... 3
- . *Ne sait pas* ..... 4

**Q5 Actuellement, quel que soit le niveau de revenu, on ne paie pas d'impôts sur les allocations familiales. Seriez-vous plutôt favorable ou plutôt défavorable à ce que ces allocations soient imposées comme peuvent l'être d'autres revenus ?**

*(Enumérez – une seule réponse)*

- . Plutôt favorable ..... 1
- . Plutôt défavorable ..... 2
- . *Ne sait pas* ..... 3

**Q6 Pour aider les familles à supporter la charge financière de leurs enfants, doit-on ...?**

*(Présentez la liste – une seule réponse)*


- . Donner la même somme pour chaque enfant, quels que soient les revenus de la famille ..... 1
- . Donner une somme plus importante pour les enfants des familles les plus démunies ..... 2
- . Donner une somme correspondant à ce que coûte réellement chaque enfant à sa famille ..... 3
- . *Ne sait pas* ..... 4

**Objectif des prestations (âge de l'enfant)**

**Q7 Les politiques familiales ont pour objectif d'apporter une aide aux familles ayant des enfants à charge. Ces charges varient bien sûr en fonction de l'âge des enfants.**

**Si vous deviez décider des priorités à accorder aujourd'hui à la politique familiale, quel type d'aides pensez-vous qu'il faudrait augmenter en priorité ?**

*(Présentez la liste – une seule réponse)*




	Aide à augmenter en priorité	Aide à diminuer en priorité
. Celles destinées aux familles ayant un enfant en bas âge .....	1	1
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à l'école primaire ...	2	2
. Celles destinées aux familles ayant un enfant au collège ou au lycée .....	3	3
. Celles destinées aux familles ayant un enfant étudiant	4	4
. Celles destinées aux familles ayant un enfant à la recherche d'un emploi .....	5	5
. Celles destinées aux familles ayant un enfant qui débute dans la vie active (emploi précaire, petit salaire ...) .....	6	6
. <i>Ne sait pas</i> .....	7	7

**Et, en contrepartie, laquelle réduiriez-vous ?**

**Congés parentaux**

**Q8 Quand un parent s'arrête momentanément de travailler pour garder son jeune enfant, pendant combien de temps après la naissance pensez-vous qu'il soit souhaitable qu'il interrompe son activité ?**

*(Enumérez - une seule réponse)*



. Trois mois .....	1
. Six mois .....	2
. Un an .....	3
. Deux ou trois ans .....	4
. Une durée fixe (par exemple un an) pouvant être utilisée de manière fractionnée, sans limite d'âge de l'enfant .....	5
. <i>Ne sait pas</i> .....	6



**Q9 Dans les familles ayant de jeunes enfants, si l'un des parents bénéficie d'un congé parental, faut-il plutôt privilégier, selon vous ?**

*(Présentez la liste - une seule réponse)*

- . Un congé de trois ans, rémunéré de façon forfaitaire comme c'est le cas actuellement (environ 500€ par mois) ..... 1
- . Un congé moins long (par exemple un an), mais indemnisé à hauteur du SMIC ..... 2
- . Un congé plus court (par exemple six mois), mais encore mieux indemnisé (par exemple 75% du dernier salaire) ..... 3
- . *Ne sait pas* ..... 4

**Q10 Certains émettent l'idée que, pour bénéficier totalement du congé parental d'éducation, l'autre parent devrait également arrêter ou réduire son activité pendant quelques semaines. Diriez-vous plutôt que ?**

*(Présentez la liste - une seule réponse)*

- . C'est une bonne idée car cela permettrait de répartir la prise en charge du jeune enfant entre l'homme et la femme ..... 1
- . C'est une mauvaise idée car c'est à chaque famille de s'organiser selon ses propres choix ..... 2
- . *Ne sait pas* ..... 3

**Q11 Lorsqu'un parent s'arrête de travailler pendant un an à la naissance de son enfant, pensez-vous qu'au bout de dix ans, par rapport à quelqu'un qui n'a pas interrompu son activité, la différence de salaire est ?**

*(Enumérez - une seule réponse)*

- . Négligeable ..... 1
- . Faible ..... 2
- . Assez importante ..... 3
- . Très importante ..... 4
- . *Ne sait pas* ..... 5

**Q12 Et dans l'hypothèse ou un parent réduit de moitié son activité pendant un an, suite à la naissance de son enfant, pensez-vous qu'au bout de dix ans, par rapport à quelqu'un qui n'a pas réduit son activité, la différence de salaire est ?**

*(Enumérez - une seule réponse)*

- . Négligeable ..... 1
- . Faible ..... 2
- . Assez importante ..... 3
- . Très importante ..... 4
- . *Ne sait pas* ..... 5

**Accueil petite enfance**

**Q13 Quel est, parmi ceux-ci, l'acteur qui est le mieux placé, selon vous, pour...**

*(Présentez la liste - citez un à un - une réponse par ligne)*

	Com- mune	Associa- tions	CAF (Caisse d'Allocations Familiales)	Conseil général, dépar- tement	Etat	<i>Nsp</i>
	1	2	3	4	5	6
. Verser des prestations familiales ? .....	1	2	3	4	5	6
. Donner l'autorisation administrative d'ouverture aux établissements d'accueil des enfants de moins de trois ans non scolarisés ? .....	1	2	3	4	5	6
. Organiser l'accueil de l'ensemble des enfants de moins de trois ans non scolarisés ?.....	1	2	3	4	5	6

**Q14 Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de moins d'un an, lorsque les parents travaillent ? En premier ? Et en second ?**

*(Présentez la liste - classez les deux réponses)*

- |   | 1 <sup>er</sup><br>choix | 2 <sup>ème</sup><br>choix |
|---|--------------------------|---------------------------|
| . Crèche .....  | 1                        | 1                         |
| . Nourrice (assistante maternelle) agréée .....                   | 2                        | 2                         |
| . Garde à domicile par une personne rémunérée .....               | 3                        | 3                         |
| . Garde par les grands-parents, par un membre de la famille ..... | 4                        | 4                         |
| . <i>Ne sait pas</i> .....  | 5                        | 5                         |

**Q15 Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de un à deux ans, lorsque les parents travaillent ? En premier ? Et en second ?**

*(Laissez la liste - classez les deux réponses)*

	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>ème</sup> choix
. Crèche .....	1	1
. Nourrice (assistante maternelle) agréée .....	2	2
. Garde à domicile par une personne rémunérée .....	3	3
. Garde par les grands-parents, par un membre de la famille .....	4	4
. Ne sait pas .....	5	5

**Q16 Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant âgé de deux à trois ans, lorsque les parents travaillent ? En premier ? Et en second ?**

*(Laissez la liste - classez les deux réponses)*

	1 <sup>er</sup> choix	2 <sup>ème</sup> choix
. Crèche .....	1	1
. Ecole maternelle .....	2	2
. Nourrice (assistante maternelle) agréée .....	3	3
. Garde à domicile par une personne rémunérée .....	4	4
. Garde par les grands-parents, par un membre de la famille .....	5	5
. Ne sait pas .....	6	6

<b>Politique sociale</b>
--------------------------

**Q17 Selon vous, quel est le principal objectif du RSA ? Et le second objectif ?**

*(Présentez la liste – classez les deux réponses)*

	1 <sup>ère</sup> réponse	2 <sup>ème</sup> réponse
. Lutter contre la pauvreté .....	1	1
. Inciter les gens à travailler .....	2	2
. Simplifier les règles d'attribution des aides sociales et fiscales .....	3	3
. Ne sait pas .....	4	4

**Q18 Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?**

(Enumérez - une seule réponse)

- . Il est normal de demander aux personnes sans emploi bénéficiaires du RSA une contrepartie sous forme d'efforts en matière d'insertion ou de recherche d'emploi ..... 1
- . Aucune contrepartie ne doit être demandée aux personnes sans emploi bénéficiaires du RSA car c'est une allocation de secours, versée aux personnes les plus en difficulté ..... 2
- . *Ne sait pas* ..... 3

<b>Fonction parentale</b>
---------------------------

[A ceux qui ont eu des enfants]

**Q19 Vous est-il déjà arrivé de rencontrer des difficultés dans l'éducation de vos enfants ?**

**Diriez-vous ?**

- . Très souvent ..... 1
- . Assez souvent ..... 2
- . Assez rarement ..... 3
- . Jamais ..... 4
- . *Ne sait pas* ..... 5

[Si Q19 < 4]

**Q20 Pour tenter de résoudre ces difficultés, avez-vous déjà eu recours à une aide extérieure ?**

(Citez un à un - une réponse par ligne)

- . A un proche (ami, famille) ?.....
- . A un professionnel (psychologue ou autre) ? .....

Oui	Non	<i>Nsp</i>
1	2	3
1	2	3

[A tous]

**Q21 Selon vous, quel est l'âge le plus délicat lorsqu'on élève un enfant ?**

(Présentez la liste - une seule réponse)

- . Lorsque l'enfant a moins de 1 an ..... 1
- . Lorsqu'il a entre 1 an et 3 ans ..... 2
- . Entre 4 et 9 ans ..... 3
- . Entre 10 et 12 ans ..... 4
- . Entre 13 et 18 ans ..... 5
- . Lorsque l'enfant a plus de 18 ans ..... 6
- . *Ne sait pas* ..... 7

[A ceux qui ont eu des enfants]

**Q22 Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus ou vous a le plus préoccupé dans l'éducation de votre ou vos enfants ?**

*(Présentez la liste - une seule réponse - indiquez bien le problème le plus préoccupant)*

- . Sa santé ..... 1
- . Ses amis ..... 2
- . Sa scolarité ..... 3
- . Votre relation avec lui ..... 4
- . Autre, préciser / \_\_\_\_\_ / ..... 5
- . Rien ne vous préoccupe ..... 6
- . *Ne sait pas* ..... 7

[A tous]

**Q23 Voici plusieurs mesures qui pourraient aider les parents dans l'éducation de leurs enfants. Dites-moi quelles sont, dans l'ordre, les deux plus importantes à mettre en place pour améliorer l'exercice du rôle de parent.**

*(Présenter la liste – classer les deux premières réponses)*

1<sup>re</sup> citée    2<sup>e</sup> citée

- . Proposer des aides et des conseils aux parents concernant la fonction parentale en général ..... 1            1
- . Proposer des informations aux parents sur la santé et la prévention des risques ..... 2            2
- . Proposer des formes de soutien spécifiques pour les familles monoparentales et les parents d'adolescents ..... 3            3
- . Rendre le soutien scolaire obligatoire si cela est nécessaire ..... 4            4
- . Autre, préciser / \_\_\_\_\_ / ..... 5            5
- . Aucune mesure ne doit être mise en place ..... 6            6
- . *Ne sait pas* ..... 7            7

**Jeunes adultes**

**Q24 Depuis l'an dernier, les moins de 25 ans peuvent bénéficier du RSA. A ce sujet, dites-moi si vous êtes d'accord ou pas d'accord avec les idées suivantes ?**

*(Citez un à un - une réponse par ligne)*

- . C'est une mesure nécessaire.....
- . Cela risque d'inciter les jeunes à ne pas chercher de travail .....
- . Sa durée devrait être limitée dans le temps .....
- . Le montant du RSA est insuffisant pour les jeunes .....

D'accord	Pas d'accord	Nsp
1	2	3
1	2	3
1	2	3
1	2	3